



Réunion du Conseil 1^{er} décembre 2022

Hôtel de Ville
Salle du Conseil municipal (1^{er} étage)
110 Route de Bischwiller
67300 SCHILTIGHEIM
14 h 00 – 17 h 00 Uhr

Procès-verbal de réunion

1. Mot de bienvenue du Président

1.1. Constatation du quorum

Le quorum est établi.

Pas de vote

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président soumet la proposition d'ordre du jour au Conseil pour approbation.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Adopté

1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 23 juin 2022

Il est demandé au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 23 juin 2022.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Adopté

2. Points politiques

2.1. Coopération des quatre Eurodistricts du Rhin supérieur

M. Frank SCHERER, Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et Landrat de l'Ortenaukreis présente les temps forts que les quatre Eurodistricts du Rhin supérieur prévoient pour l'année 2023.

Pas de vote

2.2. 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée

Mme Jeanne BARSEGHIAN, Vice-Présidente de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et Maire de la ville de Strasbourg, présente les festivités prévues par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg à l'occasion du 60^e anniversaire du Traité de l'Élysée.

Pas de vote

2.3. Mandat en matière de transports publics routiers transfrontaliers

M. Alain JUND, Vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de la politique de proximité, expose l'état d'avancement du transfert de compétence générale pour les transports publics routiers transfrontaliers de voyageurs sur le territoire français de l'Eurodistrict.

Pas de vote

2.4. Politique climatique de l'Eurodistrict

Le Président propose au Conseil de voter l'élaboration d'un plan d'action climat de l'Eurodistrict ainsi que l'organisation d'un forum d'experts dans le domaine de la politique climatique.

Adopté

3. Budget

3.1. Passage au référentiel budgétaire et comptable M57

Le Président propose au Conseil d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 pour son budget principal ainsi que le règlement budgétaire et financier et les amortissements.

Adopté

3.2. Débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'orientation budgétaire a eu lieu. Le Président propose au Conseil la mise en place d'une commission budgétaire composée des membres du Conseil pour définir les projets prioritaires propres de l'Eurodistrict. La proposition sera soumise au vote du Conseil de mars 2023.

Pas de vote

3.3. Autorisation engagement des dépenses d'investissement

Le Président propose au Conseil d'approuver l'engagement, la liquidation et le mandat des dépenses d'investissement sur 2023 selon les critères mentionnés dans la délibération, afin que les dépenses de d'investissement puissent être automatiquement pré-dépensées de janvier à mars.

Adopté

4. Projets propres

4.1. Tourisme : « Vélo Gourmand »

Il est demandé au Conseil de se prononcer en faveur de l'organisation d'un Vélo Gourmand en 2023 et de charger le Secrétariat général d'examiner la planification d'un nouveau circuit à vélo transfrontalier.

Adopté

4.2. Tourisme : Jeu de piste transfrontalier « Annis Schwarzwald Geheimnis »

Il est demandé au Conseil d'approuver la mise en œuvre des sept éditions en français et d'une version bilingue du jeu de piste transfrontalier « Annis Schwarzwaldgeheimnis ».

Adopté

4.3. Education & Bilinguisme : « Spiel & Parle »

Il est demandé au Conseil d'approuver la participation financière et l'implication de nouveaux partenaires dans le projet « Spiel & Parle » et d'adhérer au dispositif « Mittwùch uff elsässisch - les mercredis de l'alsacien » de la CeA.

Adopté

4.4. Education & Bilinguisme : « KM Solidarité »

Il est demandé au Conseil de se prononcer en faveur de l'organisation du KM Solidarité 2023 sous son format classique et de donner son accord à la mise en œuvre du format adapté de l'évènement si la situation sanitaire l'exige.

Adopté

5. Demandes de subventions

5.1. Information sur les subventions attribuées

Le Président informe le Conseil sur les demandes de subventions accordées par décision du Président depuis la séance du 23 juin 2022.

Pas de vote

5.2. Environnement : INTERREG « Atmo-Rhena PLUS »

Il est proposé au Conseil d'approuver un partenariat financier dans le cadre du nouveau projet INTERREG « Protection transfrontalière de l'atmosphère : Observatoire air-climat-énergie et aide à décision pour les actions dans le Rhin supérieur » (Atmo-Rhena PLUS) de l'association ATMO Grand Est.

Adopté

5.3. Santé : Pérennisation de TRISAN

Il est proposé au Conseil de donner son accord à une participation de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau au projet de pérennisation du centre de compétence TRISAN, ainsi qu'à l'octroi d'un co-financement.

Adopté

6. Fonctionnement du GECT

6.1. ATIP – Convention « paie à façon »

Il est proposé au Conseil de voter l'adhésion de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) et de recourir à son service de paie à façon à partir du 1^{er} janvier 2023.

Adopté

6.2. Tableau des effectifs

6.2.1 Poste de l'« Adjointe de la Secrétaire générale »

Il est demandé au Conseil d'approuver la revalorisation du poste de responsable de la communication et des relations publiques en « adjointe de la Secrétaire générale » ainsi que la délégation de signature qui en découle.

Adopté

6.2.2 RIFSEEP

Il est proposé au Conseil de voter la délibération pour élargir le RIFSEEP au groupe de fonction A2 au 01/12/2022 suite à la revalorisation du poste de responsable de la communication et des relations publiques en « adjointe de la Secrétaire générale ».

Adopté

6.3. Conventions d'adhésion aux procédures de médiation du CDG67

Il est demandé au Conseil d'approuver le recours à deux procédures de médiation proposées par le CDG67.

Adopté

7. Points divers

Le Président remercie officiellement l'interprète de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, Mme ADAM-BOHR qui part à la retraite.

Pas de vote



Le Président,
Frank SCHERER



Réunion du Conseil 1^{er} décembre 2022

Hôtel de Ville
Salle du Conseil municipal (1^{er} étage)
110 Route de Bischwiller
67300 SCHILTIGHEIM
14 h 00 – 17 h 00 Uhr

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du Président

- 1.1. Constatation du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 23 juin 2022

Rapport ci-joint

2. Points politiques

- 2.1. Coopération des quatre Eurodistricts du Rhin supérieur
- 2.2. 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée
- 2.3. Mandat en matière de transports publics routiers transfrontaliers de proximité
- 2.4. Politique climatique de l'Eurodistrict

Projet de délibération

3. Budget 2023

- 3.1. Passage au référentiel budgétaire et comptable M57
- 3.2. Débat d'orientation budgétaire
- 3.3. Autorisation engagement des dépenses d'investissement

Projet de délibération
Document (ci-joint)
Projet de délibération

4. Projets propres

- 4.1. Tourisme : Vélo Gourmand
- 4.2. Tourisme : Jeu de piste transfrontalier « Annis Schwarzwald-Geheimnis »
- 4.3. Éducation et bilinguisme : « Spiel & Parle »
- 4.4. Éducation et bilinguisme : KM Solidarité

Projet de délibération
Projet de délibération

Projet de délibération
Projet de délibération

5. Demandes de subventions

- 5.1. Information sur les subventions attribuées
- 5.2. Environnement : INTERREG « Atmo-Rhena PLUS »
- 5.3. Santé : Pérennisation de TRISAN

Document (ci-joint)
Projet de délibération
Projet de délibération

6. Fonctionnement du GECT

- 6.1. ATIP – Convention « paie à façon »
- 6.2. Tableau des effectifs
 - 6.2.1 Poste de l'« Adjointe de la Secrétaire générale »
 - 6.2.2 RIFSEEP
- 6.3. Conventions d'adhésion aux procédures de médiation du CDG67

Projet de délibération

Projet de délibération
Projet de délibération
Projet de délibération

7. Point divers

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 067-200024172-20221201-ODJ_1_2_3_2022-DE

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022
par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.



Réunion du Conseil 23 juin 2022

Rathaus Am Markt
Bürgersaal
Rathausplatz 1
D- 77855 ACHERN

9 h 00 – 12 h 00

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

SLO

ID : 067-200024172-20221201-CR_1_3_3_2022-DE

Compte rendu de réunion

Présent.e.s :

Titulaires : Mme Jeanne BARSEGHIAN, M. Dieter BAIER, M. Wolfram BRITZ, M. Dr. Karl-Heinz DEBACHER, Mme Dorothee GRANDERATH, M. Markus IBERT, M. Alain JUND, Mme Annie KESSOURI, M. Julien KOEGLER, M. Klaus MUTTACH, M. Heinz RITH, M. René SCHAAL, M. Frank SCHERER, Mme Doris TERNOY, M. Michael WELSCHE.

Suppléant.e.s : Mme Andrée BUCHMANN, M. Hans-Jörg HOSCH, M. Christian HUBER, M. Bruno METZ, M. Michael NGUYEN, M. Pierre ROTH,

Excusé.e.s :

Titulaires : M. Matthias BRAUN, Mme Josiane CHEVALIER, Mme Danielle DAMBACH, Mme Céline GEISSMANN, Jonathan HERRY, Mme Pia IMBS, M. Jochen PALEIT, M. Valentin RABOT, M. Stéphane SCHAAL, M. Thomas SEITZ, Mme Françoise SCHAETZEL, Mme Edith SCHREINER, M. Marco STEFFENS, Mme Sanja TÖMMES, M. Jean-Philippe VETTER.

Suppléant.e.s : M. Michel ANDREU-SANCHEZ, M. Martin AßMUTH, M. Bruno BOULALA, Mme Rebecca BREITMAN, M. Christian CLEIß, Mme Cécile DELATTRE, M. Carsten ERHARDT, M. Thorsten ERNY, M. Edgar GLEIß, M. Marc HOFFSESS, Mme Marianne HORNY-GONIER, Mme Rosa KARCHER, M. Jean-Louis KIRCHER, M. Kai-Achim KLARE, Mme Michèle LECKLER, Mme Anne MISTLER, M. Pierre OZENNE, M. Sven ROTHMANN, M. Eberhard ROTH, M. Alexander SCHRÖDER, Mme Maren SEIFERT, Mme Caroline ZORN.

Ouverture de séance

1. Mot de bienvenue du Président

M. SCHERER remercie M. MUTTACH, maire d'Achern, d'accueillir le Conseil de l'Eurodistrict et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil participant à cette réunion.

Il remercie Mme Jeanne BARSEGHIAN pour l'avoir remplacé lors du dernier Conseil, lui-même ne pouvant être présent pour raisons de Covid.

Il informe le Conseil de la présence d'un nouveau membre, M. Wolfram BRITZ, nouveau maire de Kehl et lui souhaite par la même occasion la bienvenue.

1.1. Constatation du quorum

M. SCHERER constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 23 mars 2022

Le compte rendu de la réunion du 23 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Points politiques

2.1. Mobilité dans l'Eurodistrict – Développements actuels dans l'Eurométropole de Strasbourg

La mobilité étant une thématique prioritaire pour l'Eurodistrict, il était souhaité de présenter les avancements et projets des deux côtés du Rhin. Suite à la présentation des développements en matière de mobilité dans l'Ortenaukreis de la part de Mme Stefanie DÖRFLER, en charge de la direction du Trafic routier et des transports publics au sein du Landratsamt Ortenaukreis, lors de la réunion du Conseil du 23 mars 2022, M. Alain JUND, 6e vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge des mobilités, transports, déplacements et de la politique cyclable ainsi que conseiller municipal délégué de la Ville de Strasbourg, présente à son tour les développements actuels en matière de mobilité dans l'Eurométropole.

Mme BARSEGHIAN souligne l'importance de renforcer le hub ferroviaire européen, au niveau de la liaison Strasbourg-Offenburg, mais aussi avec pour objectif de relier efficacement l'ensemble du réseau ferroviaire européen. Elle propose d'effectuer d'importantes actions de lobbying communes en ce sens auprès de la Commission européenne et du Parlement européen qui ont ouvert des crédits pour les liaisons ferroviaires européennes. Il est également proposé d'établir une déclaration commune de l'Eurodistrict pour consolider ces actions, accentuer le fait que les décisions sont imminentes et souligner l'enjeu clé que représente la région transfrontalière de l'Eurodistrict pour le réseau ferroviaire européen.

En termes d'offres de mobilité durable au-delà du Rhin, l'importance du pont entre Erstein et Lahr ainsi que le besoin d'une communication renforcée avec l'aide de l'Eurodistrict sont également abordés.

2.2. L'avancement depuis le Traité d'Aix-la-Chapelle

Invitée à la réunion du Conseil, Mme Cathrin GRÄBER, la Secrétaire générale allemande du Comité franco-allemand pour la coopération transfrontalière (CCT), donne un aperçu du travail du CCT et de l'avancement depuis le Traité d'Aix-la-Chapelle. Le CCT, dont l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est également membre, a été créé dans le sillage du Traité d'Aix-la-Chapelle, avec pour objectif de porter les intérêts locaux et régionaux des régions frontalières au niveau national afin de supprimer les obstacles existants dans la vie quotidienne transfrontalière. Cependant, les résultats concrets semblaient jusqu'alors souvent vagues. Dans ce contexte, Mme GRÄBER explique quelles étapes ont pu être franchies, par exemple dans le domaine du détachement de travailleurs ou par le biais de la loi 3DS etc.

2.3. Mise en place d'un fonds pour petits projets par l'Eurodistrict

Les conditions de création d'un fonds pour petits projets ayant fondamentalement changé pour la période de programmation INTERREG VI Rhin supérieur par rapport à INTERREG V, il est demandé au Conseil d'approuver le fait que les projets soient désormais financés par les fonds propres de l'Eurodistrict grâce à une augmentation des subventions classiques de l'Eurodistrict de 100 000 à 150 000 €, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif pérenne de la part d'INTERREG. Par ailleurs, le Conseil est invité à réexaminer ultérieurement la possibilité de la création d'un fonds pour petits projets sous le programme INTERREG VI.

Afin de conserver une certaine souplesse en ce qui concerne le dépôt des demandes de subvention et de garantir une simplification de la procédure d'approbation pour la sélection des projets bénéficiant d'une subvention entre 5 000 € et 25000 € (inclus) le Conseil vote la création d'un comité de sélection transfrontalier composé de six membres élus du Conseil (trois du côté allemand et trois du côté français).

Sont proposé.e.s comme membres du comité de sélection :

Côté allemand : Wolfram BRITZ, Klaus MUTTACH et Christian HUBER

Côté français : Andrée BUCHMANN, René SCHAAL et Jonathan HERRY

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Budget

3.1. Budget prévisionnel 2022

Suite à une erreur de frappe dans le budget primitif (le montant de 74 000 € figurait comme investissements au lieu du montant correct 73 000 €), il est demandé de revoter le budget primitif. L'erreur n'a pas eu d'incidence sur la validation du budget, puisque le document officiel, l'annexe M14, mentionnait le montant correct. Le budget est adopté à l'unanimité.

4. Projets propres

4.1. Économie : Pavillon de l'Eurodistrict à la Foire européenne de Strasbourg

Le Président propose d'adopter la délibération « Pavillon de l'Eurodistrict » pour renouveler la présence de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à la Foire européenne du 2 au 11 septembre 2022 avec un pavillon de 120m² accueillant 32 sous-exposants pendant 10 jours. Soucieux de maintenir son marketing territorial, l'objectif de ce pavillon et d'informer la population locale sur le travail politique de l'Eurodistrict, ainsi que sur ses projets et d'offrir une plateforme aux acteurs et producteurs locaux du territoire commun pour présenter leurs actions et produits locaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.2. Éducation et bilinguisme : « Spiel & Parle »

Le Président propose d'adopter la délibération « Spiel & Parle » visant à étendre le partenariat dans le cadre du projet à partir de l'année scolaire 2022/23, notamment avec un engagement financier de la part de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), et un engagement de l'Eurométropole de Strasbourg dans le rôle de coordinateur de projet pour le côté français.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.3. Tourisme : Vélo Gourmand

Le Président informe les membres du Conseil que la manifestation touristique « Vélo Gourmand » ne pourra pas être organisée en 2022, la charge de travail étant trop importante pour les communes concernées qui, au vu de la situation globale avec des associations particulièrement prises, ne peuvent pas mobiliser les capacités techniques et humaines nécessaires cette année. En guise de remplacement, le Président invite cordialement les membres du Conseil à une « Eurodistrikt-Radtour » le 18 septembre 2022.

L'organisation d'une nouvelle édition du Vélo Gourmand est prévue pour l'année 2023.

5. Demandes de subventions

5.1. Information sur les subventions jusqu'à 5 000 € inclus

Le Président informe le Conseil sur les demandes de subventions inférieures ou égales à 5 000 € accordées par décision du président depuis la séance du 23 mars 2022.

5.2. Modifications des critères de subvention du fonds scolaires pour la promotion du bilinguisme

Il est demandé au Conseil d'adapter légèrement les critères de subvention du fonds scolaire pour la promotion du bilinguisme, notamment afin de laisser la possibilité de pouvoir également soutenir les rencontres pertinentes entre élèves allemands et français dont une partie se déroule en dehors et à proximité du territoire de l'Eurodistrict. La formulation initiale ne permettait qu'un remboursement des projets qui se déroulent exclusivement sur le territoire de l'Eurodistrict. Il est également proposé au Conseil de rectifier la note en bas de page, suite à la modification du nom du département de l'Académie de Strasbourg en charge des échanges scolaires (DARILV au lieu de MAERI). Les conditions du partenariat restent inchangées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Points divers

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

SLO

ID : 067-200024172-20221201-CR_1_3_3_2022-DE

Au boulot à vélo :

Le Président informe le Conseil que la première édition transfrontalière du Challenge « Au boulot à vélo » a rencontré un beau succès avec 22 entreprises allemandes de l'Ortenaukreis (issues des villes d'Achern, de Kehl, de Schutterwald, d'Offenbourg, de Rheinau, d'Oberkirch, de Lahr et de Gengenbach) inscrites.

Géothermie :

M. RITH demande quelles mesures ont été prises en vue du règlement des sinistres et de la sécurité de la population. Mme BARSEGHIAN informe qu'une réponse claire de la part de l'État français à ce sujet est encore en suspens et qu'elle retransmettra la demande à la Préfecture afin d'obtenir une réponse écrite. De son côté, l'Eurométropole de Strasbourg a rédigé un schéma directeur des énergies, se passant de géothermie. Cela représente un défi puisque actuellement 40% de la production de chaleur de l'Eurométropole de Strasbourg reposent sur la géothermie profonde, qui sera à remplacée par une amplification des filières solaire, biomasse et par la récupération de la chaleur fatale de la Badische Stahlwerke Kehl.

Elections en France :

M. MUTTACH interroge Mme BARSEGHIAN sur le résultat des élections françaises, notamment en ce qui concerne la coopération franco-allemande et la poursuite de l'idée européenne, qui ont été suivies avec beaucoup d'attention et parfois d'inquiétude en Allemagne. Mme BARSGHIAN déclare qu'en dépit d'un changement de rapport entre les partis politiques en France et une recomposition inédite de l'Assemblée nationale, les questions européennes et transfrontalières continueront d'être portées avec force à toutes les échelles concernées.

M. SCHERER clôt la séance à 11h39.

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022
par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Document de séance n° 2.4/3/2022

Vorlage Nr. 2.4/3/2022

Séance du Conseil de l'Eurodistrict / <i>Ratssitzung des Eurodistrikts</i> 3/2022	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 01.12.2022
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragter</i> Dr. Martin SACHER	

Point n° 2.4 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 2.4 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Politique climatique au sein de l'Eurodistrict / Klimapolitik im Eurodistrikt

I. Rapport / Sachverhalt

Le changement climatique et ses conséquences sont des sujets qui concernent tous les acteurs politiques et dont l'importance politique ne va probablement que croître. Les origines et les répercussions du changement climatique ont effectivement une dimension transfrontalière, ce qui souligne l'importance de ce sujet pour l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Dans ce contexte, le Conseil a pris la décision, l'année dernière, d'inscrire au budget de l'année 2022 l'organisation d'un échange politique et technique afin de développer des idées concernant des concepts de protection du climat au sein de l'Eurodistrict. Par conséquent, et en coopération avec l'Ortenauer Energieagentur et la nouvelle l'Agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg, un atelier transfrontalier sur la thématique de la protection du climat et de l'adaptation au changement climatique a eu lieu le 10 novembre 2022. L'invitation s'est adressée aux chargé.e.s de mission climat des membres de l'Eurodistrict. L'échange de fond qui a eu lieu lors de cet atelier avec un nombre satisfaisant de participants, a clairement démontré qu'il existe un besoin de coopération transfrontalière dans le domaine de la politique climatique.

Au vu des nombreuses propositions et idées qui ont émergé lors de cet atelier, il est proposé d'établir un plan d'action de l'Eurodistrict dans le domaine du climat qui

Der Klimawandel und dessen Folgen sind ein Thema, das alle politischen Akteure betrifft, und dessen politische Relevanz in den nächsten Jahren vermutlich stark zunehmen wird. Dabei sind die Ursprünge und die Auswirkungen des Klimawandels von grenzüberschreitender Bedeutung und daher auch ein wichtiges Thema für den Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau.

Vor diesem Hintergrund hat der Rat bereits im letzten Jahr beschlossen, im Budget für das Jahr 2022 die Ausrichtung eines politischen und technischen Austauschs einzuplanen, um Ideen für Klimaschutzkonzepte im Eurodistrikt zu entwickeln. In Zusammenarbeit mit der Ortenauer Energieagentur und der neu gegründeten Agence du Climat der Eurometropole Strasbourg fand daher am 10. November 2022 ein grenzüberschreitender Workshop zum Thema Klimaschutz und Klimaanpassung statt. Eingeladen waren die Klimaschutzmanager:innen der Mitglieder des Eurodistrikts. Der inhaltliche Austausch im Laufe des gut besuchten Workshops hat den Bedarf für die grenzüberschreitende Zusammenarbeit im Bereich der Klimapolitik deutlich aufgezeigt.

Angesichts der zahlreichen Vorschläge und Ideen, die während des Workshops gemacht wurden, wird vorgeschlagen, einen Aktionsplan des Eurodistrikts im Bereich Klima zu erstellen,

rassemblera des mesures et des projets prioritaires afin de structurer le futur travail de l'Eurodistrict dans ce domaine.

Par ailleurs, l'atelier a montré le grand besoin existant en termes d'échange transfrontalier d'expertise. Par conséquent, il est proposé d'organiser un forum d'experts au cours de l'année 2023 qui pourrait par exemple mettre le focus sur les thématiques de la chaleur ou de la gestion de l'eau.

der prioritäre Maßnahmen und Projekte bündeln und so die zukünftige Arbeit des Eurodistrikts in diesem Bereich strukturieren soll.

Zudem ist aus dem Workshop hervorgegangen, dass ein großer Bedarf an einem grenzüberschreitenden Fachaustausch besteht. Dementsprechend wird vorgeschlagen, im nächsten Jahr ein grenzüberschreitendes Fachforum, beispielsweise zu den Themen Wassermanagement oder Hitze, zu organisieren.

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

Compte tenu de la diversité des thématiques ainsi que la charge de travail élevée qui en découle, le Secrétariat général recommande de mettre en œuvre les actions proposées dans le domaine du climat en coopération avec l'Ortenauer Energieagentur et l'Agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg afin de s'appuyer sur l'expertise et la main d'œuvre déjà existantes au sein de ces structures.

Dans la perspective d'une collaboration future, le Secrétariat général recommande par ailleurs l'adhésion de l'Eurodistrict à l'Agence du Climat, afin de pérenniser cette coopération. Les cotisations annuelles s'élèveraient à 500 €.

Vor dem Hintergrund der Vielfalt der Themen sowie dem damit verbundenen hohen Arbeitsaufwand, empfiehlt das Generalsekretariat, die vorgeschlagenen Aktionen im Bereich Klima in Zusammenarbeit mit der Ortenauer Energieagentur und der Agence du Climat der Eurometropole Strasbourg durchzuführen, um die dort vorhandene Fachkompetenz und Arbeitskraft zu nutzen.

Mit Blick auf die künftige Zusammenarbeit, empfiehlt das Generalsekretariat zudem den Beitritt des Eurodistrikts zur Agence du Climat, um so die Zusammenarbeit zu verstetigen. Als Mitgliedsbeitrag wäre eine jährliche Summe von 500 € zu entrichten.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil se félicite du travail qui a été effectué jusqu'à présent dans le domaine important qui est la politique climatique et prend connaissance des résultats de l'atelier des charge.és de mission climat du 10 novembre 2022 sur cette thématique.

Il charge le Secrétariat général de l'élaboration d'un plan d'action climat de l'Eurodistrict ainsi que de l'organisation d'un forum d'experts dans le domaine de la politique climatique. Pour ce faire, le Secrétariat général doit, dans le cadre de son travail, s'appuyer sur l'expertise de l'Ortenauer Energieagentur et de l'Agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg.

Der Rat des Eurodistrikts begrüßt die bisherige Arbeit in dem wichtigen Bereich der Klimapolitik und nimmt die Ergebnisse des Workshops der Klimaschutzmanager:innen vom 10. November 2022 zu diesem Thema zur Kenntnis.

Er beauftragt das Generalsekretariat mit der Erstellung eines Eurodistrikt Klima-Aktionsplans, sowie mit der Ausrichtung eines Fachforums im Bereich Klimapolitik. Dabei soll sich das Generalsekretariat in seiner Arbeit auf die Fachkompetenz der Ortenauer Energieagentur und der Agence du Climat der Eurometropole Strasbourg stützen.

De plus, le Conseil valide l'adhésion de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à l'Agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg. La cotisation annuelle de cette adhésion s'élève à 500 €.

Le Conseil autorise le Président à signer tout document afférant à ces mesures.

Zudem validiert der Rat den Beitritt des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau zur Agence du Climat der Eurometropole Strasbourg, für den ein jährlicher Mitgliedsbeitrag in Höhe von 500 € zu entrichten ist.

Der Rat ermächtigt den Präsidenten, alle Unterlagen in Verbindung mit diesen Beschlüssen zu unterzeichnen.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.



REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER **DE L'EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU**

Introduction :

Le présent règlement budgétaire et financier fixe les règles de gestion budgétaire et financière applicables au syndicat mixte pour le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau pour la préparation et l'exécution du budget, dans le respect des dispositions du code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Ce règlement budgétaire et financier est adopté par le Conseil de l'Eurodistrict pour la durée de la présente mandature et ne pourra être modifié que par lui en tant que de besoin.

SOMMAIRE

1. LE CADRE BUDGÉTAIRE

1.1 Présentation du budget

1.2 Vote du budget

2. LA PLURIANNUALITE : LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP), AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) ET CREDITS DE PAIEMENT (CP)

3. LE CADRE COMPTABLE

3.1 La tenue de la comptabilité d'engagement

3.2 Les dépenses imprévues

3.3 Les rattachement des charges et des produits

3.4 Règle en matière de provisions

3.5 L'amortissement

Les différents documents budgétaires du syndicat mixte pour le GECT sont le budget primitif (BP), le budget supplémentaire (BS), les décisions modificatives (DM).

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice. Il s'exécute selon un calendrier précis.

Le budget primitif prévoit les recettes et dépenses de la collectivité au titre de l'année.

Le budget supplémentaire reprend les résultats de l'exercice n-1 s'il ne sont pas repris au budget primitif.

Les décisions modificatives autorisent les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires. Ces dépenses doivent être équilibrées par des recettes.

1.1 Présentation du budget

En dépenses les crédits votés sont limitatifs, les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits votés préalablement.

En recettes, les prévisions sont évaluatives. Les recettes réelles peuvent, par conséquent, être supérieures aux prévisions.

Les prévisions du budget doivent être sincères, toutes les dépenses et toutes les recettes prévisibles doivent être inscrites et ne doivent être ni sous-estimées ni surestimées. Les dépenses obligatoires doivent être prévues.

Conformément à l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, (CGCT) le budget du GECT comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il contient une présentation croisée nature/fonction en annexe budgétaire.

1.2 Vote du budget

Le budget est voté par nature.

Le vote intervient au niveau du chapitre.

Le Conseil du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, lors du vote du budget, autorisera le Président ou son (ses) délégataire(s) à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre en dehors des dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui sera transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun, puis notifiée au comptable.

Le Président du syndicat mixte pour le GECT informera le Conseil du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

2. La pluriannualité : les autorisations de programme (AP), autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP)

Dans le cadre d'une gestion pluriannuelle, le syndicat mixte pour le GECT peut recourir aux autorisations d'engagement (AE), aux autorisations de programme (AP) et aux crédits de paiement (CP) afférents. Cette technique budgétaire permet de ne faire supporter sur le budget de l'année, pour les dépenses pluriannuelles, que les dépenses à régler dans l'année.

Le GECT ne pratiquant pas, pour le moment, la gestion en AP/AE/CP, ses modalités de fonctionnement ne sont pas décrites dans le présent règlement budgétaire et financier.

3.1 La tenue de la comptabilité d'engagement

La tenue d'une comptabilité d'engagement au sein de la comptabilité administrative est une obligation qui incombe à l'exécutif du syndicat mixte. Elle n'est pas obligatoire en recettes. Cette comptabilité permet de connaître à tout moment les crédits ouverts en dépenses et en recettes, les dépenses et recettes réalisées permettant ainsi de dégager en fin d'exercice le montant des restes à réaliser.

Les engagements sont constatés à base de bon de commande, la signature d'un marché, ou tout autre acte juridique.

Les restes à réaliser issus de la comptabilité des engagements font partie intégrante du résultat.

Les restes à réaliser à la fin de l'exercice sont repris dans le budget de l'exercice suivant et pourront être mandatés tout de suite sans attendre le vote du budget.

3.2 Les dépenses imprévues

Les dépenses imprévues ont un caractère facultatif dans toutes les comptabilités. L'assemblée délibérante peut voter au budget des crédits tant en fonctionnement qu'en investissement pour dépenses imprévues.

Des AP de « dépenses imprévues » peuvent être votées par l'assemblée délibérante pour faire face à des événements imprévus en section d'investissement dans la limite de 2% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5% des dépenses réelles de la section limitant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

En cas d'événement imprévu, l'exécutif peut affecter ces AP à des opérations d'investissement rendues nécessaires par cet événement (dépenses directes d'investissement et subventions d'équipement).

En l'absence d'engagement, constaté à la fin de l'exercice, l'AP est obligatoirement annulée à la fin de l'exercice.

Les AP et AE affectées aux chapitres 020 " Dépenses imprévues " d'investissement et 022 « Dépenses imprévues » de fonctionnement servent à abonder les chapitres où sont imputées les

dépenses imprévues selon leur nature ; ils ne donnent donc pas lieu à émission de mandats.

3.3 Le rattachement des charges et produits :

Le rattachement des charges et des produits concerne uniquement la section de fonctionnement. Cette procédure vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné toutes les charges et tous les produits qui s'y rapportent. Les dépenses engagées, pour lesquelles le service a été fait avant le 31 décembre sans que la facture ne soit parvenue, font l'objet d'un rattachement à l'exercice. Sont aussi rattachés les produits correspondants à des droits acquis au cours de l'exercice et qui n'ont pu être comptabilisés.

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit le rattachement dans la mesure où les montants ont une incidence significative sur le résultat.

Le GECT pratique le rattachement des charges et produits.

3.4 Règles en matière de provisions :

Sauf décision contraire de l'organe délibérant, les opérations relatives aux provisions (risque et charge ou dépréciation d'élément d'actif) sont budgétisées seulement en section d'exploitation. Ce sont alors des opérations d'ordre semi- budgétaires.

Le Conseil du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau décide d'appliquer la règle des provisions semi-budgétaires.

3.5 L'amortissement

L'amortissement comptabilise la dépréciation des immobilisations. C'est un procédé comptable permettant de constituer un autofinancement nécessaire au renouvellement des immobilisations. La durée d'amortissements propre à chaque catégorie de bien est fixée par le Conseil du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires.

Le prorata temporis

En principe, l'amortissement d'une immobilisation démarre à compter de sa date de mise en service. Par mesure de simplification le prorata temporis s'applique de manière prospective sur les nouvelles acquisitions à compter du 1^{er} janvier 2023. Dans une logique d'approche par enjeux, la méthode dérogatoire qui consiste à amortir « en année pleine » peut être maintenue pour certains biens (délibérations listant les catégories concernées et nécessite de justifier le caractère non significatif sur la production de l'information comptable).

Cet aménagement est retenu pour :

- les biens d'une valeur inférieure à 500 €
- les biens faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire

Le GECT décide d'appliquer les amortissements suivants :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L121-7 du code de l'urbanisme	10 ans
203	Frais d'études non suivis de réalisations et frais d'insertions	5 ans
204	Subventions versées à des organismes publics	Selon la durée d'amortissement du bien financé retenue par le bénéficiaire de la subvention
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droit et valeurs similaires	5 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans
21828	Autres matériels de transport	10 ans
21838	Autre matériel informatique	2 ans
21848	Autres matériels de bureaux et mobiliers	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

Les subventions d'investissement encaissées sont amorties au même rythme que l'amortissement du bien.

Fixation de la durée d'amortissement des biens

Le passage à la nomenclature M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements.

Conformément à l'article 106 de la loi NOTRe, les collectivités qui adoptent la nomenclature M57, dont le périmètre d'application initial concernait essentiellement les métropoles, ne sont pas soumises aux dispositions de l'article L. 5217-12-1 du CGCT qui liste les dépenses obligatoires des métropoles. Ainsi le champ d'application des amortissements des communes et de leurs établissements publics reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Dans ce cadre, les communes et leurs établissements publics procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- des œuvres d'art
- des terrains (autres que les terrains de gisement)
- des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation
- des immobilisations remises en affectation ou à disposition
- des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes)
- des immeubles non productifs de revenus.
- En outre, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, à l'exception :
 - des frais relatifs aux documents d'urbanismes visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
 - des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de cinq ans ;
 - des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;
 - des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas d'échec du projet d'investissement ;
 - des subventions d'équipement versées s'amortissent sur la durée d'utilisation attendue de l'immobilisation qu'elles financent, dans le respect des durées d'amortissement maximales fixées par le CGCT :
 - -cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
 - -trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;
 - -quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : ligne TGV, logement social, réseaux très haut débit...).

Pour les autres catégories de dépenses, les durées d'amortissement correspondent à la durée probable d'utilisation.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L121-7 du code de l'urbanisme	10 ans
203	Frais d'études non suivis de réalisations et frais d'insertions	5 ans
204	Subventions versées à des organismes publics	Selon la durée d'amortissement du bien financé retenue par le bénéficiaire de la subvention
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droit et valeurs similaires	5 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans
21828	Autres matériels de transport	10 ans
21838	Autre matériel informatique	2 ans
21848	Autres matériels de bureaux et mobiliers	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

Document de séance n° 3.1/3/2022

Vorlage Nr. 3.1/3/2022

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Euro- distrikts</i> 3/2022	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 01.12.2022
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragte</i> Anika KLAFFKE	

Point n° 3.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.1 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Passage au référentiel budgétaire et comptable M57 / Änderung der Haushalts- und Buchhaltungsanweisung auf M57

I. Rapport / Sachverhalt

La nomenclature M57 sera généralisée d'ici au 1er janvier 2024 et remplacera l'actuelle M14 utilisée par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Le déploiement sera progressif selon les collectivités volontaires :

- 1ère vague : 1er janvier 2022
- 2ème vague : 1er janvier 2023
- 3ème et dernière vague : 1er janvier 2024

Plusieurs requis doivent être remplis pour la conversion, notamment :

- des prérequis juridiques (délibérations) : mise en œuvre du droit d'option, fixation de la durée d'amortissement et adoption d'un règlement budgétaire et financier.
- des prérequis informatiques (compatibilité du logiciel de comptabilité avec la M57)
- des prérequis comptables et budgétaires
- des prérequis organisationnels

Fixation de la durée d'amortissement des biens

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14, le syndicat mixte calculait les dotations aux amortissements en année pleine (début des amortissements au 1er janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien).

Die Nomenklatur M57 wird bis zum 1. Januar 2024 allgemein eingeführt und die aktuelle vom Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau verwendet M14 ersetzen.

Die Einführung wird schrittweise erfolgen, je nachdem welche Gebietskörperschaften sich freiwillig dazu bereit erklären

- 1. Welle: 1. Januar 2022
- 2. Welle: 1. Januar 2023
- 3. und letzte Welle: 1. Januar 2024.

Für die Umstellung müssen mehrere Voraussetzungen erfüllt werden, darunter:

- Rechtliche Voraussetzungen (Beschlüsse): Umsetzung des Wahlrechts, Festlegung der Abschreibungsdauer und Verabschiedung einer Haushalts- und Finanzordnung.
- IT-Voraussetzungen (Kompatibilität der Buchhaltungssoftware mit M57).
- Buchhaltungs- und Haushaltsvoraussetzungen.
- organisatorische Voraussetzungen.

Festlegung der Abschreibungsdauer für Güter

Die Nomenklatur M57 legt den Grundsatz fest, dass die Abschreibung einer Anlage zeitanteilig erfolgt. Diese Bestimmung bedeutet eine Änderung der Buchungsmethode, da der Zweckverband unter der Nomenklatur M14 die Abschreibungen auf Volljahresbasis berechnete (Beginn der Abschreibungen am 1. Januar N+1 des Jahres nach der Inbetriebnahme des Vermögenswerts).

L'amortissement prorata temporis est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond à la date de mise en service. A défaut d'information sur la date de mise en service, il est proposé de retenir la date de mandat.

Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique de manière prospective, uniquement sur les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2023, sans retraitement des exercices clôturés. Les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis.

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur). Il est proposé que les biens de faible valeur soient amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Adoption d'un règlement budgétaire et financier

Le règlement budgétaire et financier fixe les règles de gestion budgétaire et financière applicables au syndicat mixte pour le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau pour la préparation et l'exécution du budget, dans le respect des dispositions du code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Ce règlement budgétaire et financier (voir Annexe I) doit être adopté par le Conseil de l'Eurodistrict pour la durée de la présente mandature et ne pourra être modifié que par lui en tant que de besoin.

Il est proposé que l'Eurodistrict, à l'instar de la Ville de Strasbourg, adopte la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et bénéficie ainsi de la mise à jour du logiciel comptable de l'Eurométropole de Strasbourg.

Die zeitanteilige Abschreibung wird für jede Anlagenkategorie im Verhältnis zur voraussichtlichen Nutzungsdauer berechnet. Die Abschreibung beginnt an dem Tag, an dem der Verbrauch des damit verbundenen wirtschaftlichen Nutzens oder des Dienstleistungspotenzials beginnt. Dieses Datum entspricht dem Datum der Inbetriebnahme. Da keine Informationen über das Datum der Inbetriebnahme vorliegen, wird vorgeschlagen, das Auftragsdatum zu verwenden.

Diese Änderung der Rechnungslegungsmethode in Bezug auf den zeitanteiligen Anteil gilt prospektiv, nur für neue Bewegungen, die ab dem 1. Januar 2023 realisiert werden, ohne Anpassung der abgeschlossenen Geschäftsjahre. Die Abschreibungspläne, die nach der Nomenklatur M14 begonnen wurden, werden bis zur vollständigen Abschreibung nach den ursprünglich festgelegten Modalitäten fortgesetzt.

Darüber hinaus kann eine Einheit im Sinne eines Ansatzes, der sich an den Herausforderungen orientiert, die Einführung einer Anpassung der Pro-rata-temporis-Regel rechtfertigen.

In diesem Rahmen wird vorgeschlagen, grundsätzlich die Pro-rata-temporis-Regel anzuwenden und in der Logik eines Ansatzes, der sich an den Herausforderungen orientiert, diese Regel für geringwertige Güter anzupassen, d. h. für Güter, deren Stückkosten unter dem Schwellenwert von 500 € (inkl. MwSt.) liegen und den Gegenstand einer globalisierten Überwachung sind (eine jährliche Inventarnummer pro Kategorie geringwertiger Güter). Es wird vorgeschlagen, dass geringwertige Güter in einer einzigen Jahresrate in dem Jahr abgeschrieben werden, das auf ihren Erwerb folgt.

Verabschiedung einer Haushalts- und Finanzordnung

Die Haushalts- und Finanzordnung legt die Regeln für die Haushalts- und Finanzverwaltung fest, die für den EVTZ Eurodistrict Strasbourg-Ortenau als „syndicat mixte“ bei der Vorbereitung und Ausführung des Haushaltsplans gelten, unter Einhaltung der Bestimmungen der allgemeinen Gebietskörperschaftsordnung und der Haushalts- und Buchhaltungsanweisung M57.

Diese Haushalts- und Finanzordnung (siehe Anhang I) muss vom Eurodistriktrat für die Dauer dieser Amtszeit verabschiedet werden und kann nur von diesem bei Bedarf geändert werden.

Es wird vorgeschlagen, dass der Eurodistrikt, genauso wie die Stadt Straßburg, die Nomenklatur M57 ab dem 1. Januar 2023 anwendet

Cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

und so von der Aktualisierungssoftware der profitiert.

Diese Änderung der Buchungsnomenklatur zieht automatisch eine Änderung des Haushaltsmodells nach sich. Aus diesem Grund wird die Spalte BP n-1 für den Primärhaushalt 2023 nicht ausgefüllt, da sie zu einer anderen Buchungsnomenklatur gehört.

II. Résolution / Beschluss

Vu :

- l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article 106.III de la loi NOTRe relatif au droit d'option,
- l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- l'avis du comptable public Mme Laurence LeBreton,

Considérant

- que dans le cadre de cette expérimentation, le syndicat mixte doit adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.
- que cette norme comptable s'appliquera au budget principal,

le Conseil de l'Eurodistrict adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 pour son budget principal et autorise le Président à signer tout document y afférent.

Le Conseil adopte également la gestion des amortissements tel que décrit ci-dessus et dans l'annexe II de cette délibération.

gestützt auf:

- Artikel L.2121-29 des Code Général des Collectivités Territoriales,
- Artikel 106.III des NOTRe-Gesetzes über das Wahlrecht,
- Artikel 242 des Gesetzes Nr. 2018-1317 vom 28. Dezember 2018 über den Haushalt für 2019,
- den Erlass vom 20. Dezember 2018 zur Haushalts- und Buchhaltungsanweisung M57, die auf einheitliche Gebietskörperschaften anwendbar ist,
- die Stellungnahme des öffentlichen Rechnungsführers Frau Laurence LeBreton,

in Anbetracht dessen,

- dass das Syndicat mixte im Rahmen dieses Experiments ab dem 1. Januar 2023 die Nomenklatur M57 einführen muss.
- dass diese Buchhaltungsnorm auf den Haupthaushalt angewendet wird,

beschließt der Eurodistriktrat die Haushalts- und Buchführungsnomenklatur M57 ab dem 1. Januar 2023 für seinen Haushalt und ermächtigt den Präsidenten, alle damit zusammenhängenden Dokumente zu unterzeichnen.

Der Rat nimmt auch die Verwaltung der Abschreibungen wie oben und in Anhang II zu diesem Beschluss beschrieben an.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord

☐ Refus

☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

TOP 3.2 Débat d'orientation budgétaire 2023

ORIENTATIONS 2023

Le Secrétariat Général de l'Eurodistrict soumet à la discussion budgétaire 2023 les chiffres clés suivants en se basant sur le plan de finances pluriannuel établi depuis 2016 qui permet d'évaluer les possibilités de marge de manœuvre au vu des économies, de l'augmentation des reports budgétaires due à la pandémie de coronavirus et les reports de projets.

MONTANT DISPONIBLE DEBUT 2023 (estimation)

850 000 € contributions obligatoires
 1 016 927 € report estimé fonctionnement

À ajouter **43 925 €** dont :

4 075 € INTERREG remboursement frais de personnel projet Bus Eurodistrict

TOTAL: 1 911 152 € (année précédente: 1 813 576 €)

ORIENTATIONS & DEPENSES

En ce qui concerne les réserves, il convient de noter ce qui suit :

En raison de la pandémie, des projets ont à nouveau dû être reportés, annulés ou organisés dans un format adapté en 2022, comme le KM Solidarité, le Vélo Gourmand ou des projets du fonds scolaires, ce qui a entraîné une augmentation des réserves. Cette augmentation des réserves due à la pandémie ne devrait cependant pas se poursuivre dans les années à venir.

De plus, l'Eurodistrict a bénéficié ces cinq dernières années du projet INTERREG Société civile, dans le cadre duquel des coûts de projets ont pu être cofinancés (60%) et des frais de personnel imputés (1 temps plein). Avec la disparition du projet INTERREG, ces coûts doivent à nouveau être portés à part entière par l'Eurodistrict depuis 2022.

En 2022, l'Eurodistrict aura des dépenses totales de 870 000 € et cela malgré l'annulation des événements propres en raison de la pandémie, ce qui, de facto, dépasse déjà son budget total annuel de 850 000 €. Une comparaison entre le nombre de projets/an et la fonte des réserves/an montre clairement que la simple reprise des projets « traditionnels » de l'Eurodistrict à partir de 2023 mènera, même sans nouvelles dépenses, à une réduction rapide des réserves qui ne semblent élevées (Report total 2024 = 170 110 / 2025 = -50 286). Des éventuels facteurs de coûts à considérer à l'avenir, tels que l'inflation, l'adaptation des salaires, etc. ne sont pas encore pris en compte.

Dans l'idée d'une planification budgétaire à long terme, le Président estime donc que les réserves ne devraient être réduites que progressivement, de manière à ce que les dépenses imprévues ou les projets importants puissent toujours être financés si nécessaire et que l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau conserve une certaine marge de manœuvre financière.

Frais de structure prévisionnels 2023 :

- **476 132 €** dépenses de personnel (sur la base d'une équipe complète de 7 postes à plein temps, d'un poste à temps partiel 24 heures, d'un poste stagiaire sur l'année et incluant la formation continue, la médecine du travail, la gestion paie - après valorisation **466 103 €**)
- **210 400 €** dépenses de gestion courante (2022 : 132 500 €)
- **30 400 €** séances institutionnelles (2022 : 28 400 €).
- **20 700 €** communication (2022 : 15 700 €)
- **10 000 €** investissements (2022 : 9 500)

TOTAL = 747 632 € (année précédente : 663 813 €)

Concernant les dépenses opérationnelles liées aux projets transfrontaliers portés par l'Eurodistrict ou par des tiers, il est proposé de réserver des fonds pour les thématiques suivantes (montants à titre de proposition) :

Transport et Mobilité (115 403 €)

La **ligne régulière de bus entre Erstein et Lahr** inaugurée le 01/09/2020, est gérée par la Région Grand Est et cofinancée par l'Ortenaukreis, la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ainsi que par des fonds INTERREG. L'Eurodistrict est partenaire de ce projet INTERREG, responsable de la communication et peut valoriser 10% des frais de personnel du chargé de projets par le biais de ce projet. Le financement INTERREG de cette ligne prend fin en juin 2023, tandis que la ligne elle-même est commandée jusqu'en août 2024. Malgré l'engagement des partenaires financiers au départ du projet pour compenser les fonds INTERREG manquants à partir de juillet 2023 et jusqu'en août 2024, l'Eurodistrict a inscrit par mesure de précaution et compte tenu la situation budgétaire difficile, ces dépenses à hauteur de **71 315 €** pour l'année 2023 et **95 087 €** pour l'année 2024, afin de garantir la poursuite de la ligne en toutes circonstances et de compenser les exigences accrues en matière de financement des partenaires de projet si la poursuite de la ligne devait échouer à cause de cela. Par ailleurs, la somme de **9 500 €** a été prévue pour la réalisation d'une **analyse de potentiel** concernant l'éventuelle **ligne de bus transfrontalière Illkirch-Offenburg**, identifiée dans le plan d'action mobilité.

Dans le domaine « vélo », il est proposé de prévoir une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un réseau cyclable à nœuds pour un montant de **9 500 €**, ainsi que la mise en œuvre et la création de différentes **cartes transfrontalières d'itinéraires cyclables** sur le territoire de l'Eurodistrict pour un montant de **20 000 €**, qui favorisent la mobilité à vélo au quotidien et de loisirs.

En outre, un montant de **5 000 €** a été prévu pour des mesures de communication qui visent à **promouvoir des offres de transport transfrontalières**, comme l'action « Été sans frontières ».

Santé (5 000 €)

Après la clôture des projets INTERREG TRISAN I (2017-2019) et TRISAN II (2019-2022, prolongé jusqu'en 2023 en raison de la pandémie de Covid-19) porté par l'Euro-Institut dans le cadre desquels l'Eurodistrict a réalisé des projets concrets tels que et la mise en place d'une cartographie des médecins bilingues sur notre Web-GIS ainsi que d'un guide concernant le remboursement transfrontalier des frais médicaux, il est proposé de poursuivre les travaux entamés. C'est pourquoi les partenaires de projets ont souhaité pérenniser le **centre de compétence TRISAN** au-delà du co-financement communautaire, sous la forme d'une **convention de partenariat d'une durée de 4 ans**. Il est proposé que l'Eurodistrict contribue à cette démarche sous la forme d'un co-financement à hauteur de **5 000 €**. Un projet de délibération correspondant sera présenté lors de la réunion d'aujourd'hui.

Par ailleurs, l'Eurodistrict continue à s'engager dans une mise en réseau intensive et participe entre autres au groupe de travail « Politique de santé » de la Conférence du Rhin supérieur qui, en tant que plate-forme de communication, permet un échange régulier sur les mesures de protection et leurs effets dans les zones frontalières ainsi que leur transmission rapide aux autorités compétentes. Des informations pertinentes sur la situation sanitaire actuelle et les réglementations applicables du côté allemand et français sont par ailleurs régulièrement publiées sur le site internet de l'Eurodistrict.

Bilinguisme (102 689 €)

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau s'engage fortement en faveur de la promotion du bilinguisme et des rencontres scolaires en mettant à disposition un **Fonds scolaire pour la promotion du bilinguisme**, pouvant couvrir jusqu'à 100 % des coûts d'une rencontre scolaire franco-allemande. Grâce à la mise en complémentarité avec les financements du Regierungspräsidium Freiburg, une communication

réci-proque sur les fonds scolaires respectifs avec l'Académie de Strasbourg, ainsi que la mise en place d'une stratégie de communication ciblée, l'utilisation du fonds longtermes doté de 30 000 € par an a continuellement augmenté (1 867 € en 2015, 10 700 € en 2016, 18 731 € en 2017, 29 155 € en 2018). Sur la base de l'année 2019, le volume du fonds a donc été ajusté à 40 000 €. En raison de la situation sanitaire, la majorité des écoles ont dû annuler les rencontres déjà prévues en 2020 ou 2021. Avec l'assouplissement des mesures sanitaires, les rencontres scolaires ont pu reprendre dès avril 2022. Sur la base de l'expérience des années précédentes et dans l'optique d'une amélioration de la situation sanitaire, il est proposé d'inscrire au budget 2023 une nouvelle fois un montant de **40 000 €** pour le fonds scolaire.

Compte tenu de la diminution du nombre de cours de français dans les écoles du côté allemand et de l'intérêt croissant pour l'apprentissage de l'allemand du côté français le long du Rhin, l'Eurodistrict co-finance depuis 2021 en tant que projet propre, le projet de promotion linguistique « **Spiel & Parle** ». Dans le but de développer une offre d'acquisition précoce et ludique de la langue voisine sur la base du volontariat pour les enfants âgés de 6 à 10 ans, des ateliers de français pour les classes de niveau primaire ont lieu du côté allemand en tant qu'offre linguistique scolaire supplémentaire et du côté français, des offres pédagogiques en allemand ont lieu dans le cadre des activités extra et périscolaires. Initialement porté par l'université populaire de l'Ortenau et aujourd'hui coordonné par l'Eurodistrict, le Conseil a approuvé une augmentation de 20 000 € à 40 000 € de la part de co-financement de l'Eurodistrict pour l'année scolaire 2022/23 afin de permettre à davantage d'enfants de bénéficier de l'offre. Au vu du succès de ces ateliers linguistiques, il est proposé d'allouer une nouvelle fois un budget de **40 000 €** au projet " Spiel & Parle " pour l'année scolaire 2023/2024. Le projet étant lié au calendrier scolaire et la majorité des dépenses n'étant encourues qu'à partir du deuxième semestre, une partie du co-financement prévu pour l'année scolaire 2022/2023 est également reportée au budget 2023.

Économie (50 000 €)

Depuis 2016, l'Eurodistrict participe aux **salons EXPO REAL et MIPIM** aux côtés de la WRO (nouveau nom : Nectanet) et de l'Eurométropole de Strasbourg et soutient le marketing local commun pour l'espace économique transfrontalier à hauteur de 25 000 € par an chacun. Suite à l'annulation par l'Eurométropole de Strasbourg de sa participation au MIPIM en 2023, mais à la poursuite de sa participation à l'EXPO-Real, le budget alloué aux participations aux salons internationaux est réduit à **25 000 €**. Etant donné que l'EMS promet de réexaminer une participation au MIPIM pour 2024, il est proposé d'inscrire à nouveau un budget correspondant de 50 000 € au total dans le budget à partir de 2024.

En 2021 et 2022, l'Eurodistrict a participé à la **Foire européenne** de Strasbourg avec un pavillon de l'Eurodistrict de 120 m². Sur les 10 stands du pavillon, des sous-exposants locaux et l'équipe du Secrétariat général ont présenté l'Eurodistrict et son territoire commun franco-allemand avec une multitude d'attractions touristiques et de produits locaux. Le concept visait également à offrir une plus grande visibilité à moindre coût et à moindre effort aux petits producteurs qui ne pourraient pas assumer financièrement une présence au salon seuls. Les coûts totaux de 56 950 € ont été financés par 6 950 € de contributions des co-exposants et 50 000 € de fonds propres de l'Eurodistrict. Comme l'année précédente, l'accueil réservé à ce concept de stand durable a été extrêmement positif. Le débriefing du projet a toutefois révélé que de nombreux co-exposants (producteurs locaux) ne trouvaient pas dans les visiteurs de la foire le public cible qu'ils espéraient et n'étaient donc pas intéressés à long terme par un stand de co-exposant à la foire européenne. C'est pourquoi il est proposé de participer à la Foire européenne de 2023 avec un nouveau concept (stand plus petit ou en coopération avec un partenaire déjà présent sur le salon) sans sous-exposant, et d'inscrire **25 000 €** au budget à cet effet.

SIG (3 000 €)

Le **système d'information géographique** (SIG, avec des données dans les domaines environnement, éducation, jeunesse, tourisme, mobilité et santé) est en ligne sur le site web de l'Eurodistrict depuis début 2017. Pour l'année 2023, l'extension du SIG par deux ensembles de données supplémentaires est prévue. Dans le budget 2023 ont donc été prévus **1 900 €** pour l'hébergement et la maintenance ainsi qu'un montant de **1 100 €** pour l'achat prévu de données.

Participation citoyenne (60 500 €) (dont 43 000 € pour le site web)

Après le succès du dernier rendez-vous élus-citoyens en 2021, qui a réuni 230 participants malgré le format en ligne imposé par la pandémie, l'Eurodistrict prévoit la **6e édition de son rendez-vous élus-citoyens** franco-allemande en 2023. En conséquence, **15 000 €** ont été inscrits au budget.

De plus, l'Eurodistrict prévoit toujours d'étendre l'**agenda culturel transfrontalier** disponible sur son site internet interactif à la Communauté des Communes du Canton d'Erstein afin de couvrir l'ensemble de son territoire (pour rappel : l'agenda culturel en ligne couvre actuellement l'Eurométropole de Strasbourg et l'Ortenaukreis). En raison de la pandémie et de questions techniques ceci n'a pas pu être réalisé comme initialement prévu. Pour l'élargissement ainsi que pour d'autres adaptations et mises à jour de l'agenda, il est proposé de prévoir un budget total de **5 000 €**.

Par ailleurs, il faut s'attendre fin 2023 à l'expiration des mises à jour de sécurité de Drupal 7, le système de gestion de contenu (CMS) sur lequel est construit le site web de l'Eurodistrict. Par conséquent, une **adaptation technique du site web** s'impose sans autre alternative, ce qui offre en même temps l'occasion de revoir l'ensemble de la page d'accueil, en partie obsolète. Afin de conserver sa capacité d'action dans ce cas, le Secrétariat général recommande donc d'inscrire un montant total de **43 000 €** au budget 2023.

Jeunesse (30 000 €)

Le **KM Solidarité** est un projet phare de l'Eurodistrict qui permet chaque année, sur deux jours, à plus de 23 000 enfants français et allemands des écoles primaires, dont 4 000 au Jardin des Deux Rives, de courir pour récolter des fonds destinés à soutenir des structures travaillant avec des enfants handicapés ou malades. L'édition 2022 de l'événement qui a eu lieu sous un format adapté à la situation sanitaire, a pu permettre, après deux années de pause en raison de la pandémie de Covid-19, de récolter plus de 10 000 € de dons pour des associations françaises et allemandes. La coordination est assurée par l'équipe du Secrétariat général de l'Eurodistrict (40 % du temps de travail de la chargée projet + 100 % d'un poste de stagiaire).

Il est prévu d'organiser l'édition 2023 du KM Solidarité dans son format habituel et dans le respect des règles sanitaires. Si toutefois la situation sanitaire ne permettait pas d'organiser la course au Jardin des Deux Rives, le format alternatif du KM Solidarité serait une nouvelle fois mis en place. Sur la base des dépenses des dernières années, il est proposé de prévoir un budget de **25 000 €**. Un projet de délibération correspondant sera présenté lors de la réunion d'aujourd'hui.

La **6e édition de la bourse aux projets transfrontaliers** dédiée aux acteurs jeunesse s'est tenue en ligne en janvier 2022. Celle-ci a réuni une cinquantaine de participants issus du secteur du travail avec les jeunes et de l'intégration. La bourse aux projets vise à offrir une plateforme d'échange et de mise en réseau entre différents acteurs issus des deux côtés du Rhin, afin d'élaborer de nouvelles idées de projets transfrontaliers dans le domaine du travail avec les jeunes. La **7ème édition** devra à nouveau avoir lieu en présentiel au cours du premier trimestre 2023. Il est proposé d'inscrire à cet effet un montant de **5 000 €** au budget de 2023.

Sport (6 000 €)

Depuis 2019, les **championnats d'athlétisme de l'Eurodistrict** sont devenus un projet propre de l'Eurodistrict. Après le marathon, l'Eurodistrict dispose donc de nouveau d'un événement sportif propre qui, avec près de 400 athlètes venant chaque année de part et d'autre du Rhin ainsi que l'implication d'athlètes en situation de handicap, développe le sentiment d'appartenance à un territoire commun et augmente la visibilité de l'Eurodistrict. Les championnats d'athlétisme de l'Eurodistrict sont organisés par le Comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin et par le Verein zur Förderung der Leichtathletik in der Ortenau e.V. Lors de sa réunion du 23 mars 2022, le Conseil a donné son accord au renouvellement de la convention de partenariat du projet et au co-financement de l'organisation des championnats à hauteur de **6 000 €** par an pour la période 2022 – 2026.

Culture (40 000 €) + 30 000 € (pour les subventions déjà accordées au Theater Eurodistrict BAAL)

L'Eurodistrict soutient le théâtre franco-allemand **Théâtre Eurodistrict BAden ALsace** (anciennement BAAL novo - Théâtre Eurodistrict) dans la mise en œuvre de son offre culturelle et bilingue unique. Lors de sa réunion du 14.06.2018, le Conseil de l'Eurodistrict a décidé de poursuivre l'octroi de subventions pour le Théâtre Eurodistrict BAden ALsace avec un montant de financement réduit à **30 000 €** par an pour la période de 2021 – 2025, en se focalisant sur les projets de théâtre pour jeune public, ainsi que les offres pédagogiques proposées. La somme correspondante a été inscrite au budget.

Depuis sa création, la promotion de rencontres culturelles transfrontalières et d'un échange animé entre acteurs culturels issus des deux côtés du Rhin est une des priorités de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Tout au long des deux années précédentes, la crise sanitaire a eu un impact considérable sur le travail des acteurs culturels. Dans ce contexte, les participants au rendez-vous élus-citoyens de l'Eurodistrict organisé en avril dernier avaient également demandé un soutien plus important et une mise en réseau accentuée des acteurs culturels au sein de l'Eurodistrict. Face à cette situation, le Conseil de l'Eurodistrict a créé, lors de sa réunion en juin 2021, un nouveau **fonds culturel de soutien pour la scène locale** doté d'un montant de 40 000 €, afin de soutenir les petites structures allemandes et françaises du secteur culturel sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et d'encourager les rencontres culturelles transfrontalières. Depuis cette année, le fonds s'adresse aussi bien aux petites structures ainsi qu'aux artistes-auteurs. Compte tenu d'une large acceptation du fonds de la part des acteurs concernés, celui-ci devrait être maintenu pour les années suivantes. Il est donc proposé d'inscrire à nouveau à cet effet un montant à hauteur de **40 000 €** au budget 2023.

Prévention & Sécurité (5 500 €)

Le groupe d'experts Prévention & Sécurité se réunit deux fois par an sous la coordination de l'Eurodistrict. C'est l'un des plus anciens groupes d'experts de l'Eurodistrict et il a pu obtenir des résultats significatifs, par exemple avec l'introduction de patrouilles de police binationales. Il est recommandé de rendre possible la présence réussie du groupe d'experts à la **foire du Rhin supérieur à Offenburg** en 2022 avec un montant de **1 000 €**. Par ailleurs, le groupe d'experts ainsi que le groupe de travail « Piscines » ont suggéré la mise en place de **campagnes d'information transfrontalières** pour sensibiliser au thème de la sécurité dans les piscines. Pour cela, **4 500 €** ont été inscrits au budget.

Environnement (28 200 €)

Sur la base des résultats de l'échange technique des acteurs du climat de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau mis en œuvre en novembre 2022, il est proposé d'élaborer un **plan d'action climat** en collaboration avec l'Energieagentur Ortenau et l'Agence du Climat de Strasbourg, qui définira les mesures et projets prioritaires et structurera le travail futur de l'Eurodistrict dans ce domaine. Pour l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du plan d'action climat, **15 200 €** sont inscrits au budget 2023. Afin de renforcer en outre l'échange technique transfrontalier, il est proposé d'organiser en 2023 un **forum transfrontalier dans le domaine de la politique climatique** dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et d'inscrire à cet effet la somme de **13 000 €** au budget. Un projet de résolution sera présenté en ce sens lors de la séance d'aujourd'hui.

Tourisme (53 500 €)

La planification **du jeu de plein air transfrontalier**, initialement prévu pour 2021, a pu être reprise dans le cadre de trois réunions du groupe de travail tourisme cette année. Née dans le contexte de la pandémie, l'idée de l'extension transfrontalière du célèbre jeu de piste en plein air de la Schwarzwald Tourismus GmbH, dénommé "Annis Schwarzwaldgeheimnis", repose sur le projet de l'Eurodistrict de faire découvrir le territoire transfrontalier de manière ludique, en particulier aux enfants et aux familles. Pour la mise en œuvre de ce projet, il est proposé d'adapter le budget inscrit en 2022 pour l'année budgétaire de 2023 et de le porter à un montant de **28 500 €**. Un projet de délibération en ce sens vous est présenté lors de la réunion d'aujourd'hui.

Le jardin de l'Eurodistrict du festival des fleurs « **Chrysanthema** » à Lahr a particulièrement bien contribué à accroître la visibilité de l'Eurodistrict. Après une pause de deux ans due à la crise sanitaire, l'édition de cette année a eu lieu du 22 octobre au 6 novembre 2022 dans le centre-ville de Lahr. Afin d'encourager la coopération transfrontalière entre collaborateurs et collaboratrices des services des espaces verts d'une manière continue quant à la conception et la composition du jardin de l'Eurodistrict, il est proposé de prévoir ce projet propre à nouveau pour l'année 2023 et d'inscrire à cet effet **5 000 €** au budget 2023.

En septembre 2022, la quatrième édition **du Vélo Gourmand de l'Eurodistrict** devait initialement traverser les communes du Grand Ried et de l'Ortenaukreis, au sud du territoire de l'Eurodistrict. En raison de capacités techniques insuffisantes et d'une charge de travail trop importante pour les communes concernées du côté français et leurs associations, l'édition de cette année n'a pas pu avoir lieu comme prévu. Pour la mise en œuvre du Vélo Gourmand en 2023, éventuellement avec un nouveau circuit au centre du territoire de l'Eurodistrict, un montant de **20 000 €** a par conséquent à nouveau été inscrit au budget. Un projet de délibération en ce sens vous est présenté lors de la réunion d'aujourd'hui.

Autres projets et subventions (150 000 €)

Les conditions de mise en place d'un fonds de microprojets pour la période de programmation INTERREG VI Rhin supérieur ayant fondamentalement changé par rapport à INTERREG V, il a été proposé au Conseil, dans le cadre de sa réunion de juin 2022, de financer les projets concernés sur les fonds propres de l'Eurodistrict jusqu'à ce qu'une réglementation durable soit mise en place par INTERREG. En conséquence, le volume financier de l'aide classique aux projets a été augmenté de 100 000 € à 150 000 €. Afin de conserver une certaine flexibilité dans le dépôt des demandes et de garantir une simplification de la procédure d'octroi, un comité de sélection transfrontalier, composé de six membres élus du Conseil (trois du côté allemand et trois du côté français), a été créé et décidé, par le biais d'une procédure de circulation écrite, des projets bénéficiant d'une aide de l'Eurodistrict supérieure à 5 000 € et inférieure à 25 000 € (inclus).

RÉCAPITULATIF :

Mobilité (115 403 €)
Santé (5 000 €)
Bilinguisme (102 689 €)
Économie (50 000 €)
SIG (3 000 €)
Participation citoyenne (60 500 €)
Jeunesse (30 000 €)
Sport (6 000 €)
Culture (40 000 €) + 30 000 € subvention accordée au Theater Eurodistrict BAAL
Prévention & Sécurité (5 500 €)
Environnement (28 200 €)
Tourisme (53 500 €)

À ajouter :

Autres projets et subventions (150 000 €)

TOTAL DES DÉPENSES OPÉRATIONNELLES : 529 592 € + 150 000 € = 679 592

TOTAL y compris les frais de structure : 1 427 224 €

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022
par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

PREVISIONS 2023 / HAUSHALTSPLAN 2023

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 067-200024172-20221201-TOP_3_2_3_2022-BF

Prévision Recette Fonctionnement 2023/			1.911.151,86	
Voraussichtliche Einnahmen Betriebskosten 2023				
Cotisations des membres / Mitgliederbeiträge			850.000,00	
Fond structurel (p.ex. INTERREG) / Strukturfonds (bsp. INTERREG)			0,00	
Recettes diverses / diverse Einnahmen			43.925,00	
Diminution charges / Kostenminderung			300,00	
Produits exceptionnels			0,00	
Solde du report antérieur fonctionnement / Übertrag Betriebskosten		1.016.926,86	Report total 2022 pour le budget 2023 / Gesamtübertrag aus 2022	1.022.326,86
Recettes d'investissements 2023 / Investitioneinnahmen 2023		27.949,00	für 2023:	
Amortissements 2023 / Abschreibungen 2023		22.549,00		
Solde du report antérieur investissement / Übertrag Investition		5.400,00		

Domaines des dépenses / Ausgabenbereiche	Code opération	montant 2022 pour mémoire / Summe Haushalt 2022 zur Erinnerung	Réalisé / Ist 2022	imputation comptable / Budgetlinie	Intitulé / Name	BP 2023 proposé / Haushaltsplan 2023 Vorschlag	Mouvements de crédits	Réalisé / Ist 2023	Variation	Commentaire / Kommentar	BP 2024 proposé / Haushaltsplan 2023Vorschlag	BP 2025 proposé / Haushaltsplan 2024 Vorschlag	BP 2026 proposé / Haushaltsplan 2025 Vorschlag
Fonctionnement & séances institutionnelles / Betrieb & institutionelle Sitzungen	Total	663.813,00	557.337,29			737.632	0	0	-737.632		630.351	630.351	630.351
Frais de fonctionnement / Betriebskosten	1	132.500,00	110.150,59			210.400	0	0	-210.400	entre autres : loyer = 29.900 €, charges locatives = 16.400 €, fournitures = 7.100 €, téléphonie = 10.000 €, déplacements = 5.500 €, etc... / Miete=29.900 €, Mietnebenkosten = 16.400 €, Bürobedarf=7.100 €, Telefonie = 10.000 €, Reise- und Fahrtkosten = 5.500 €, etc...	109.220	109.220	109.220
		0,00	0,00	60612	Energie - Electricité				0	comprise dans les charges locatives/in der Miete als Nebenkosten eingerechnet	0,00	0,00	0,00
		500,00	227,04	60623	Alimentation	500			-500	catering pour GE & réunions de l'ED / Catering für EA und Eurodistriksitzungen	500,00	500,00	500,00
		2.600,00	965,16	60632	Petit matériel et outillage	2.600			-2.600	petit équipement bureau, équipement visio / kleines Büromaterial, Videoausstattung	1120,00	1120,00	1120,00
		3.000,00	2.085,00	6064	Fournitures administratives	3.000			-3.000	papier, fournitures du bureau, clés USB etc.../Papier, USB-Sticks etc...	2500,00	2500,00	2500,00
		1.000,00	153,40	6068	Autres matières et fournitures	1.000			-1.000	Produits hygiéniques + Covid etc. / Hygieneprodukte etc.	1500,00	1500,00	1500,00
		35.000,00	31.042,49	6132	Locations immobilières	39.800			-39.800	loyer=26 500 €, salle Vosges = 3000€ / Miete= 26,500 €, Saal Vogesen =3000 €	39800,00	39800,00	39800,00
		0,00	0,00	61351	Location matériel mobilier roulant	500			-500	carsharing	5300,00	5300,00	5300,00
		5.300,00	3.859,00	61358	Location matériel mobilier autres	5.000			-5.000	Loyer imprimante, installation téléphonique / Miete Drucker, Telefonanlage	0,00	0,00	0,00
		11.400,00	10.345,04	614	Charges locatives et de copropriété	17.000			-17.000	988 €*12 (électricité et ménage inclus)+ rappel de charges + réserve /988 €*12 (inkl. Strom und Reinigungskosten) + Nachzahlung+ Reserve	17000,00	17000,00	17000,00
		500,00	500,00	61558	Entretien autres biens mobiliers	500			-500	Réparation bureau etc	500,00	500,00	500,00
		4.000,00	3.884,00	6156	Maintenance	4.000			-4.000	Interventions informatiques - Leitwerk / EDV-Leistungen - Leitwerk 7 changements profils/mails	4000,00	4000,00	4000,00
		1.000,00	808,95	6161	Assurances multirisques	1.000			-1.000	assurance locaux / Gebäudeversicherung	1000,00	1000,00	1000,00
		1.500,00	1.394,99	6168	Assurances autres	1.500			-1.500	assurance responsabilité civile professionnelle / Gewerbschaftpflichtversicherung	1500,00	1500,00	1500,00
		2.300,00	1.182,00	6182	Documentation générale et technique	2.300			-2.300	abonnements journaux / Zeitungsabo	2300,00	2300,00	2300,00
		50,00		6188	Autres frais divers	50			-50	Frais d'inscription / Anmeldung	50,00	50,00	50,00
		3.000,00	300,00	6228	Divers prestations extérieures	3.000			-3.000	Sortie équipe SG + RGPD + Audit RH-CDG/ Betriebsausflug + DSGVO + Audit CDG	1000,00	1000,00	1000,00
		100,00	0,00	6241	Transport de biens	100			-100		100,00	100,00	100,00
		200,00	16,98	6261	Frais d'affranchissement	200			-200	affranchissement via EMS + deutsche Post / Post über EMS + deutsche Post	1000,00	1000,00	1000,00
		30.000,00	30.000,00	62268	Autres honoraires, conseils...	40.000			-40.000	Soutien écriture et traduction / Unterstützung Redaktion und Übersetzung	1000,00	1000,00	1000,00
		11.000,00	10.045,00	6262	Frais de télécommunications	11.000			-11.000	2.000 € tél.fixe + 4.700 € portables + 2.900 € internet (vodafone) + réserve / 2.000 € Festnetz + 4.700 € Handys + 2.900 € internet (vodafone) + Reserve	10000,00	10000,00	10000,00
		50,00	0,00	627	Services bancaires et assimilés	50			-50		50,00	50,00	50,00
		6.500,00	5.854,00	6281	Concours divers (cotisation)	7.000			-7.000	adhésion Adeus, MOT, Agence du climat / Mitgliedskosten Adeus, MOT, Klima Agentur	7000,00	7000,00	7000,00
		0,00	0,00	6288	Autres services extérieurs	500			-500	Informatique Leitwerk abo licences et cloud imputation comptable jusqu'en 2020 / EDV - Leitwerk Abo Softwarelizenz + Cloud Buchungszeile bis 2020	400,00	400,00	400,00
		0,00	0,00	6488	Autres charges de personnel	56.300			-56.300	Provision contentieux	0,00	0,00	0,00
		1.400,00	1.297,00	65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	1.400			-1.400	Informatique Leitwerk abo cloud / EDV - Leitwerk Abo Cloud	1400,00	1400,00	1400,00
		5.000,00	5.141,00	65818	Redevances concessions, brevets	5.000			-5.000	Informatique Leitwerk abo licences / EDV - Leitwerk Abo Softwarelizenz	4200,00	4200,00	4200,00
		100,00	0,00	62878	remboursements de frais	100			-100		0,00	0,00	0,00
		500,00	239,51	6234	Frais de réception	500			-500	Réunions de travail / Business Essen	500,00	500,00	500,00
		3.500,00	810,03	6251	Voyages et déplacements	3.500			-3.500	train + indemnités km agents du SG / Reisekosten - Zug und Auto für die SG-Mitarbeiter	4000,00	4000,00	4000,00
		1.000,00	0,00	6251	Missions	1.000			-1.000	frais d'hôtel des agents du SG / Hotelkosten für SG-Mitarbeiter bei Reisen	1000,00	1000,00	1000,00
		500,00	0,00	65312	Frais de mission et de déplacement	500			-500	Remboursements des membres des comités / Rückerstattungen für Gremienmitglieder	500,00	500,00	500,00
		500,00	0,00	6584	Amendes fiscales et pénales	500			-500		0,00	0,00	0,00
		1.000,00	0,00	275	Dépôts et cautionnements versés	1.000			-1.000	Cautions diverses / Diverse Kautionen	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	6096	RRR/Achats non stockés	0			0		0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	619	RRR/Services extérieurs	0			0	Avoir décptes charges/Gutschrift Betriebskostenabrechnung	0,00	0,00	0,00

		0,00	0,00	70878	Rbt de frais par d'autres redevables	0			0			
		0,00	0,00	75888	Autres produits divers de gestion courante	0			0		0,00	0,00
		0,00	0,00	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0			0		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 06700024172-20221201-TOP_3_2_3_2022-BF

Frais de personnel / Personalkosten	2	487.213,00	421.809,00			476.132	0	0	-476.132	7 postes à temps plein + 1 poste à temps partiel + 1 stagiaire sur 10 mois + 90% du référent environnement + 85% du référent économie (10% du référent environnement imputés sur projet INTERREG "bus", 15% du référent économie sur le projet INTERREG "Titan-e") + 2.000 € de formation continue + 1.000 € médecine du travail + 1 700 € CDG-paies/ 7 VZ-Stellen + 1 TZ-Stelle + 1 Praktikantenstelle für 10 Monate + 90% Referentenstelle Umwelt + 85% Refrentenstelle Wirtschaft (10 % Referentenstelle Umwelt für Interreg-Projekt "Bus", 15% Referentenstelle Wirtschaft für INTERREG-Projekt "Titan-e") sowie inbegriffen Weiterbildungskosten 2.000 €, 1.000 € Arbeitsmedizin und 1 700 € CDG-Lohnzettel- und Sozialabgabenbearbeitung			
		2.000,00	995,00	6184	Versement à des organismes de formation	2.000			-2.000	Formation équipe SG / Weiterbildung team SG	2.000	2.000	2.000
		0,00	0,00	6218	Autre personnel extérieur	0			0	Mise à disposition personnel / Mitarbeiterentsendung	0	0	0
		1.700,00	0,00	6228	Divers	1.700			-1.700	CDG bulletins paie 2022 / CDG Gehaltsabrechnung 2022	1.700	1.700	1.700
		0,00	0,00	6331	Cotisation Transport	0			0		0	0	0
		274,00	229,05	6332	Cotisation au F.N.A.L	260			-260		260	260	260
		7.462,00	6.251,95	6336	Cotisations au CNFPT et au Centre de Gestion	6.788			-6.788		6.788	6.788	6.788
		17.611,00	19.149,36	64111	Rémunérations titulaires	19.149			-19.149		19.149	19.149	19.149
		100,00	100,00	64114	Indemnité inflation titulaires	0			0		0	0	0
		327.145,00	290.317,00	64131	Rémunérations contractuels	329.287			-329.287		329.287	329.287	329.287
		200,00	200,00	64134	Indemnité inflation contractuels	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6415	Provision pour congés payés	1.102			-1.102		0	0	0
		0,00	0,00	64168	Autres emplois insertions	0			0		0	0	0
		97.115,00	78.440,20	6451	Cotisations à l'URSSAF	87.339			-87.339		87.339	87.339	87.339
		19.769,00	14.834,75	6453	Cotisations aux caisses de retraite	16.141			-16.141		16.141	16.141	16.141
		13.027,00	10.298,00	6454	Cotisations Pôle Emploi	11.546			-11.546		11.546	11.546	11.546
		100,00	0,00	6456	Versement au FNC supplément familial	100			-100		100	100	100
		0,00	0,00	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0			0		0	0	0
		1.000,00	992,40	6475	Médecine du travail	1.000			-1.000		1.000	1.000	1.000
		10,00	2,30	65888	Autres charges diverses de gestion courante	10			-10	Arrondis prélèvement à la source / Abrundung der Direktabbuchungen	10	10	10
		0,00	0,00	65731	Subventions de fonctionnement aux organismes publics – État	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65732	Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Régions	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65733	Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Départements	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	657341	Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Communes membres du GFP	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	657348	Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Autres communes	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	657381	Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Autres établissements publics locaux	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	657382	Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Organismes publics divers	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0					0	0	0
		0,00	0,00	65888	Autres	10			-10		10	10	10
		0,00	0,00	6419	Rbt sur rémunération du personnel (et IJSS)	0			0		0	0	0
		300,00	0,00	6459	Rembt s/ charges de Sécu Sociale et de prév	300			-300	Remboursement indemnité inflation	300	300	300
		0,00	1,01	7588	Autres produits divers de gestion courante	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74718	Participation Etat/autres	0			0		0	0	0
Séances institutionnelles / institutionelle Sitzungen	3	28.400,00	13.992,50			30.400	0	0	-30.400	principalement frais de location de matériel et interprétation / hauptsächlich Materialmietkosten und Dolmetscherkosten	30.400	30.400	30.400
		500,00	31,86	60623	Alimentation	500			-500		500	500	500
		3.600,00	1.617,10	6232	Fêtes et Cérémonies (traiteur)	3.600			-3.600	Catering : 3 réunions + rencontres élus / 3 Sitzungen + rencontres élus	3.600	3.600	3.600
		4.000,00	2.276,94	61351	Location mobilières - Matériel roulant	0			0		0	0	0
		0,00		61358	Locations mobilières - Autres	6.000			-6.000	location cabine de traduction Réunions hybrides double coût / Miete Übersetzungskabinen, hybride Sitzungen kosten doppelt	6.000	6.000	6.000
		5.500,00	4.000,00	62268	Autres honoraires, conseils...	5.500			-5.500	Interprètes / Dolmetscher	5.500	5.500	5.500
		12.000,00	5.802,60	6228	Divers prestations extérieures	12.000			-12.000	traduction documents de séance par service extérieur + prestation technique séances/ Übersetzungen von Unterlagen außer Haus + technische Leistung Ratssitzungen	12.000	12.000	12.000
		300,00	264,00	6288	Autres services extérieurs	300			-300	Télétransmission actes / elektronische Aktenführung	300	300	300
		1.000,00	0,00	6234	Frais de réception	1.000			-1.000	Rencontre élus / Treffen Ratsmitglieder	1.000	1.000	1.000
		500,00	0,00	65818	Redevances concessions, brevets	500			-500,00	Certificat d'authentification de 1 an en 2021 puis 3 ans à partir de 2022 / einjähriges Authentisierungszertifikat in 2021 dann dreijährig ab 2022	500	500	500
		1.000,00	0,00	65312	Frais de mission et de déplacement	1.000			-1.000	Remboursements des membres des comités / Rückerstattungen für Gremienmitglieder	1.000	1.000	1.000
Communication & Relations Publiques / Kommunikation & Öffentlichkeitsarbeit	4	15.700,00	11.385,20			20.700	0	0	-20.700	publications et matériel de communication , annonces & conférences de presse, 6 domaines de site internet / Veröffentlichungen und Werbemittel, Anzeigen & Pressekonferenzen, 6 Internetdomänen	15.700	15.700	15.700
		1.500,00	1.030,00	6288	Autres services extérieurs	1.800			-1.800	TIZ + SDV domaines site internet - imputation comptable à partir de 2021 / TIZ + SDV Internetdomänen - Buchungszeile ab 2021	1.800	1.800	1.800
		800,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...	800			-800	interprétariat conférences de presse / Dolmetschen bei Pressekonferenzen	800	800	800
		5.000,00	5.680,00	6228	Divers prestations extérieures	10.000			-10.000	Photographe conférence de presse, frais d'agence, évtl. Vidéo promotionnelle des projets transfrontaliers / Fotograf Pressekonferenz, Agenturkosten, evtl. Promotionsvideo grenzüberschreitender Projekte	5.000	5.000	5.000
		100,00	0,00	6232	Fêtes et Cérémonies	100			-100	Catering conférence de presse / Catering Pressekonferenz	100	100	100
		4.000,00	2.154,20	6236	Catalogues et imprimés	4.000			-4.000	Rapport annuel conception et impression / Jahresbericht Druck und Layout	4.000	4.000	4.000
		2.800,00	1.600,00	6238	DIVERS (publicité)	2.800			-2.800	RollUps, pin's , flyers ED	2.800	2.800	2.800
		1.500,00	921,00	6231	Annonces et insertions	1.200			-1.200	annonces, cotisation club de la presse	1.200	1.200	1.200
		0,00	0,00	651	Redevances concessions, brevets	0			0	TIZ + SDV domaines site internet - imputation comptable en 2020 / TIZ + SDV Internetdomänen - Buchungzeile 2020	0	0	0
		0,00	0,00	65131	Bourses	0			0	Prix / Zeichnerpreis	0	0	0
		0,00	0,00	65132	Prix	0			0		0	0	0

Investissements (achats uniques) / Investitionen (einmalige Anschaffungen)	Total	9.500,00	6.600,00			10.000	0	0	-10.000				
Achat de matériel (Investissement) / Materialkauf (Investition)	5	9.500,00	6.600,00			10.000	0	0	-10.000		5.500	5.500	5.500
		1.000,00	0,00	2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1.000			-1.000		1.000	1.000	1.000
		3.000,00	2.600,00	21838	Autre matériel informatique	6.000			-6.000		3.000	3.000	3.000
		1.500,00	0,00	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3.000			-3.000	Bureau, armoires / Schreibtisch, Schränke	1.500	1.500	1.500
		0,00	0,00	2185	Matériel de téléphonie	0			0		0	0	0
		4.000,00	4.000,00	2188	Autres immobilisations corporelles	0			0	Pressewand, Arche	0	0	0
		14.012,00	14.010,78	6811	Dot. Amortissements	22.549			-22.549	non compris dans le total des achats de matériel / Abschreibungen nicht in dem Gesamtmaterialkauf inbegriffen	18.305	15.855	16.207
Thèmes prioritaires et projets / prioritäre	Total	397.409,00	223.530,69			499.101	0	0	-499.101		365.587	285.500	260.500
Transport & mobilité / Verkehr & Mobilität	Total	57.017,00	34.143,56			115.403	0	0	-115.403		100.087	5.000	5.000
Etude transport public transfrontalier / ÖPNV Studie	6	5.000,00	0,00			19.000	0	0	-19.000		0	0	0
		3.500,00	0,00	617	Etudes	16.000			-16.000	Études: 1. Réseau "points-nœuds" cyclable / Radknotenpunkte 2. Étude de potentiel ligne de bus Illkirch-Offenburg / Machbarkeitsstudie Bus Illkirch-Offenburg	0	0	0
		1.500,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...	3.000			-3.000	Traductions / Übersetzungen	0	0	0
Projets susceptibles d'être réalisés suite aux recommandations de l'étude / Mögliche Folgeprojekte aufgrund der Handlungsempfehlungen der Studie	7	52.017,00	34.143,56			96.403	0	0	-96.403		100.087	5.000	5.000
		0,00	0,00	617	Etudes	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6248	Divers transports collectifs	71.315			-71.315	Bus Eurodistrict Erstein-Lahr, fin subvention INTERREG 07/23/ Eurodistrikt-Bus Erstein-Lahr, Wegfall INTERREG-Förderung ab 07/23	95.087	0	0
		5.000,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...	3.000			-3.000	Eurodistrict plan des pistes cyclables (traduction 2 cartes) / Eurodistrikt-Fahrradkarte (Übersetzung 2 Karten)	0	0	0
		29.000,00	27.087,00	6228	Prestations extérieures diverses	10.000			-10.000	Conception & layout 2 plans des pistes cyclables de l'Eurodistrict / Konzeption & Layout 2 Eurodistrikt-Fahrradkarten	0	0	0
		15.000,00	5.580,12	6236	Catalogues et imprimés	10.000			-10.000	Impression plans des pistes cyclables / Druck Fahrradkarten: 5000€ ; Kommunikation Sommer ohne Grenzen / Communication été sans frontières: 5000€	5.000	5.000	5.000
		0,00	0,00	6238	DIVERS (publicité)	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	62878	Dateneinkauf	2.000			-2.000	Frais d'utilisation des donnés plans des pistes cyclables / Nutzungsgebühren Eurodistrikt-Fahrradkarten	0	0	0
		6,00	2,30	6332	Cotisation Fnal	3			-3		0	0	0
		109,00	51,53	6336	Cotisations CNFPT/CDG	60			-60		0	0	0
		5.031,00	2.455,00	64131	Rémunération contractuel	3.000			-3.000		0	0	0
		1.530,00	694,00	6451	Cotisation à l'Urssaf	800			-800		0	0	0
		212,00	122,12	6453	Cotisations aux caisses de retraite	150			-150		0	0	0
		204,00	101,70	6454	Cotisations Pôle Emploi	150			-150		0	0	0
		0,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0		0	0	0
		4.075,00	0,00	74771	Fonds social européen	0			0		0	0	0
		0,00	1.950,21	74772	FEDER	4.075			-4.075	FEDER. 10% de coût salarial financés à 50% + forfait 15% / 50%-Finanzierung der 10%-Lohnkosten + 15% Pauschale	0	0	0
		0,00	0,00	74773	FEADER	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74778	Autres fonds européens	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	7473	Départements	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	7472	Régions	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74758	Autres groupements	0			0		0	0	0
TRAM	41	0,00	0,00			0	0	0	0		0	0	0
		0,00	0,00	6238	DIVERS (publicité)	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6228	Prestations extérieures divers	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6236	Catalogues et imprimés	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6261	Frais d'affranchissement	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé				0		0	0	0
		0,00	0,00	65741	Ménages						0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises						0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé						0	0	0
		0,00	0,00	65888	Autres	0			0		0	0	0
Congrès sur les systèmes de transport intelligents / Kongress zu Intelligenten Transportsystemen	30	0,00	0,00			0	0	0	0		0	0	0
		0,00	0,00	6233	Foires et expositions	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...	0			0		0	0	0

Santé / Gesundheit	Total	150,00	150,00			5.000			-5.000	Après la fin des projets Interreg Trisan I (2017-19) et Trisan II (subvention versée 2020 et 2022), proposition de participer à pérennisation de TRISAN, ainsi que participation aux différentes groupes de travail / Nach Ablauf der INTERREG-Projekte Trisan I (2017-19) und Trisan II (Subvention 2020 und 2022), Vorschlag sich an der Verstetigung von TRISAN zu beteiligen, sowie Mitarbeit in den verschiedenen Arbeitgruppen			
Projet de Substitution / Substitutionsprojekt	8	0,00	0,00			0	0	0	0		0	0	0
		0,00	0,00	657363	Subventions publiques	0	0	0	0		0	0	0
Projets susceptibles d'être réalisés suite aux recommandations de l'étude santé réalisée en 2012 / Mögliche Folgeprojekte aufgrund der Handlungsempfehlungen der im Jahre 2012 realisierte Gesundheitsstudie	9	150,00	150,00			5.000	0	0	-5.000	TRISAN II (01.12.2019-31.05.2023) : subvention 1 150€. Proposition de contribuer à la pérennisation du centre de compétences au-delà du projet INTERREG avec un co-financement à hauteur de 5 000 € sous forme de subvention unique pour la période allant de juin 2022 à juillet 2026 / Förderung i.H.v. 1.150€. Vorschlag zur Vestetigung des Kompetenzzentrums über das INTERREG-Projekt hinaus mit einer Kofinanzierung i.H.v. 5.000 € in Form einer einmaligen Förderung für den Zeitraum von Juni 2022-Juli 2026 beizutragen.	0	0	0
		0,00	0,00	6238	DIVERS (publicité)	0			0		0	0	0
		150,00	150,00	657363	Subventions publiques	5.000			-5.000	Co-financement pour la période 2022-2026 / Ko-finanzierung für den Zeitraum 2022-2026	0	0	0
		0,00	0,00	6132	Locations immobilières	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	61351	Matériel roulant	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	61358	Autres	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6218	Autre personnel extérieur	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	64111	Rémunérations titulaires	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6228	Prestations extérieures divers	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6232	Fêtes et cérémonies	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6251	Frais de déplacement	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74771	Fonds social européen	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74772	FEDER	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74773	FEADER	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74778	Autres fonds européens	0			0		0	0	0

Bilinguisme & Formation / Zweisprachigkeit & Ausbildung		Total	80.000,00	22.535,01			96.998	0	0	-96.998		ID : 067-200024172-20221201-TOP_3_2_3					
Fonds scolaire pour la promotion du bilinguisme / Schulfonds zur Förderung der Zweisprachigkeit		10	40.000,00	4.999,31			40.000	0	0	-40.000		40.000	40.000	40.000			
			35.000,00	2.817,26	657363	Subventions publiques	35.000			-35.000	Coopération avec RP Freiburg et MAERI / Kooperation mit RP Freiburg und MAERI	35.000	35.000	35.000			
			5.000,00	2.182,05	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	5.000			-5.000		5.000	5.000	5.000			
			Passe-Partout/ Weltenbummler														
		43	0,00	0,00			0	0	0	Fin projet Interreg juin 2020 / Interreg-Projekt im Juni 2020 ausgelaufen	0	0	0				
			0,00	0,00	6228	Prestations extérieures divers	0			0		0	0	0			
			0,00	0,00	6232	Fêtes et Cérémonies	0			0		0	0	0			
			0,00	0,00	6248	Divers transports collectifs	0			0		0	0	0			
			0,00	0,00	6251	Frais déplacement	0			0		0	0	0			
			0,00	0,00	6332	Cotisation Fnal	0			0		0	0	0			
			0,00	0,00	6336	Cotisation CNFPT/CDG	0			0		0	0	0			
			0,00	0,00	64131	Rémunération	0			0		0	0	0			
			0,00	0,00	6451	Cotisation à l'Urssaf	0			0		0	0	0			
			0,00	0,00	6453	Cotisations aux caisses de retraite	0			0		0	0	0			
			0,00	0,00	6454	Cotisations Pôle Emploi	0			0		0	0	0			
			0,00	0,00	74758	Autres groupements	0			0	Pamina	0	0	0			
			0,00	0,00	74771	Fonds social européen	0			0		0	0	0			
			0,00	0,00	74772	FEDER	0			0	0 FEDER. 10% de coût salarial financés à 60% + forfait 15% + 60% des autres dépenses / 60%-Finanzierung der 10%-Lohnkosten + 15% Pauschale + 60% der anderen Ausgaben	0	0	0			
			0,00	0,00	74773	FEADER	0			0		0	0	0			
			0,00	0,00	74778	Autres fonds européens	0			0		0	0	0			
			INTERREG "L'Or du Rhin" / "Rheingold"		47	0,00	0,00			0	0	0	Projet INTERREG V « L'Or du Rhin : Jeu de mots-bilité sans frontière 4.0» / INTERREG V-Projekt "Rheingold: Spannende E-Wort-Schatzsuche am Oberrhein". 01.01.2020-01.01.2022 Valorisation 10% du coût salarial référent / Valorisierung 10% Lohnkosten Referentenstelle	0	0	0	
						0,00		6218	Autre personnel extérieur	0			0		0	0	0
						0,00		6251	Frais déplacement	0			0		0	0	0
						0,00		6332	Cotisation Fnal	0			0		0	0	0
0,00	0,00	6336				Cotisations CNFPT/CDG	0			0		0	0	0			
0,00	0,00	64131				Rémunération	0			0		0	0	0			
0,00	0,00	6451				Cotisation à l'Urssaf	0			0		0	0	0			
0,00	0,00	6453				Cotisations aux caisses de retraite	0			0		0	0	0			
0,00	0,00	6454				Cotisations Pôle Emploi	0			0		0	0	0			
0,00	0,00	64111				Rémunération titulaires	0			0		0	0	0			
0,00	0,00	65733				Subv. Fonctionnt versée aux départements	0			0		0	0	0			
0,00	0,00	74771				Fonds social européen	0			0		0	0	0			
0,00	0,00	74772				FEDER	0			0	0 FEDER. 10% du coût salarial financés à 60% + forfait 15% + 60% des autres dépenses / 60%-Finanzierung der 10%-Lohnkosten + 15% Pauschale + 60% der anderen Ausgaben	0	0	0			
0,00	0,00	74773				FEADER	0			0		0	0	0			
0,00	0,00	74778				Autres fonds européens	0			0		0	0	0			
Promotion projets linguistiques / Sprachförderprojekte		48				40.000,00	17.500,00			56.998	0	0	-56.998	Projet propre en partenariat avec la Ville de Strasbourg, la CeA, l'OFAJ et Volkshochschule Ortenau (subventioné depuis l'année scolaire 2021/2022) / Eigenprojekt in Zusammenarbeit mit der Stadt Strasbourg, CeA, DFJW, Volkshochschule Ortenau (seit Schuljahr 2021/2022 gefördert)	40.000	40.000	40.000
						40.000,00	15.000,00	657363	Subventions publiques	0			0		0	0	0
						0,00	0,00	65732	Subvention de fonctionnement aux organismes publics - Régions	24.099			-24.099	Co-financement EDSO année scolaire 2022/2023 (janvier-juillet 2023) et 2023/2024 (septembre-décembre 2023) pour le projet Spiel & Parle / Kofinanzierung EDSO Schuljahr 2022/23 (Januar-Juli 2023) und 2023/24 (September-Dez. 2023) für das Projekt Spiel & Parle	14.672	14.672	14.672
						0,00	0,00	657351	Subvention de fonctionnement aux organismes publics - GFP	24.099			-24.099	Co-financement EDSO année scolaire 2022/2023 (janvier-juillet 2023) et 2023/2024 (septembre-décembre 2023) pour le projet Spiel & Parle / Kofinanzierung EDSO Schuljahr 2022/23 (Januar-Juli 2023) und 2023/24 (September-Dez. 2023) für das Projekt Spiel & Parle	14.672	14.672	14.672
						0,00	0,00	657382	Subvention de fonctionnement aux organismes publics - Organismes publics divers	25.194			-25.194	Co-financement EDSO année scolaire 2022/2023 (janvier-juillet 2023) et 2023/2024 (septembre-décembre 2023) pour le projet Spiel & Parle / Kofinanzierung EDSO Schuljahr 2022/23 (Januar-Juli 2023) und 2023/24 (September-Dez. 2023) für das Projekt Spiel & Parle	25.343	25.343	25.343
			0,00	0,00	6228	Prestations extérieures diverses	6.000			-6.000	Offre de formation continue pour les intervenants (ateliers) / Weiterbildungsangebot für Dozenten (Workshops)	4.500	4.500	4.500			
			0,00	0,00	6236	Catalogues et imprimés	4.456			-4.456	Supports de communications / Kommunikationsmaterialien	2.713	2.713	2.713			
			0,00	2.500,00	62268	Autres honoraires, conseils...	5.000			-5.000	Prestataire externe pour l'accompagnement pédagogique des intervenants / Externer Dienstleister für die pädagogische Begleitung der Dozenten	5.000	5.000	5.000			
			0,00	0,00	7472	Régions	14.850			-14.850	Co-financement CeA / Kofinanzierung CeA	9.900	9.900	9.900			
			0,00	0,00	74758	Autres groupements	17.000			-17.000	Co-financement OFAJ / Kofinanzierung OFAJ	17.000	17.000	17.000			
										0		0	0	0			
			Apprentissage transfrontalier / grenzüberschreitende Berufsausbildung		11	0,00	35,70			0	0	0	ED-Profiling en coopération avec la IHK / ED-Profiling in Kooperation mit der IHK	0	0	0	
						0,00	35,70	6228	Divers (prestations externes)	0			0		0	0	0
						0,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...	0			0		0	0	0
0,00	0,00	6236				Catalogues et imprimés	0			0		0	0	0			
0,00	0,00	6238				Divers (Publicité)	0			0		0	0	0			
										0		0	0	0			

Economie / Wirtschaft	Total	106.022,00	110.963,73			50.000	0	0	-50.000				
Participation aux salons ExpoReal & MIPIM, Foire européenne / Beteiligung an den Messen ExpoReal & MIPIM, Europamesse	12	100.000,00	106.204,00			50.000		0	-50.000	2022 : EXPOREAL : Stand commun avec la WRO et l'EMS / gemeinsamer Stand mit der WRO und der EMS	50.000	50.000	50.000
		100.000,00	106.204,00	6233	Foires et expositions	50.000			-50.000	Exporeal + Foire Européenne avec concept modifié/ Exporeal + Europamesse mit verändertem Konzept	50.000	50.000	50.000
Semaine de l'entrepreneur européen / Woche des europäischen Unternehmers	13	0,00	0,00			0	0	0	0		0	0	0
		0,00	0,00	61351	Matériel roulant	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	61358	Autres	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6228	Divers (prestations externes)	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6231	Annonces et insertions	0			0	MUPI	0	0	0
		0,00	0,00	6232	Fêtes et Cérémonies (Traiteur)	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6238	Divers (Publicité)	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6241	Transports de biens	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0		0	0	0
INTERREG TITAN-E	49	6.022,00	4.759,73			0	0	0	0	Projet INTERREG 2021-2022 : vise à améliorer le lien entre le monde de la recherche, des sciences et le monde économique sur le Rhin Supérieur. / INTERREG-Projekt 2021-2022: hat zum Ziel, die Verknüpfung zwischen den Bereichen Forschung, Wissenschaft und Wirtschaft am Oberrhein zu verstärken	0	0	0
		6,00	3,66	6332	Cotisation Fnal	0	0	0	0		0	0	0
		130,00	106,95	6336	Cotisation CNFPT/CDG	0			0		0	0	0
		5.881,00	3.796,50	64131	Rémunération	0			0		0	0	0
		1.782,00	1.108,15	6451	Cotisation à l'Urssaf	0			0		0	0	0
		247,00	153,61	6453	Cotisations aux caisses de retraite	0			0		0	0	0
		239,00	148,12	6454	Cotisations Pôle Emploi	0			0		0	0	0
		2.500,00	2.500,00	657363	Subventions publiques	0			0	Subvention CCI / CCI Zuschuss	0	0	0
		0,00	0,00	74771	Fonds social européen	0			0		0	0	0
		4.763,00	3.057,26	74772	FEDER	0			0	FEDER. 15% de coût salarial financés à 50% + forfait 15% / 50%-Finanzierung der 15%-Lohnkosten + 15% Pauschale	0	0	0
		0,00	0,00	74773	FEADER	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74778	Autres fonds européens	0			0		0	0	0
INTERREG : Marché de l'Emploi 360° / Arbeitsmarkt 360 °	28	0,00	0,00			0	0	0	0	Fin de projet en 2018 / Projekt endete 2018	0	0	0
		0,00		6331	Cotisation Transport	0			0		0	0	0
		0,00		6332	Cotisation Fnal	0			0		0	0	0
		0,00		6336	CDG/CNFPT	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	64131	Rémunérations	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6451	Cotisations à l'URSSAF	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6453	Cotisations aux caisses de retraite	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6454	Cotisations Pôle Emploi	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74771	Fonds social européen	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74772	FEDER	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74773	FEADER	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74778	Autres fonds européens	0			0		0	0	0
SIG cartographie / GIS Kartenerstellung	Total	3.000,00	1.844,50			3.000	0	0	-3.000		3.000	3.000	3.000
Réalisation du Site / Umsetzung der Webseite	14	1.900,00	1.844,50			3.000	0	0	-3.000		3.000	3.000	3.000
		0,00		6228	Divers (prestations externes)				0		0	0	0
				62878	Remboursements frais à d'autres organismes	1.100			-1.100	Pour un développement éventuel par l'achat de bases de données (SIG) /	1.100	1.100	1.100
		1.900,00	1.844,50	6156	Maintenance	1.900			-1.900	Maintenance SIG / Hosting und Support GIS	1.900	1.900	1.900
Réalisation des cartes (Carto-District) / Umsetzung der Karten (Karto-Distrikt)	33	1.100,00	0,00			0	0	0	0	Fin de projet en 01/2021 / Projekt endet 01/2021	0	0	0
		1.100,00		62878	Remboursements frais à d'autres organismes	0			0	pour un développement éventuel par l'achat de bases de données / für evtl. Erweiterungen per Dateneinkauf	0	0	0
		0,00		6332	Cotisation Fnal	0			0		0	0	0
		0,00		6336	Cotisations CNFPT/CDG	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	64131	Rémunération	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6451	Cotisation à l'Urssaf	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6453	Cotisations aux caisses de retraite	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6454	Cotisations Pôle Emploi	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	657363	Subventions publiques	0			0	Subvention dans Microprojet Carto-District / Kleinprojektzuschuss Karto-Distrikt	0	0	0
		0,00	0,00	74771	Fonds social européen	0			0	Microprojet Carto-District: 10% de coût salarial financés à 60% + forfait 15% par CNRS / Kleinprojekt Karto-Distrikt: 60%-Finanzierung der 10%-Lohnkosten + 15% Pauschale durch CNRS	0	0	0
		0,00	0,00	74772	FEDER	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74773	FEADER	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74778	Autres fonds européens	0			0		0	0	0

Participation Citoyenne / Bürgerbeteiligung	Total	5.420,00	2.680,00			60.500	0	0	-60.500				
Rencontres Maires-citoyens / Eurodistrikt Konvent	15	0,00	0,00			15.000	0	0	-15.000	Rencontre maires-citoyens tous les deux ans. 2020 décalé sur 2021, 2022 sur 2023. Intégré dans le projet Interreg "Société Civile" en 2021 / Eurodistrikt Bürgerkonvent sollte alle 2 Jahre stattfinden 2020 auf 2021 und 2022 auf 2023 verschoben. Eingeplant im Interreg Projekt "Zivilgesellschaft" für 2021.	0	15.000	0
		0,00	0,00	6068	Autres matières et fournitures	0			0	Namensschilder, Armabänder, Deko etc.	0	0	0
		0,00	0,00	6132	Locations immobilières	500			-500	Location salle / Miete Saal	0	500	0
		0,00	0,00	61351	Matériel roulant	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	61358	Autres	4.000			-4.000	Technique / Technik	0	4.000	0
		0,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...	5.000			-5.000	Interprètes / Übersetzer	0	5.000	0
		0,00	0,00	6228	Prestations extérieures divers	1.500			-1.500	Moderateur, Photographe, Musique / Moderator, Fotograf, Musik	0	1.500	0
		0,00	0,00	6231	Annonces et insertions	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6232	Fêtes et Cérémonies	1.500			-1.500	Catering	0	1.500	0
		0,00	0,00	6238	Divers Publicité	2.500			-2.500	flyers, affiches	0	2.500	0
Adaptation site internet participatif / Anpassung partizipativer Internetauftritt	16	5.420,00	2.680,00			45.500	0	0	-45.500		5.500	5.500	5.500
		2.000,00	1.000,00	6156	Maintenance	2.000			-2.000		2.000	2.000	2.000
		420,00	180,00	65818	Redevances concessions, brevets	500			-500	certificat Https	500	500	500
		3.000,00	1.500,00	2051	logiciel	43.000			-43.000	prestataire pour refonte site web / Dienstleister für technische Erneuerung Webseite	3.000	3.000	3.000
Forum de l'Eurodistrikt (divers thèmes) / Eurodistrikt Forum (verschiedene Themenbereiche)	17	0,00	0,00			0	0	0	0	Base 1 par an ; coûts répartis dans budget selon thématique et sur le plan comptable sous divers chapîtres / Basis: 1 im Jahr; Kosten im Haushalt auf verschiedene Themenfelder verteilt	0	0	0
		0,00	0,00	6132	Locations immobilières	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	61351	Matériel roulant	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	61358	Autres	0			0		0		
		0,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...	0			0		0		
		0,00	0,00	6238	Divers	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6234	Réception	0			0		0	0	0
Jeunesse / Jugend	Total	35.000,00	7.237,49			30.000	0	0	-30.000		30.000	30.000	30.000
Km Solidarité	18	25.000,00	3.457,49			25.000	0	0	-25.000	Course solidaire avec 4 500 élèves au Jardin des deux Rives / Solidaritätslauf mit 4.500 Schülern im Garten der zwei Ufer	25.000	25.000	25.000
		2.300,00	287,56	60623	Alimentation	2.300			-2.300		2.300	2.300	2.300
		200,00	0,00	6064	Fournitures administratives	200			-200		200	200	200
		2.000,00	1.731,73	6068	Autres fournitures	2.000			-2.000		2.000	2.000	2.000
		7.500,00	0,00	61351	Matériel roulant	7.500			-7.500		7.500	7.500	7.500
		0,00	0,00	61358	Autres	0			0		0	0	0
		2.000,00	0,00	6232	Fêtes et cérémonies	2.000			-2.000		2.000	2.000	2.000
		2.000,00	658,20	6236	Catalogues imprimés	2.000			-2.000		2.000	2.000	2.000
		9.000,00	780,00	6228	Divers prestations extérieures	9.000			-9.000		9.000	9.000	9.000
		0,00	0,00	6261	Frais d'affranchissement	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6248	Divers transports collectifs	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...	0			0		0	0	0
		8.000,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	8.000			-8.000		8.000	8.000	8.000
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0		0	0	0
		8.000,00	0,00	74748	Autres communes	8.000			-8.000		8.000	8.000	8.000
Rencontre Animateurs Jeunesse / Jugendarbeitertreffen	34	10.000,00	3.780,00			5.000	0	0	-5.000	Rencontre pour les bénévoles et les personnels dans le domaine de l'animation jeunesse. Organisée par l'Eurodistrict dans les structures jeunesse avec des ateliers, des présentations de projets et des opportunités de nouveaux partenariats. / Treffen für ehrenamtliche oder hauptamtliche Mitarbeiter*innen in der Jugendarbeit. Organisiert durch den Eurodistrikt bei den Jugendeinrichtungen vor Ort mit Workshops, Projektpräsentationen und Begeugungsmöglichkeiten für neue Partnerschaften.	5.000	5.000	5.000
		600,00	0,00	6068	Autres fournitures	300			-300		300	300	300
		400,00	0,00	6132	Location immobilière	200			-200		200	200	200
		2.000,00	720,00	6228	Divers prestations extérieures	1.000			-1.000		1.000	1.000	1.000
		3.600,00	2.660,00	62268	Autres honoraires, conseils...	1.800			-1.800		1.800	1.800	1.800
		3.400,00	400,00	6232	Fêtes et cérémonies	1.700			-1.700		1.700	1.700	1.700
		0,00	0,00	6288	Autres services extérieurs	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0		0	0	0

Sport / Sport	Total	6.000,00	6.000,00			6.000	0	0	-6.000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen			
Marathon de l'Eurodistrict / Marathon Eurodistrict	19	0,00	0,00			0			0	annulé / annulliert	0	0	0
		0,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0		0	0	0
Triathlon Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	20	0,00	0,00			0			0	Porteur de projet a abandonné le projet / Projektträger hat das Projekt aufgegeben	0	0	0
		0,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0		0	0	0
Forum des acteurs du Sport - Rencontres / Forum Sportakteure - Treffen	35	0,00	0,00			0	0	0	0	Projet sport santé intégré dans projet Interreg "Société Civile" en 2020 / Projekt Sport Gesundheit integriert in Interreg-Projekt "Zivilgesellschaft" für 2020	0	0	0
		0,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	0	Frais déplacement	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6228	Prestations extérieures divers	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	61351	Matériel roulant	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	61358	Autres	0			0		0	0	0
Championnats d'athlétisme de l'Eurodistrict / Eurodistrikt Leichtathletikmeisterschaften	45	6.000,00	6.000,00			6.000	0	0	-6.000	Organisé en coopération avec le Verein zur Förderung der Leichathletik in der Ortenau et le Comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin / Organisation in Zusammenarbeit mit dem Verein zur Förderung der Leichathletik in der Ortenau und den Comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin	6.000	6.000	6.000
		6.000,00	6.000,00	6228	Prestations extérieures divers	6.000			-6.000		6.000	6.000	6.000
Culture / Kultur	Total	40.000,00	25.930,00			40.000	0	0	-40.000	Projets propres , la majorité des projets sont externes. Couvert par Fonds Microprojets et soutien classique aux projets, par ex. Baal Novo (voir op. 26) / Eigene Projekte, Mehrheit der Projekte sind extern, durch Mikroprojektfonds und klassische Projektunterstützung gedeckt, zum Beispiel Baal Novo (siehe Op.26)	40.000	40.000	40.000
Campagne Re-start scène culturelle locale / Re-start Kampagne "Kleinkulturszene"	21	40.000,00	25.930,00			40.000	0	0	-40.000	Sur la base d'une décision du Conseil lors de la session de juin 2021, le fonds culturel de soutien pour la scène locale a été créé pour soutenir les acteurs culturels particulièrement touchés par la pandémie. Entre-temps, le fonds s'adresse aussi bien aux structures qu'aux artistes-auteurs. En raison de la large acceptation du fonds, celui-ci devrait être maintenu pour les années suivantes. / Auf Basis eines Ratsbeschlusses der Junisitzung 2021 wurde der Kleinkulturfonds als Unterstützung für die durch die Pandemie besonders getroffenen Akteure der Kleinkultur ins Leben gerufen. Mittlerweile richtet sich der Fonds sowohl an Strukturen als auch an freischaffende Künstlerinnen und Künstler. Aufgrund der breiten Annahme des Fonds soll dieser für die Folgejahre aufrechterhalten werden.	40.000	40.000	40.000
		40.000,00	25.930,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	40.000			-40.000		40.000	40.000	40.000
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0		0	0	0
Festival Electrodistrict (musique) / Festival Elektrodistrikt (Musik)	22	0,00	0,00			0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0		0	0	0
Événements et événements grand public / Veranstaltungen und öffentliche Veranstaltungen	Total	0,00	0,00			5.000	0	0	-5.000	Projet grand public intégré dans projet Interreg "Société Civile" en 2017-2021 / Projekt öffentliche Veranstaltungen integriert in Interreg-Projekt "Zivilgesellschaft" für 2017-2021	0	0	0
Anniversaire Traité de l'Elysée / Aktivitäten um Jahrestag Elysee Vertrag	23	0,00	0,00			5.000			-5.000	Fête d'anniversaire des structures transfrontalières du Centre de compétences / Jubiläumsfeier der grenzüberschreitenden Einrichtungen des Kompetenzzentrum	0	0	0
		0,00	0,00	6228	Divers prestations extérieures	5.000			-5.000		0	0	0
		0,00	0,00	6238	Divers (publicité)	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6232	Fêtes et cérémonies	0			0		0	0	0

Affaires sociales / Soziales	Total	0,00	-900,00			0	0	0	0				
Fonds de soutien aux enfants réfugiés / Fonds für Flüchtlingskinder	36	0,00	-900,00			0	0	0	0	Fonds réfugiés non reconduit / Flüchtlingsfonds nicht erneuert	0	0	0
		0,00	0,00	657363	Subventions publiques	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	900,00	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0			0		0	0	0
Seniors/ Senioren	37	0,00	0,00			0	0	0	0	projet Intergénérationnel. Utilisé actuellement pour financer le nouveau projet Marge / Intergenerationsprojekt. Finanzierung momentan für neues Marge-Projekt genutzt	0	0	0
		0,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0		0	0	0
INTERREG MARGE	42	0,00	0,00			0	0	0	0	Projet INTERREG V « MARGE: Inscrire les quartiers marginalisés dans l'espace du Rhin supérieur » / INTERREG V-Projekt „MARGE: Einbindung benachteiligter Quartiere im Oberrheingebiet“. 10% coût salarial référent / 10% Lohnkosten Referentenstelle. Fin de projet en 2019 / Projekt endet 2019	0	0	0
				6132	Location immobilière	0			0		0	0	0
				6218	Autre personnel extérieur	0			0		0	0	0
				6251	Frais déplacement	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6332	Cotisation Fnal	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6336	Cotisation CNFPT/CDG	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	64111	Rémunération titulaires	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	64131	Rémunération	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6451	Cotisation à l'Urssaf	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6453	Cotisations aux caisses de retraite	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6454	Cotisations Pôle Emploi	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74771	Fonds social européen	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74772	FEDER	0			0	FEDER. 10% de coût salarial financés à 60% + forfait 15% + 60% des autres dépenses / 60%-Finanzierung der 10%-Lohnkosten + 15% Pauschale + 60% der anderen Ausgaben	0	0	0
		0,00	0,00	74773	FEADER	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	74778	Autres fonds européens	0			0		0	0	0
Prévention & Sécurité / Prävention & Sicherheit	Total	5.300,00	780,00			5.500	0	0	-5.500	uniquement foires et travaux complémentaires suite au Forum 2016 /nur Messeauftritte sowie Folgearbeit für das Forum 2016	1.000	1.000	1.000
Prévention & Sécurité / Prävention & Sicherheit	29	5.300,00	780,00			5.500	0	0	-5.500		1.000	1.000	1.000
		0,00	0,00	60623	Alimentation	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6132	Location immobilière	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...	0			0		0	0	0
		200,00	98,00	6228	Divers prestations extérieures	200			-200	Parking pour la Oberrheinmesse	200	200	200
		600,00	682,00	6232	Fêtes et cérémonies	800			-800	Repas pour la Oberrheinmesse	800	800	800
		4.500,00	0,00	6236	Catalogues imprimés	4.500			-4.500	Campagne d'information: Sensibilisation à la sécurité dans les piscines / Informationskampagne zur Sensibilisierung für Schwimmbadsicherheit	0	0	0
		0,00	0,00	657363	Subventions publiques	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	6233	Foires et expositions	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	2051	Logiciels	0			0		0	0	0

Environnement / Umwelt	Total	14.500,00	7.166,40			28.200	0	0	-28.200	Projet Economie ciruclaire et Air & Climat / Projekt : Kreislaufwirtschaft - Abfall und Luft & Klima			
Economie circulaire - Déchets / Kreislaufwirtschaft - Abfall	38	6.500,00	1.724,80			0	0	0	0	Organiser un échange thématique autour du plan Rhin Vivant - Actions afin de promouvoir les producteurs locaux, achat responsable, p.ex. marché des producteurs locaux / Einen thematischen Austausch zum Plan Rhin Vivant organisieren (Renaturierung der Rheinauen) - Aktionen zur Unterstützung lokaler Produzenten, verantwortungsvoller Einkauf, z.B. Markt der lokalen Produzenten	0	0	0
		0,00	0,00	2051	logiciel				0		0	0	0
		0,00	0,00	60632	Petit matériel et outillage				0		0	0	0
		2.000,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...				0		0	0	0
		0,00	1.724,80	6228	Divers prestations extérieures				0		0	0	0
		3.500,00	0,00	6232	Fêtes et cérémonies				0		0	0	0
		1.000,00	0,00	6236	Catalogues imprimés				0		0	0	0
Air et climat / Luft und Klima	39	8.000,00	5.441,60			28.200	0	0	-28.200	Klimaaktionsplan, Forum Klima / Plan d'action climat, Forum Climat	15.000	15.000	15.000
		500,00	0,00	60632	Petit matériel et outillage	300			-300	Badges, chevalets, déco / Badges, Flipcharts, Dekoration	0	0	0
		0,00	0,00	6064	Fournitures administratives	0			0		0	0	0
		500,00	0,00	6068	Autres matières et fournitures	0			0		0	0	0
				6132	Locations immobilières	1.000			-1.000	Location salle / Raummiete	0	0	0
				6135	Locations mobilières	2.780			-2.780	Location technique / Miete Technik	0	0	0
				62268	Autres honoraires	5.220			-5.220	Interprètes / Übersetzer	5.000	5.000	5.000
		5.500,00	5.441,60	6228	Divers prestations extérieures	13.700			-13.700	Mise en oeuvre du plan d'action climat en partenariat avec l'Agence du Climat et Energieagentur Ortenau / Umsetzung Klimaaktionsplan in Partnerschaft mit Energieagentur Ortenau & Agence du Climat	10.000	10.000	10.000
				6232	Fêtes et Cérémonies (Traiteur)	3.000			-3.000	Traiteur / Catering	0	0	0
		500,00	0,00	6231	Annonces et insertions				0		0	0	0
		1.000,00	0,00	6236	Catalogues imprimés	500			-500	Affiche, invitation / Poster, Einladung	0	0	0
				6238	Divers (Publicité)	1.700			-1.700	Communication, Graphiste (programme, invitation, rapport), goodies /Kommunikation, Graphiker (Programm, Einladung, Bericht)	0	0	0
		0,00	0,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé				0		0	0	0
		0,00	0,00	65741	Ménages						0	0	0
		0,00	0,00	65742	Entreprises						0	0	0
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé						0	0	0
		0,00	0,00	74788	Autres				0		0	0	0
Tourisme / Tourismus	Total	45.000,00	5.000,00			53.500	0	0	-53.500		35.000	35.000	25.000
Parcours découverte Eurodistrict (Outdoor Escape Game) / Eurodistrikt Entdeckungsrallye (Outdoor Escape Game)	40	20.000,00	0,00			28.500	0	0	-28.500	L'extension transfrontalière du jeu de piste pour enfants "Annis Schwarzwaldgeheimnis" est un projet à deux volets : 1. Création d'une édition en langue française pour tous les jeux de piste "Anni" déjà existants dans l'Ortenaukreis. 2. Création d'une nouvelle édition bilingue d'"Annis Schwarzwaldgeheimnis" du côté français. / Die grenzüberschreitende Erweiterung des Escape Game für Kinder "Annis Schwarzwaldgeheimnis" gliedert sich in zwei verschiedene Projektteile: 1. Erstellung einer französischsprachigen Ausgabe für alle bereits bestehende Geheimnisse im Ortenaukreis. 2. Erstellung einer zweisprachigen Ausgabe von "Annis Schwarzwaldgeheimnis" auf französischer Seite.	10.000	10.000	0
		3.000,00	0,00	6236	Catalogue imprimés	2.500			-2.500	Impression flyers + affiches / Druck Flyer + Plakate	2.000	2.000	0
		5.000,00		62268	Autres honoraires, conseils...	10.000			-10.000	Traduction de 7 jeux de piste (sac à dos) / Übersetzung von 7 Rätselrucksäcken zu Annis Schwarzwaldgeheimnis	3.000	3.000	0
		12.000,00	0,00	6228	Divers prestations extérieures	16.000			-16.000	Construction du matériel de 7 jeux de pistes (sac à dos) & création du concept pour 2 jeux de pistes pour communes francaises (probablement Grand Ried) / Konzeptentwicklung von 7 Rätselrucksäcken + Materialherstellung für 2 Rätselrucksäcke für französische Kommunen (voraussichtlich Grand Ried)	5.000	5.000	0
Journée vélo / Fahrradtag	44	20.000,00	0,00			20.000	0	0	-20.000	Projet intégré dans projet Interreg "Société Civile" en 2019-2020-2021 / Projekt integriert in Interreg-Projekt "Zivilgesellschaft" für 2019-2020-2021	20.000	20.000	20.000
		300,00	0,00	6064	Fournitures administratives	300			-300		300	300	300
		300,00	0,00	6068	Autres matières et fournitures	300			-300		300	300	300
		0,00	0,00	60632	Petit matériel et outillage	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	61351	Matériel roulant	0			0		0	0	0
		0,00	0,00	61358	Autres	0			0		0	0	0
		700,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...	700			-700		700	700	700
		8.350,00	0,00	6228	Divers prestations extérieures	8.350			-8.350		8.350	8.350	8.350
		2.000,00	0,00	6231	Annonces et insertions	2.000			-2.000		2.000	2.000	2.000
		500,00	0,00	6232	Fêtes et cérémonies	500			-500		500	500	500
		3.500,00	0,00	6236	Catalogues et imprimés	3.500			-3.500		3.500	3.500	3.500
		4.350,00	0,00	6238	Divers (publicité)	4.350			-4.350		4.350	4.350	4.350
		0,00	0,00	6248	Divers transports collectifs	0			0		0	0	0
Festival Chrysanthema	46	5.000,00	5.000,00			5.000	0	0	-5.000	Jardin Eurodistrict / Eurodistrikt Beet	5.000	5.000	5.000
		5.000,00	5.000,00	6228	Prestations extérieures divers	5.000			-5.000		5.000	5.000	5.000

Projets subventionnés divers / diverse Förderprojekte		total	140.000,00	80.000,00			180.000	0	0	-180.000	Projets subventionnés / Förderprojekte		ID : 067-200024172-20221201-TOP_3_2_3		
projets déjà votés pour 2023/ bereits für 2023 beschlossene Förderprojekte	26	40.000,00	40.000,00				30.000	0	0	-30.000	projets déjà votés / durch Gremienbeschlüsse gebunden		30.000	30.000	0
		30.000,00	30.000,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	30.000			-30.000	Théâtre Eurodistrict BADen Alsace 2021-2025: 30.000 €/an // Theater Eurodistrict BADen Alsace 2021-2025: 30.000 €/Jahr		30.000	30.000	0	
		10.000,00	10.000,00	657348	Subventions publiques	0			0			0	0	0	
demandes additionnelles dans l'année (sur la base de l'année précédente)/ zusätzliche Förderanträge im Laufe des Jahres (Erfahrungswert)		100.000,00	40.000,00				150.000	0	0	-150.000	Projets subventionnés / Förderprojekte		100.000	100.000	100.000
		90.000,00	35.000,00	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associati	100.000			-100.000			90.000	90.000	90.000	
		0,00	0,00	65741	Ménages	0			0			0	0	0	
		0,00	0,00	65742	Entreprises	0			0			0	0	0	
		0,00	0,00	65748	Autres personnes de droit privé	0			0			0	0	0	
		10.000,00	5.000,00	657363	Subventions publiques	50.000			-50.000			10.000	10.000	10.000	
INTERREG Société Civile - Fonds Petits Projets /		Total	114.610,00	14.123,18		Montant net :	0	0	0	0	Projet Société Civile / Projekt Société Civile. 100% coût salarial		0	0	0
INTERREG Société Civile - Fonds Petits Projets / INTERREG Zivilgesellschaft - Kleinprojektfonds		27	114.610,00	14.123,18			0	0	0	0			0	0	0
			0,00	0,00	60632	Petit matériel et outillage	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	6064	Fournitures administratives	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	6068	Autres matières et fournitures	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	6132	Locations immobilières	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	61351	Matériel roulant	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	61358	Autres	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	6184	Versement à des organismes de formation	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	6218	Autre personnel extérieur	0			0			0	0	0
			10.000,00	0,00	62268	Autres honoraires, conseils...	0			0			0	0	0
			10.000,00	0,00	6228	Divers prestations extérieures	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	6231	Annonces et insertions	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	6232	Fêtes et cérémonies	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	6233	Foires et expositions	0			0			0	0	0
			5.000,00	0,00	6236	Catalogues et imprimés	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	6238	Divers (publicité)	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	6248	Divers transports collectifs	0			0			0	0	0
			2.000,00	0,00	6251	Frais déplacement	0			0			0	0	0
			20,00	4,75	6332	Cotisation Fnal	0			0			0	0	0
			432,00	68,73	6336	Cotisations CNFPT/CDG	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	64111	Rémunérations titulaires	0			0			0	0	0
			19.601,00	4.745,37	64131	Rémunérations contractuels	0			0			0	0	0
			5.939,00	1.437,84	6451	Cotisations à l'URSSAF	0			0			0	0	0
			824,00	199,31	6453	Cotisations aux caisses de retraite	0			0			0	0	0
			794,00	192,19	6454	Cotisations Pôle Emploi	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	65733	Subv. Fonctionnt versée aux départements	0			0	Reversement des fonds FEDER		0	0	0
			0,00	0,00	657358	Subv. Fonctionnt versée aux autres grpts	0			0	Reversement des fonds FEDER		0	0	0
			90.000,00	0,00	657363	Subventions publiques	0			0			0	0	0
			0,00	7.776,00	673	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	21838	Autre matériel informatique	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	2185	Matériel de téléphonie	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	2188	Autres immobilisations corporelles	0			0			0	0	0
			0,00	300,00	6459	Rembt s/ charges de Sécu Sociale et de prév	0			0			0	0	0
			0,00	1,01	7588	Autres produits divers de gestion courante	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	7473	Départements	0			0	dont financement 5% du coût salarial coordinateur / inbegriffen 5%-Finanzierung Koordinator-Lohnkosten		0	0	0
			0,00	0,00	74758	Autres groupements	0			0	Eds. dont financement 28 % du coût salarial coordinateur / inbegriffen 28 % Finanzierung Koordinator-Lohnkosten		0	0	0
			30.000,00	0,00	74771	Fonds social européen	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	74772	FEDER	0			0	FEDER dont 78 008 € reversés aux partenaires. Dont financement 60% des coûts salariaux référents environnement + santé + jeunesse et 57% des coûts coordinateur à mi-temps/ FEDER inbegriffen 78.008 € für Partner. Inbegriffen 60%-Finanzierung der Lohnkosten Referenten Umwelt + Gesundheit + Jugend und 57%-Finanzierung der Koordinator-Lohnkosten Halbzeit		0	0	0
			0,00	0,00	74773	FEADER	0			0			0	0	0
			0,00	0,00	74778	Autres fonds européens	0			0			0	0	0
		1.339.344,00	881.591,16			1.449.282		0		= budget total net (ce que cela coute à l'ED)	1.149.743	1.067.206	1.012.558		
		1.358.970,00	871.924,65		Total dépenses 6 (rose) / Total Ausgaben 6 (rosa) hors amortissements	1.416.958		0			1.158.138	1.078.051	1.023.051		
		13.500,00	8.100,00		Total dépenses investissements 2 (jaune) / Total Ausgaben Investitionen 2 (gelb)	54.000		0			8.500	8.500	8.500		
		46.838,00	5.909,49		total recettes 7 (bleu) / Total Einnahmen 7 (blau)	43.925		0			34.900	8.000	34.900		
		300,00	300,00		total diminution charges 6 (bleu) / Total Kostenminderung 6 (blau)	300		0			300	300	300		

Total dépenses / Gesamtausgaben	1.416.958,33
Report potentiel fonctionnement sur 2024 / potentieller Übertrag Betriebskosten auf 2024	494.193,53
Total dépenses investissements / Gesamtausgaben Investition	54.000,00
Report potentiel investissement sur 2024/ potentieller Übertrag Investition auf 2024	-26.051,00
REPORT TOTAL / GESAMTÜBERTRAG	468.142,53

Prévision Recette Fonctionnement 2024/ Voraussichtliche Einnahmen Betriebskosten 2024			1.344.493,53
Cotisations des membres / Mitgliederbeiträge			850.000,00
Fond structurel (p.ex. INTERREG) / Strukturfonds (bsp. INTERREG			0,00
Recettes diverses / diverse Einnahmen			0,00
Diminution charges / Kostenminderung			300,00
Annulation mandats exercices antérieurs			0,00
Solde du report 2023 fonctionnement (estimation) / voraussichtlicher Übertrag 2023 Betriebskosten			494.193,53
Recettes d'investissements 2024 / Investitioneinnahmen 2024			-7.746,00
Amortissements 2024 / Abschreibungen 2024			18.305,00
Solde du report 2023 investissement (estimation) / voraussichtlicher Übertrag 2023 Investition			-26.051,00

Report total 2023 pour le budget
2024 / Gesamtübertrag aus 2023
für 2024:

468.143

Prévision Recette Fonctionnement 2025/ Voraussichtliche Einnahmen Betriebskosten 2025			1.036.655,98
Cotisations des membres / Mitgliederbeiträge			850.000,00
Fond structurel (p.ex. INTERREG) / Strukturfonds (bsp. INTERREG			0,00
Recettes diverses /diverse Einnahmen			0,00
Diminution charges / Kostenminderung			300,00
Annulation mandats exercices antérieurs			0,00
Solde du report 2024 fonctionnement (estimation) / voraussichtlicher Übertrag 2024 Betriebskosten			186.355,98
Recettes d'investissements 2025 / Investitioneinnahmen 2025			-391,00
Amortissements 2025 / Abschreibungen 2025			15.855,00
Solde du report 2024 investissement (estimation) / voraussichtlicher Übertrag 2024 Investition			-16.246,00

Report total 2024 pour le budget
2025 / Gesamtübertrag aus 2024
für 2025:

170.110

Prévision Recette Fonctionnement 2026/ Voraussichtliche Einnahmen Betriebskosten 2026			808.905,43
Cotisations des membres / Mitgliederbeiträge			850.000,00
Fond structurel (p.ex. INTERREG) / Strukturfonds (bsp. INTERREG			0,00
Recettes diverses /diverse Einnahmen			0,00
Diminution charges / Kostenminderung			300,00
Annulation mandats exercices antérieurs			0,00
Solde du report 2025 fonctionnement (estimation) / voraussichtlicher Übertrag 2025 Betriebskosten			-41.394,57
Recettes d'investissements 2025 / Investitioneinnahmen 2025			7.316,00
Amortissements 2026 / Abschreibungen 2026			16.207,00
Solde du report 2025 investissement (estimation) / voraussichtlicher Übertrag 2025 Investition			-8.891,00

Report total 2025 pour le budget
2026 / Gesamtübertrag aus 2025
für 2026:

-50.286

Total dépenses 2024 / Gesamtausgaben 2024	1.158.138
Report potentiel fonctionnement sur 2025 / potentieller Übertrag Betriebskosten auf 2025	186.356
Total dépenses investissements 2024 / Gesamtausgaben Investition 2024	8.500
Report potentiel investissement sur 2024 / potentieller Übertrag Investition auf	-16.246
REPORT TOTAL / GESAMTÜBERTRAG	170.110

Total dépenses 2025 / Gesamtausgaben 2025	1.078.051
Report potentiel fonctionnement sur 2026 / potentieller Übertrag Betriebskosten auf 2026	-41.395
Total dépenses investissements 2025 / Gesamtausgaben Investition 2024	8.500
Report potentiel investissement sur 2026 / potentieller Übertrag Investition auf	-8.891
REPORT TOTAL / GESAMTÜBERTRAG	-50.286

Total dépenses 2026 / Gesamtausgaben 2026	1.023.051
Report potentiel fonctionnement sur 2027 / potentieller Übertrag Betriebskosten auf 2027	-214.145
Total dépenses investissements 2026 / Gesamtausgaben Investition 2025	8.500
Report potentiel investissement sur 2027 / potentieller Übertrag Investition auf	-1.184
REPORT TOTAL / GESAMTÜBERTRAG	-215.329

Document de séance n° 3.3/3/2022

Vorlage Nr. 3.3/3/2022

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Euro- distrikts</i> 3/2022	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 01.12.2022
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragte</i> Anika KLAFFKE	

Point n° 3.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.3 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Autorisation d'engager les dépenses d'investissement /
*Genehmigung von Investitionsausgaben***

I. Rapport / Sachverhalt

A la suite d'une discussion budgétaire lors de la séance de décembre de l'année précédente, le budget de l'Eurodistrict est voté lors de la séance de mars de l'année en cours. Les dépenses de fonctionnement peuvent être automatiquement pré-dépensées de janvier à mars, jusqu'à un certain pourcentage, sur la base des paramètres budgétaires définis lors de la discussion du budget. Jusqu'à présent, les investissements étaient toujours effectués après l'adoption du budget. Ceci représente un obstacle au bon fonctionnement du Secrétariat général.

En dehors des restes-à-réaliser constatés en fin d'exercice comptable et des dépenses obligatoires liées au remboursement de la dette (capital et intérêts), les textes prévoient que le conseil peut, par délibération, autoriser le président à engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Ces crédits ne peuvent pas dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi l'article L1612-1 du CGCT précise :
« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de

Nach der Budgetdiskussion in der Dezembersitzung des Vorjahres, wird das Budget des Eurodistrikts in der Märzsession des laufenden Jahres verabschiedet. Ausgaben für Betriebskosten können automatisch von Januar bis März bis zu einem gewissen Prozentsatz bereits vorab ausgegeben werden, basierend auf den Budgeteinstellungen aus der Budgetdiskussion. Investitionen wurden bisher immer erst nach der Verabschiedung des Budgets, d.h. Ende März Anfang April, getätigt. Ein Hindernis für eine reibungslose Funktionsweise des Generalsekretariats.

Abgesehen von den am Ende des Rechnungsjahres festgestellten Restbeträgen und den obligatorischen Ausgaben für die Rückzahlung der Schulden (Kapital und Zinsen) kann der Rat allerdings laut Gesetz dem Präsidenten per Beschluss ermächtigen, vor der Abstimmung über den Haushaltsplan Investitionsausgaben zu tätigen und zu beauftragen.

Diese Mittel dürfen nicht mehr als ein Viertel der im Haushaltsplan des vorangegangenen Haushaltsjahres eröffneten Mittel betragen, wobei die Mittel für die Schuldentilgung nicht mitgerechnet werden.

So heißt es in Artikel L1612-1 des CGCT:
"Falls der Haushalt einer Gebietskörperschaft nicht vor dem 1. Januar des Jahres, auf das er Anwendung findet, verabschiedet wurde, ist die Exekutive der Gebietskörperschaft bis zur Ver-

mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Les crédits ouverts pour 2022 et les autorisations d'ouverture de crédits 2023 pour engagement, liquidation et mandatement en section d'investissement sont les suivants :

Chapitre	Article	Crédits votés au BP (1)	Crédits votés en DM (2)	Crédits 2022 (3)=(1)+(2)	Autorisations 2023 (4)=25%x(3)
20	2051	4 000	0	4 000	1 000
21	2183	3 000	0	3 000	750
21	2184	1 500	0	1 500	375
21	2188	63 500	0	63 500	15 875
27	275	1 000	0	1 000	250
TOTAL GENERAL				73 000	18 250

abschiedung dieses nahmen zu erheben, teilungsteils im Rahmen der im Haushaltsplan des Vorjahres eingestellten Ausgaben zu binden, zu liquidieren und zu mandatieren. Er hat das Recht, die Ausgaben für die Kapitalrückzahlung der vor der Abstimmung über den Haushalt fällig werdenden Schulden zu beauftragen. Außerdem kann die Exekutive der Gebietskörperschaft bis zur Verabschiedung des Haushaltsplans oder bis zum 15. April, wenn der Haushaltsplan nicht vor diesem Datum verabschiedet wurde, mit Genehmigung des beschließenden Organs Investitionsausgaben bis zu einem Viertel der im Haushaltsplan des vorhergehenden Haushaltsjahres eröffneten Mittel, ohne die Mittel für die Schuldentilgung, binden, abrechnen und beauftragen. Die im obigen Absatz erwähnte Ermächtigung gibt den Betrag und die Zweckbestimmung der Mittel an. Für Ausgaben mit mehrjährigem Charakter, die in einer Programm- oder Verpflichtungsermächtigung enthalten sind, die in früheren Haushaltsjahren bewilligt wurde, kann die Exekutive diese im Rahmen der Zahlungsermächtigungen, die für das Haushaltsjahr durch den Beschluss zur Eröffnung der Programm- oder Verpflichtungsermächtigung vorgesehen sind, liquidieren und beauftragen. Die entsprechenden Mittel gemäß den vorstehenden Unterabsätzen werden bei der Verabschiedung des Haushaltsplans in diesen eingesetzt. Der Rechnungsführer ist berechtigt, die unter den oben genannten Bedingungen ausgestellten Zahlungsanweisungen zu bezahlen und die ausgestellten Einnahmetitel einzuziehen."

Die für 2022 eröffneten Investitionsmittel und die damit Ermächtigungen der Investitionsmittelnutzung für 2023 für die Bindung, Liquidation und Anweisung im Investitionsbereich sehen wie folgt aus:

Kapitel	Buchungsnr	Beschlossene Mittel im Haushaltsplan (1)	Zusätzlich beschlossene Mittel (2)	Haushaltsmittel 2022 (3) = (1) +(2)	Autorisierung für 2023 (4) =25%x (3)
20	2051	4 000	0	4 000	1 000
21	2183	3 000	0	3 000	750
21	2184	1 500	0	1 500	375
21	2188	63 500	0	63 500	15 875
27	275	1 000	0	1 000	250
TOTAL				73 000	18 250

II. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict approuve l'engagement, la liquidation et le mandat des dépenses d'investissement sur 2023 selon les critères mentionnés ci-dessus.

Le Conseil autorise le président à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision, et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Der Rat des Eurodistrikts genehmigt die Mittelbindung, die Liquidation und die Anweisung der Investitionsausgaben für 2023 gemäß den oben genannten Kriterien.

Der Rat ermächtigt den Präsidenten, alle Urkunden und Dokumente zu unterzeichnen, alle Haushaltsvorgänge zu veranlassen, alle Entscheidungen zu treffen und alle Schritte zu unternehmen, die mit der Umsetzung dieses Beschlusses zusammenhängen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord

☐ Refus

☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Document de séance n°4.1/3/2022

Vorlage Nr. 4.1/3/2022

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 3/2022</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 01.12.2022
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Alina DEUTSCH	

Point n° 4.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.1 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Tourisme: Vélo Gourmand 2023 / Tourismus: Rad- und Genuss tour 2023

I. Rapport / Sachverhalt

Depuis 2017, l'Eurodistrict organise en coopération avec différentes villes et communes un circuit à vélo transfrontalier (dénommé le « Vélo Gourmand »), qui vise à emmener les participants à la découverte de l'Eurodistrict. Après le succès de deux éditions précédentes du Vélo Gourmand au sud (2018) et au nord (2019) de l'Eurodistrict, il a été envisagé de créer un nouveau parcours à hauteur du pont Pierre-Pflimlin, afin de pouvoir alterner annuellement l'organisation du Vélo Gourmand entre les différentes communes.

Selon une analyse du territoire préliminaire par le Secrétariat général, ceci concernerait les villes et communes suivantes : Kehl Goldscheuer, Schutterwald, Neuried, la ville d'Offenburg et ses environs du côté allemand et Plobsheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Fegersheim et Eschau du côté français. Le tour à vélo passerait à proximité immédiate du Rhin par le Théâtre Eurodistrict BAden ALSace, pour rejoindre le circuit côté français.

Seit 2017 organisiert der Eurodistrikt in Kooperation mit verschiedenen Städten und Gemeinden eine grenzüberschreitende Rad- und Genusstour, welche als Entdeckungsreise durch das Eurodistriktgebiet gedacht ist. Nach der erfolgreichen Umsetzung zweier Ausgaben der Rad- und Genusstour im Süden (2018) und im Norden (2019) des Eurodistrikts, gab es erste Überlegungen eine neue Strecke in Höhe der Pierre-Pflimlin-Brücke anzubieten, um so jährlich die Organisation der Rad- und Genusstour zwischen den verschiedenen Gemeinden rotieren zu lassen.

Nach einer ersten Gebietsanalyse seitens des Generalsekretariats würde dies folgende Städte und Gemeinden betreffen: Kehl Goldscheuer, Schutterwald, Neuried, die Stadt Offenburg und Umgebung auf deutscher Seite sowie Plobsheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Fegersheim und Eschau auf französischer Seite. Die Streckenführung würde dementsprechend in unmittelbarer Rheinnähe am Theater Eurodistrict BAden ALSace vorbeiführen, um auf französische Seite zu gelangen.

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

Dans un premier temps, le Secrétariat général recommande de prendre contact avec les communes susmentionnées en guise d'un sondage d'intérêt général à l'égard de l'organisation du Vélo Gourmand 2023 à hauteur du pont Pierre-Pflimlin.

Le concept de l'édition 2023 resterait le même que celui des éditions précédentes :

- Organisation du Vélo Gourmand lors d'un dimanche en septembre 2023
- Participation gratuite sans inscription nécessaire
- Souplesse d'accès au parcours entre 10h et 17h dans chacune des communes participantes
- Animations et stops gourmands tout au long du parcours proposés par les communes participantes, ainsi que les associations et producteurs locaux, alliant gastronomie, culture locale et mobilité respectueuse à l'environnement
- Budget à hauteur de 20.000 €

Das Generalsekretariat empfiehlt in einem ersten Schritt eine Kontaktaufnahme mit den obengenannten Gemeinden für eine generelle Interessensabfrage zur Organisation der Rad- und Genusstour 2023 auf Höhe der Pierre-Pflimlin-Brücke.

Das Konzept der Ausgabe 2023 wäre im Vergleich zu den vorherigen Editionen gleichbleibend:

- Organisation an einem Sonntag im September 2023
- Kostenfreie Teilnahme ohne Anmeldung
- Flexibler Zu- und Ausstieg aus der Strecke zwischen 10 und 17 Uhr in jeder der teilnehmenden Gemeinden
- Animationen und Genussstopps entlang der Strecke, die von den Gemeinden, lokalen Vereinen und Erzeugern angeboten werden und Gastronomie, lokale Kultur und umweltfreundliche Mobilität verbinden
- Budget i. H. v. 20.000 €

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict se prononce en faveur de l'organisation du Vélo Gourmand à l'automne 2023.

Par ailleurs, le Conseil charge le Secrétariat général d'examiner la planification d'un circuit à vélo transfrontalier passant par le pont Pierre-Pflimlin et de présenter un plan détaillé du circuit lors de la prochaine réunion du Conseil du 30 mars 2023.

Der Rat des Eurodistrikts spricht sich grundsätzlich für die Organisation der Eurodistrikt Rad- und Genusstour im Herbst 2023 aus.

Des Weiteren beauftragt der Rat das Generalsekretariat mit der Prüfung einer grenzüberschreitenden Radstreckenführung über die Pierre-Pflimlin-Brücke und der Vorlage einer detaillierten Streckenübersicht im Rahmen der nächsten Ratssitzung am 30. März 2023.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

- ☒ Accord
☐ Refus
☐ Résolution modifiée

- ☒ Zustimmung
☐ Ablehnung
☐ Abweichender Beschluss

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Document de séance n° 4.2/3/2022
Vorlage Nr. 4.2/3/2022

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 3/2022</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 01.12.2022
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Alina DEUTSCH	

Point n° 4.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Tourisme: „Annis Schwarzwaldgeheimnis“ transfrontalier / *Tourismus: „Annis Schwarzwaldgeheimnis“ grenzüberschreitend*

I. Rapport / Sachverhalt

Le groupe de travail tourisme de l'Eurodistrict, créé juste avant la crise sanitaire, a pu reprendre ses activités au cours de cette année. Celui-ci se constitue de représentant.e.s des offices de tourisme ainsi que de responsables du tourisme des villes et communes issus des deux côtés du Rhin. Avec la reprise de son activité, l'idée de réaliser un jeu de piste transfrontalier, qui auparavant avait déjà été budgétisé à hauteur de 20 000 €, a pu être relancée et retravaillée. Suite aux trois premières réunions, il est donc proposé d'étendre le célèbre jeu de piste en plein air "Annis Schwarzwaldgeheimnis" à l'échelle transfrontalière.

En ce qui concerne le projet, il s'agit d'une offre familiale de la Schwarzwald Tourismus GmbH (STG) qui combine découverte de la nature et plaisir aux énigmes. Dans l'Ortenaukreis, il existe actuellement sept éditions différentes d'"Annis Schwarzwaldgeheimnis" (à Oberwolfach, Oppenau, Nußbach (Oberkirch), Oberkirch, Sasbachwalden, Zell am Harmersbach et Oberharmersbach). Des sacs à dos de randonnée contenant des jeux d'énigmes pour explorer la nature sont disponibles dans les offices de tourisme ainsi qu'au musée des minéraux et des mathématiques d'Oberwolfach. Jusqu'à présent, ils ne sont toutefois disponibles qu'en allemand. Au vu de la forte demande de la part de familles francophones qui souhaitent également profiter de cette offre, il

Die kurz vor der Pandemie gegründete Arbeitsgruppe Tourismus des Eurodistrikts hat dieses Jahr ihre Arbeit wieder aufnehmen können. Sie besteht aus Vertretern und Vertreterinnen der Touristeninformationen sowie der Tourismusbeauftragten der Städte und Gemeinden beider Seiten des Rheins. Mit der Arbeitsaufnahme konnte die entstandene Idee der Umsetzung eines grenzüberschreitenden Outdoorspiels, welches mit einem Betrag i. H. v. 20.000 € bereits ins Budget eingestellt worden war, wieder aufgenommen und klarer ausgearbeitet werden. Nach den drei ersten Sitzungen wird daher vorgeschlagen, das beliebte Outdoor Escape Game „Annis Schwarzwaldgeheimnis“ grenzüberschreitend auszuweiten.

Bei dem Projekt handelt es sich um ein Familienangebot der Schwarzwald Tourismus GmbH (STG), das Naturerlebnis und Rätselspaß verbindet. Im Ortenaukreis gibt es zurzeit insgesamt sieben unterschiedliche Ausgaben von „Annis Schwarzwaldgeheimnis“ (in Oberwolfach, Oppenau, Nußbach (Oberkirch), Oberkirch, Sasbachwalden, Zell am Harmersbach und Oberharmersbach). In den Touristeninformationen sowie dem Oberwolfacher Museum für Mineralien und Mathematik stehen Wanderrucksäcke mit Rätselspielen zum Erkunden der Natur zur Verfügung. Diese sind allerdings bislang nur auf Deutsch verfügbar. Angesichts der regen Nachfrage französischsprachiger Familien, das Angebot ebenfalls nutzen wollen, wird vorgeschlagen,

est proposé de créer une offre correspondante financée par l'Eurodistrict.

La mise en œuvre du projet s'articule par conséquent en deux volets :

Le premier volet du projet concerne la création de sept éditions francophones d'"Annis Schwarzwaldgeheimnis" au sein de l'Ortenaukreis. Un sac à dos en français, clairement identifiable avec le logo de l'Eurodistrict, serait mis à la disposition de chaque commune concernée. Un premier sondage d'intérêt dans ce sens auprès des communes participantes s'est avéré positif.

Le deuxième volet du projet comprend la création d'une édition bilingue d'"Annis Schwarzwaldgeheimnis" du côté français. Dans un premier temps, une nouvelle édition serait réalisée dans le Grand Ried avec un sac à dos en allemand et un en français. Anni y rencontrerait Foxy, la mascotte du Grand Ried. Dans une prochaine étape, il est également envisageable d'étendre cette offre à d'autres communes françaises.

Le coût total pour la mise en œuvre des deux volets du projet s'élève à 28 500 € pour l'année budgétaire de 2023, ainsi qu'à 10 000 € pour l'année budgétaire de 2024 :

Volets de projet	2023	2024	Coût total
1. Mise en oeuvre de sept sacs à dos en français dans l'Ortenaukreis	21 000 € (3 000 € par sac à dos)	0 €	21 000 €
2. Mise en place d'une nouvelle édition bilingue du jeu de piste « Anni et Foxy » dans le Grand Ried	7 500 €	10 000 €	17 500 €

ein entsprechendes, ziertes Angebot zu s

Die Umsetzung des Projektvorhabens gliedert sich demnach in zwei Komponenten:

Die erste Projektkomponente würde die Erstellung von sieben französischsprachigen Ausgaben von „Annis Schwarzwaldgeheimnis“ im Ortenaukreis betreffen. Den Kommunen würde jeweils ein mit dem Eurodistrikt-Logo klar gekennzeichnet, französischsprachiger Rucksack zur Verfügung gestellt werden. Eine erste Interessensabfrage bei den beteiligten Kommunen ist diesbezüglich positiv verlaufen.

Die zweite Projektkomponente umfasst die Erstellung einer zweisprachigen Ausgabe von "Annis Schwarzwaldgeheimnis" auf französischer Seite. In einem ersten Anlauf würde eine neue Ausgabe mit einem deutschen und einem französischen Rucksack im Grand Ried erstellt werden. Anni würde dabei auf das Grand Rieder Maskottchen Foxy treffen. Es besteht ebenfalls die Möglichkeit, dieses Angebot in einem nächsten Schritt auf weitere französische Kommunen zu übertragen.

Das Gesamtbudget zur Umsetzung beider Projektkomponenten beläuft sich auf insgesamt 28.500 € für das Haushaltsjahr 2023 sowie 10.000 € für das Haushaltsjahr 2024:

Projektkomponenten	2023	2024	Gesamtkosten
1. Erstellung der 7 französischsprachigen Rucksäcke im Ortenaukreis	21.000 € (3.000 € pro Rucksack)	0 €	21.000 €
2. Erstellung eines neuen zweisprachigen Geheimnisses „Anni und Foxy“ im Grand Ried	7.500 €	10.000 €	17.500 €

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

A travers la mise en œuvre de ce projet, l'Eurodistrict créerait une belle offre transfrontalière en faveur du tourisme local, déjà particulièrement bien reçue par la population, et offrirait ainsi une plus-value aux communes de petite taille sur son territoire.

Mit der Projektumsetzung würde der Eurodistrikt ein schönes grenzüberschreitendes, bereits von der Bevölkerung angenommenes Angebot für den Lokaltourismus schaffen und somit auch einen Mehrwert den kleineren Kommunen in der Fläche bieten.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict salue l'initiative du groupe de travail ainsi que le projet d'extension transfrontalière d'"Annis Schwarzwaldgeheimnis" et décide de la mise en œuvre des sept éditions en français pour un budget à hauteur de 21 000 €.

Le Conseil charge le Secrétariat général ainsi que les membres du groupe de travail tourisme de réaliser une édition bilingue dans le Grand Ried pour un budget à hauteur de 17 500 €.

Der Rat des Eurodistrikts begrüßt die Initiative der Arbeitsgruppe sowie das Vorhaben, „Annis Schwarzwaldgeheimnis“ grenzüberschreitend auszuweiten und beschließt die Umsetzung der sieben französischsprachigen Ausgaben mit einem Budget i. H. v. 21.000 €.

Der Rat beauftragt das Generalsekretariat sowie die Mitglieder der Arbeitsgruppe Tourismus mit der Umsetzung einer zweisprachigen Ausgabe im Grand Ried mit einem Budget i. H. v. 17.500 €.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	☒ Zustimmung ☐ Ablehnung ☐ Abweichender Beschluss
--	---

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
 Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Document de séance n° 4.3/3/2022

Vorlage Nr. 4.3/3/2022

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 3/2022</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 01.12.2022
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragte</i> Laura HUBER	

Point n° 4.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.3 der Tagesordnung

Objet/Betreff: Modalités de mise en œuvre du projet « Eurodistrict : Spiel & Parle pour l'année scolaire 2022/2023 / Modalitäten für die Umsetzung des Projekts „Eurodistrikt: Spiel & Parle im Schuljahr 2022/2023

I. Rapport / Sachverhalt

Le projet linguistique transfrontalier « Eurodistrict : Spiel & Parle » offre depuis septembre 2021 aux enfants de niveau primaire la possibilité d'acquérir un premier vocabulaire de base en allemand ou en français au travers d'ateliers hebdomadaires ludiques. A l'occasion de la nouvelle année scolaire 2022/2023, le projet a été reconduit en tant que projet propre de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, avec pour objectif de permettre à davantage d'enfants de participer aux ateliers linguistiques. Ceci a été rendu possible d'une part par le biais d'une augmentation de 20 000 € à 40 000 € du budget octroyé au projet par l'Eurodistrict et d'autre part, par l'obtention de nouveaux moyens de co-financement ainsi que l'implication active de nouveaux partenaires.

Tenant compte des potentiels nouveaux partenaires co-financeurs, l'organisation et la répartition des tâches ont dû être redéfinies pour l'année scolaire 2022/2023. A la suite de la décision prise au mois de juin 2022 concernant la nouvelle articulation du projet, des interlocuteurs ont pu être identifiés de part et d'autre de la frontière, chargés de coordonner localement les structures mettant en œuvre les ateliers.

Das grenzüberschreitende Sprachprojekt "Eurodistrikt: Spiel & Parle" bietet seit September 2021 Kindern im Grundschulalter die Möglichkeit, in wöchentlichen spielerischen Sprachkursen einen ersten Grundwortschatz in Deutsch oder Französisch zu erwerben. Zum neuen Schuljahr 2022/2023 wurde das Projekt als Eigenprojekt des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau fortgeführt, mit dem Ziel, mehr Kindern die Teilnahme an diesen Sprachkursen zu ermöglichen. Dies wurde einerseits durch eine Erhöhung des vom Eurodistrikt für das Projekt bereitgestellten Budgets von 20.000 € auf 40.000 € und andererseits durch die Gewinnung neuer Kofinanzierungsmittel sowie die aktive Einbindung neuer Partner ermöglicht.

Unter Berücksichtigung der potenziellen neuen kofinanzierenden Partner musste die Aufgabenverteilung für das Schuljahr 2022/2023 neu ausgerichtet werden. Nach der im Juni 2022 getroffenen Entscheidung über die Neugestaltung des Projekts wurden auf beiden Seiten der Grenze Ansprechpartner für die lokale Koordination der Einrichtungen, die die Sprachkurse durchführen, gefunden.

Tandis que le contact avec les structures participantes au projet « Eurodistrict : Spiel & Parle » du côté allemand continue d'être assuré par l'intermédiaire de l'université populaire de l'Ortenau, la participation des sites péri- et extrasolaires français sera conjointement coordonnée par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg seront alors le point de contact principal pour les sites participants sur leur territoire, tandis que la CeA assurera ce rôle pour les sites se situant en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg.

La CeA propose par ailleurs d'apporter un appui financier à la mise en place d'ateliers linguistiques en langue allemande par le biais de son dispositif « « Mittwùch ùff elsässisch - les mercredis de l'alsacien », dans le but d'assurer à chaque jeune Alsacien un accès à l'apprentissage de la langue régionale. Afin de permettre le soutien financier de la CeA au projet « Eurodistrict : Spiel & Parle » par le biais d'un co-financement à hauteur de 50 % de l'ensemble des ateliers prévus du côté français (honoraires, matériel pédagogique), l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est tenu d'adhérer formellement au dispositif.

Während der Kontakt zu den am Projekt „Eurodistrikt Spiel & Parle“ teilnehmenden Einrichtungen auf deutscher Seite weiterhin über die vhs Ortenau hergestellt wird, wird die Teilnahme der französischen außerschulischen Einrichtungen gemeinsam von der Stadt und der Eurometropole Strasbourg und der Collectivité européenne d'Alsace (CeA) koordiniert. Die Stadt und die Eurometropole Strasbourg sollen Hauptkontaktstelle für die teilnehmenden Einrichtungen auf ihrem Gebiet sein, während die CeA diese Rolle für die Standorte außerhalb der Eurometropole Strasbourg übernimmt.

Des Weiteren schlägt die CeA vor, das Angebot von Sprachkursen in deutscher Sprache über ihre Maßnahme "Mittwùch ùff Elsässisch - les mercredis de l'Alsacien" finanziell zu unterstützen, mit dem Ziel jedem elsässischen Jugendlichen den Zugang zum Erlernen der Regionalsprache zu ermöglichen. Um die finanzielle Unterstützung der CeA des Projekts "Eurodistrikt: Spiel & Parle" durch eine Kofinanzierung i.H.v. 50 % aller auf französischer Seite vorgesehenen Sprachkurse (Honorare, pädagogisches Material) zu ermöglichen, muss der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau der Maßnahme formell beitreten.

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

Le Secrétariat général propose, sur base du budget prévisionnel pour l'année scolaire 2022/2023, que l'Eurodistrict verse en tant qu'acompte, les sommes maximales suivantes dans le cadre du projet « Eurodistrict Spiel & Parle » :

Montant	Bénéficiaire	Objet
25 343,50 €	vhs Ortenau	Remboursement des frais encourus par les structures participantes allemandes
17 156,75 €	Ville et Eurométropole de Strasbourg	Remboursement des frais encourus par les structures participantes situées sur le territoire de la Ville et Eurométropole de Strasbourg
17 156,75 € (dont sera déduit la part de Mittwùch ùff elsässisch)	CeA	Remboursement des frais encourus par les structures participantes situées en dehors du territoire de l'Eurométropole.

Das Generalsekretariat schlägt auf der Grundlage des Haushaltsvoranschlags für das Schuljahr 2022/2023 vor, dass der Eurodistrikt im Rahmen des Projekts "Eurodistrikt Spiel & Parle" die folgenden Höchstbeträge als Abschlagszahlung überweist:

Betrag	Empfänger	Gegenstand
25.343,50 €	vhs Ortenau	Erstattung der Kosten, die den teilnehmenden deutschen Strukturen entstehen
17.156,75€	Stadt und Eurometropole Strasbourg	Erstattung der Kosten, die den teilnehmenden Strukturen, die sich auf dem Gebiet der Stadt und Eurometropole Strasbourg befinden, entstehen
17.156,75 € (davon wird der Anteil von Mittwùch ùff Elsässisch abgezogen)	CeA	Erstattung der Kosten, die den teilnehmenden Strukturen außerhalb des Gebiets der Eurometropole entstehen.

Ces montants pourront être ajustés selon les besoins réels exprimés par les bénéficiaires ainsi qu'en fin d'année, après l'élaboration d'un rapport final portant sur le budget effectif du projet.

Diese Beträge können entsprechend dem tatsächlichen Bedarf, der von den Begünstigten geäußert wird, sowie am Ende des Jahres nach der Erstellung eines Abschlussberichts über das tatsächliche Budget des Projekts angepasst werden.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict salue la participation financière et l'implication de nouveaux partenaires et valide la répartition ainsi que les modalités susmentionnées. Il décide par ailleurs d'adhérer, dans le cadre du projet « Eurodistrict : Spiel & Parle », au dispositif « Mittwùch ùff elsässisch - les mercredis de l'alsacien » de la CeA et charge le Secrétariat général de procéder aux démarches afférentes.

Le Conseil autorise le président de l'Eurodistrict à signer tout document relatif audit projet.

Der Rat des Eurodistrikts begrüßt die finanzielle Beteiligung und Teilnahme neuer Partner und bestätigt die oben genannte Aufteilung sowie die beschriebenen Modalitäten. Er beschließt außerdem, im Rahmen des Projekts "Eurodistrikt: Spiel & Parle" der Maßnahme "Mittwùch ùff elsässisch - les mercredis de l'alsacien" der CeA beizutreten und beauftragt das Generalsekretariat, die entsprechenden Schritte zu unternehmen.

Der Rat ermächtigt den Präsidenten des Eurodistrikts, alle Dokumente im Zusammenhang mit dem genannten Projekt zu unterzeichnen.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	☒ Zustimmung ☐ Ablehnung ☐ Abweichender Beschluss
--	---

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Document de séance n° 4.4/3/2022

Vorlage Nr. 4.4/3/2022

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 3/2022</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 01.12.2022
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragte</i> Laura HUBER	

Point n° 4.4 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.4 der Tagesordnung

Objet / Betreff: KM Solidarité 2023

I. Rapport / Sachverhalt

Depuis 2008, l'Eurodistrict organise avec le soutien des villes de Achern, Kehl, Lahr, Meißenheim, Oberkirch et Offenbourg du côté allemand, et Fegersheim, Illkirch-Graffenstaden, Lipsheim, Ostwald, Schiltigheim et Strasbourg du côté français ainsi que de l'Inspection académique, le KM Solidarité, une course solidaire visant à faire rencontrer des enfants scolarisés en France et en Allemagne, tout en courant pour une bonne cause.

Habituellement, près de 23 000 élèves participent à cette manifestation de deux jours et les bénéfices récoltés sont reversés à deux institutions du territoire travaillant avec des enfants touchés par un handicap ou en situation de santé difficile. La cagnotte est constituée d'une part par les dons des villes partenaires à raison de 20 centimes par kilomètre parcouru et d'autre part par les dons des sponsors.

Les éditions 2020 et 2021 du KM Solidarité ont dû être annulées en raison de la pandémie de coronavirus. L'édition 2022 a pu avoir lieu sous un format adapté à la situation sanitaire, et a permis de récolter un total de 10 401,80 €.

La prochaine édition du KM Solidarité de l'Eurodistrict est prévue le lundi 15 et le mardi 16 mai 2023.

Seit 2008 organisiert der Eurodistrikt mit Unterstützung der deutschen Städte Achern, Kehl, Lahr, Meißenheim, Oberkirch und Offenbourg und der französischen Städte Fegersheim, Illkirch-Graffenstaden, Lipsheim, Ostwald, Schiltigheim und Straßburg sowie der französischen Schulbehörde den KM Solidarité, einen Solidaritätslauf, bei dem sich deutsche und französische Kinder treffen und dabei für einen guten Zweck laufen.

Es nehmen gewöhnlich rund 23.000 deutsche Schülerinnen und Schüler an dieser zweitägigen Veranstaltung teil, deren Erlös zwei lokalen Einrichtungen zugutekommt, die mit Kindern mit Behinderung sowie in schwieriger gesundheitlicher Lage arbeiten. Der Erlös setzt sich zum einen aus den Spenden der Partnerstädte in Höhe von 20 Cent pro gelaufenem Kilometer und zum anderen aus Sponsorenbeiträgen zusammen.

Der KM Solidarité wurde sowohl 2020 als auch 2021 coronabedingt abgesagt. Die Ausgabe 2022 konnte in einem der Gesundheitssituation angepassten Format stattfinden und brachte insgesamt 10 401,80 € Spendengelder ein.

Die nächste Ausgabe des KM Solidarité des Eurodistrikts ist für Montag, den 15. Mai 2023 und Dienstag, den 16. Mai 2023 geplant.

Le groupe de travail en charge de l'organisation du KM Solidarité s'est exprimé en faveur de l'organisation d'une édition 2023 sous son format classique. Toutefois, la situation sanitaire et les mesures en vigueur évoluant rapidement et ne permettant pas d'anticiper l'état des réglementations applicables au printemps 2023, il convient de prévoir un scénario alternatif concernant le déroulement de la manifestation.

Die zuständige Arbeitsgruppe hat sich ausgesprochen 2023 eine klassische Version des KM Solidarité zu organisieren. Da sich die sanitäre Lage und die geltenden Maßnahmen stetig ändern, sodass sich schwer erahnen lässt, wie sich die gesundheitliche Lage bis zum Frühjahr 2023 entwickeln wird, sollte ein alternatives Szenario bezüglich des Ablaufs der Veranstaltung vorgesehen werden.

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

Le secrétariat général propose l'organisation d'une édition classique du KM Solidarité 2023 à budget constant, à savoir 25 000 €. Si la tenue d'une course au Jardin des Deux Rives venait à être compromise en raison des réglementations liées à la pandémie, le format adapté de l'édition 2022 pourra être mis en place une nouvelle fois :

Jour 1 et 2 :

Les élèves de la grande section de maternelle jusqu'au CM2 courent uniquement dans leurs écoles ou dans les parcs et stades à proximité. Il n'y a pas de grand rassemblement au Jardin des Deux Rives. Dans la mesure du possible, les écoles seront encouragées à courir dans leurs enceintes et des alternatives digitales seront mises en place afin de tout de même permettre les échanges entre élèves allemands et français.

Des activités créatives ou sportives complémentaires qui pourront être organisées dans les écoles sur la base du volontariat seront proposées aux enseignants et enseignantes.

Les villes partenaires continueront à contribuer à la cagnotte pour les associations bénéficiaires, permettant ainsi de conserver le caractère solidaire de la course.

Le groupe de travail observe avec attention l'évolution de la situation au cours des prochaines semaines et pourra au besoin décider de la mise en place d'un tel format lors de sa prochaine réunion au mois de janvier 2023. Dans l'attente, les premiers préparatifs pour les deux formats sont menés en parallèle.

Das Generalsekretariat schlägt die Planung einer klassischen Ausgabe des KM Solidarité 2023 mit einem unveränderten Budget i.H.v. 25.000 €, vor. Sollte die Durchführung eines Laufs im Garten der Zwei Ufer mit den dann geltenden Coronamaßnahmen nicht vereinbar sein, könnte das angepasste Format der Ausgabe 2022 erneut durchgeführt werden:

Tag 1 und 2:

Schüler vom Kindergarten bis zur 5. Klasse laufen nur in ihren Schulen oder in nahe gelegenen Parks und Stadien. Im Garten der Zwei Ufer findet dementsprechend keine große Versammlung statt. Soweit möglich, werden die Schulen ermutigt, auf ihrem eigenen Gelände zu laufen und es werden digitale Alternativen geschaffen, um den Austausch zwischen den deutschen und französischen Schülerinnen und Schülern trotzdem zu ermöglichen.

Den Lehrern werden zusätzliche kreative oder sportliche Aktivitäten angeboten, die in den Schulen auf freiwilliger Basis organisiert werden können.

Die Partnerstädte würden sich weiterhin am Spendentopf für die teilnehmende Vereine beteiligen, sodass der solidarische Charakter des Laufs erhalten bleibt.

Die Arbeitsgruppe wird die gesundheitliche Lage in den nächsten Wochen stets sorgfältig beobachten und kann bei ihrem nächsten Treffen im Januar 2023 gegebenenfalls über die Einführung eines solchen Formats entscheiden. In der Zwischenzeit laufen die ersten Vorbereitungen für beide Formate parallel.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict se prononce en faveur de l'organisation du KM Solidarité 2023 sous son format classique et valide le budget à hauteur de 25 000 €. Si la situation sanitaire l'exige, le Conseil donne son accord à la mise en œuvre du format adapté de l'évènement décrit ci-dessus et aux coûts y afférant.

Le Conseil autorise le président à signer tout document relatif à ce projet propre de l'Eurodistrict.

Der Rat des Eurodistrikts stimmt der Planung des KM Solidarité 2023 in seinem klassischen Format zu und genehmigt das Budget i. H. v. 25.000 €. Sollte die sanitäre Lage es erfordern, stimmt der Rat der Durchführung des oben beschriebenen angepassten Formats des KM Solidarité und den damit verbundenen Kosten zu.

Der Rat ermächtigt den Präsidenten, alle Dokumente im Zusammenhang mit diesem Eurodistrikt-Eigenprojekt zu unterzeichnen.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	☒ Zustimmung ☐ Ablehnung ☐ Abweichender Beschluss
--	---

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

TOP 5.1.SUBVENTIONS ATTRIBUEES DEPUIS LA REUNION DU CONSEIL DU 23.06.2022 / FÖRDERUNGEN DIE SEIT DER RATSSITZUNG VOM 23.06.2022 BEWILLIGT WURDEN

Intitulé du projet / Titel des Projekts	Description de projet / Projektbeschreibung	Porteur du projet / Projektträger	Partenaires de projets / Projektpartner	Budget global du projet (€) / Gesamtbudget des Projekts (€)	Subvention sollicitée (€) / Beantragte Förderung (€)	Montant voté (€) / Beschlossene r Betrag (€)
NABI / NABI	En coopération avec l'Association Patrimoine et Histoire et la commune de Reichstett (FR), l'association MOMO e.V. de Lahr (DE) a organisé le projet de théâtre musical en plein air "Nabi the Festival", qui s'est tenu pendant le premier week-end de septembre 2022 au Fort Rapp-Moltke. Une deuxième édition est prévue l'année prochaine au château de Neuwindeck en juin 2023. NABI est un festival de musique pour la paix et l'entente entre les peuples. De la danse, du théâtre, de la musique, des projections scéniques et des prises de position personnelles devaient permettre de construire des ponts, aussi bien par-dessus le Rhin que par-dessus les divisions au sein de la société, qui ont été renforcées par la pandémie. Le projet a fait participer activement les spectateurs en chantant ensemble en plusieurs langues, afin de promouvoir la cohésion européenne par-delà les frontières. Outre les 15 artistes professionnels, environ 50 jeunes et artistes amateurs ont été impliqués dans le festival et ont pu se rencontrer et führt seitdem gemeinsame Einsätze durch. Die Radstaffel ist bei diversen grenzüberschreitenden Veranstaltungen im Einsatz. Um die Einsatzfähigkeit der Fahrradstreife langfristig garantieren zu können, sollen 11 neue Fahrraduniformen mit einem höheren Sicherheitsstandard beschaffen werden.	Momo e.V.	Association Patrimoine et Histoire et/und Reichstett (FR)	70.100,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €
Patrouille franco-allemande à vélo / Deutsch-französische Fahrradstaffel	En coopération avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Bas-Rhin (DDSP67), le Polizeipräsidium Offenburg équipe la patrouille franco-allemande à vélo, symbole d'une coopération transfrontalière efficace dans le domaine de la prévention et de la sécurité, de nouveaux uniformes. La patrouille franco-allemande a été créée en 2013 et mène depuis des missions communes et intervient lors de diverses manifestations transfrontalières. Afin de pouvoir garantir à long terme la capacité d'intervention de la patrouille à vélo, il est prévu d'acquérir 11 nouveaux uniformes de vélo avec un standard de sécurité plus élevé. / In Kooperation mit der Direction Départementale de la Sécurité Publique du Bas-Rhin (DDSP67) stattet das Polizeipräsidium Offenburg die deutsch-französische Fahrradstaffel als Symbol einer funktionierenden grenzüberschreitenden Zusammenarbeit im Bereich Prävention und Sicherheit mit neuer Uniformen aus. Die gemischte deutsch-französische Faahradstaffel wurde 2013 ins Leben gerufen und führt seitdem gemeinsame Einsätze durch. Die Radstaffel ist bei diversen grenzüberschreitenden Veranstaltungen im Einsatz. Um die Einsatzfähigkeit der Fahrradstreife langfristig garantieren zu können, sollen 11 neue Fahrraduniformen mit einem höheren Sicherheitsstandard beschaffen werden.	Polizeipräsidium Offenburg	Direction Départementale de la Sécurité Publique du Bas-Rhin (DDSP67)	10.500,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €
MONTANT TOTAL / GESAMTSUMME				80.600,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022

Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict



Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Document de séance n° 5.2/3/2022

Vorlage Nr. 5.2/3/2022

Séance du Conseil l'Eurodistrict / Ratssitzung des Eurodistrikts 3/2022	Date de la séance / Sitzungstag 01.12.2022
Dossier suivi par / Projektbeauftragter Dr. Martin SACHER	

Point n° 5.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 5.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff: INTERREG « Atmo-Rhena PLUS » / INTERREG „Atmo-Rhena PLUS“

I. Rapport / Sachverhalt

Depuis 2012, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau travaille en étroite coopération avec l'association ATMO Grand Est et l'organisation qui l'a précédée, ceci en tant que partenaire financier des projets Atmo-IDEE (2012-2014) et Atmo-VISION (2018-2020). Le projet Atmo-VISION a été soutenu par l'Eurodistrict à hauteur de 15 000 €.

L'association ATMO Grand Est prépare actuellement un nouveau projet INTERREG intitulé « Protection transfrontalière de l'atmosphère : Observatoire air-climat-énergie et aide à décision pour les actions dans le Rhin supérieur » (Atmo-Rhena PLUS). La durée prévue du projet est de trois ans (2023-2025) avec un budget total qui s'élèverait à environ 1,8 million d'euros. Les partenaires envisagés du projet sont, entre autres, la Landesanstalt für Umwelt Baden-Württemberg, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, le Lufthygieneamt beider Basel, l'Agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg, l'Ortenauer Energieagentur et la Klimaschutz- und Energieagentur Baden-Württemberg.

Le projet vise à accompagner le Rhin supérieur dans sa transition de l'air, du climat et de l'énergie. Dans cette perspective, le projet consiste en deux axes. Premièrement, le but est de suivre des indicateurs harmonisés air-climat-énergie transfrontaliers, et de créer une base de données commune pérenne au bénéfice des experts, des citoyens et des communes.

Seit 2012 arbeitet der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau mit dem Verein ATMO Grand Est und dessen Vorgängerorganisation in enger Kooperation zusammen. So war der Eurodistrikt bereits an den Projekten Atmo-IDEE (2012-2014) und Atmo-VISION (2018-2020) als finanzieller Partner beteiligt. Das Projekt Atmo-VISION wurde dabei in Höhe von insgesamt 15.000 € unterstützt.

Aktuell bereitet ATMO Grand Est ein neues INTERREG-Projekt mit dem Namen „Grenzüberschreitender Schutz der Atmosphäre: Beobachtungsstelle Luft-Klima-Energie und Entscheidungshilfe für Aktionen am Oberrhein“ (Atmo-Rhena Plus) vor. Dieses ist auf drei Jahre (2023-2025) mit einem Gesamtbudget von ungefähr 1,8 Millionen Euro angelegt. Vorgesehene Projektpartner sind unter anderem die Landesanstalt für Umwelt Baden-Württemberg, die Region Grand Est, die Collectivité européenne d'Alsace, das Lufthygieneamt beider Basel, die Agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg, die Ortenauer Energieagentur und die Klimaschutz- und Energieagentur Baden-Württemberg.

Das Projekt zielt darauf ab, den Oberrhein bei seiner Wende in Bezug auf Luft, Klima und Energie zu begleiten und besteht aus zwei übergeordneten Komponenten. Zum einen sollen grenzüberschreitende Luft-Klima-Energie-Indikatoren anhand von harmonisierten Daten überwacht, und eine gemeinsame mehrjährige Datenbank zum Nutzen von Experten, Bürgern und Kommunen aufgebaut

Deuxièmement, le projet prévoit de déboucher sur des outils d'aide à la décision. Dans cette perspective, l'objectif est d'évaluer les potentielles mesures d'amélioration pour l'air, le climat et l'énergie, en incluant leurs impacts sur la santé, la biodiversité, l'agriculture, les coûts et les aspects sociaux.

Puisque la participation à ce projet soulignerait la continuité du travail de l'Eurodistrict dans le domaine de l'air, du climat et de l'énergie, il est proposé que l'Eurodistrict fasse, en tant que partenaire cofinanceur, une contribution à ce projet à hauteur de 15 000 €. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau pourrait participer à certaines réunions du projet et utiliser les résultats du projet sous forme de données individualisées. Parmi les autres Eurodistricts du Rhin supérieur, l'Eurodistrict PAMINA prévoit de participer au projet en tant que partenaire associé. La participation de Freiburg-Centre Sud Alsace et Trinational de Bâle n'a pas encore été confirmée.

werden. Zum anderen sollen aus dem Projekt Entscheidungshilfen hervorgehen. So sollen mögliche Verbesserungsmaßnahmen im Bereich Luft, Klima und Energie bewertet werden, einschließlich ihrer Auswirkungen auf Gesundheit, Biodiversität, Landwirtschaft, Kosten und soziale Aspekte.

Da die Beteiligung an diesem Projekt die Kontinuität der Arbeit des Eurodistrikts im Bereich Luft, Klima und Energie unterstreichen würde, wird vorgeschlagen, dass der Eurodistrikt als Kofinanzierungspartner einen finanziellen Beitrag in Höhe von insgesamt 15.000 € leistet. Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau würde im Rahmen des Projekts an bestimmten Projektsitzungen teilnehmen und die Projektergebnisse in Form von individuell aufbereiteten Daten nutzen können. Von den anderen Eurodistrikten am Oberrhein wird der Eurodistrikt PAMINA voraussichtlich als assoziierter Partner an dem Projekt teilnehmen. Die Teilnahme von Freiburg-Centre Sud Alsace und Trinational de Bâle wurde noch nicht bestätigt.

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

Les problématiques du changement climatique, de la pollution de l'air et de l'augmentation des prix de l'énergie sont d'une importance majeure pour tous les acteurs sur le territoire de l'Eurodistrict. Les résultats de ce projet pourraient par conséquent constituer une base utile et solide pour les processus d'adaptation sur le terrain. C'est la raison pour laquelle le Secrétariat général recommande d'approuver un partenariat financier dans le cadre du projet Atmo-Rhena PLUS, d'autant plus que les résultats attendus de ce nouveau projet pourraient représenter des aides concrètes à la décision en ce qui concerne les mesures d'adaptation sur le territoire de l'Eurodistrict et fournir des données spécialement adaptées à l'Eurodistrict sous forme de cartes et de graphiques.

Da die Probleme des Klimawandels, der Luftverschmutzung und der steigenden Energiepreise für alle Akteure auf dem Gebiet des Eurodistrikts von großer Relevanz sind, könnten die Ergebnisse dieses Projekts eine hilfreiche und solide Basis für Anpassungsprozesse vor Ort darstellen. Das Generalsekretariat empfiehlt daher einer finanziellen Partnerschaft im Rahmen des Projekts Atmo-Rhena PLUS zuzustimmen, zumal die erwartbaren Ergebnisse des neuen Projekts konkrete Entscheidungshilfen für Anpassungsmaßnahmen auf dem Gebiet des Eurodistrikts sowie speziell auf den Eurodistrikt zugeschnittene Daten in Form von Karten und Graphiken versprechen.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict est favorable à la participation de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau au projet INTERREG Atmo-Rhena PLUS en tant que partenaire co-financeur et approuve cette participation avec une contribution financière à hauteur totale de 15 000 € sur la durée du projet allant de janvier 2023 à décembre 2025 (à 5 000 € 2023, 5 000 € 2024, 5 000 € 2025).

Le Conseil autorise le Président à signer tout document afférant à ce projet.

Der Rat des Eurodistrikts befürwortet die Teilnahme des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau als Finanzierungspartner an dem INTERREG-Projekt Atmo-Rhena PLUS und beschließt diese mit einer Förderung in Höhe von insgesamt 15.000 € über die Projektlaufzeit von Januar 2023 bis Dezember 2025 (à 5.000 € 2023, 5.000 € 2024, 5.000 € 2025).

Der Rat ermächtigt den Präsidenten, alle Unterlagen in Verbindung mit diesem Projekt zu unterzeichnen.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord

☐ Refus

☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.



Etat: 17.08.2022

Proposition pour la pérennisation de TRISAN

La proposition suivante a été élaborée grâce aux travaux menés dans le cadre de l'étude d'opportunité de pérenniser TRISAN réalisée par la Hochschule für öffentliche Verwaltung et dans le cadre des réflexions et discussions menées par le comité opérationnel du projet INTERREG « Plan d'action pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur » composé des représentants des autorités de santé et de collectivités territoriales du Rhin supérieur.

Les réflexions et discussions ont confirmé l'idée que TRISAN avait pu contribuer au développement de la coopération transfrontalière, notamment par la production et le management de connaissances, la mise en réseau et l'accompagnement de projets et que ses activités pouvaient continuer à soutenir le développement de la coopération sanitaire transfrontalière.

Pour concrétiser plus loin la pérennisation de TRISAN et proposer des modalités de pérennisation, le comité opérationnel a retenu l'option que TRISAN reste rattaché à l'Euro-Institut afin, entre autres, de bénéficier des synergies entre instances transfrontalières sans créer de nouvelles structures et des synergies de connaissances et de savoir-faire sur la coopération transfrontalière. Il a été également proposé et retenu l'idée d'une gouvernance propre (au sein de l'Euro-Institut), définie par une convention reprenant les modalités de gouvernance et financement entre membres financeurs et l'Euro-Institut, le fonctionnement de la gouvernance de TRISAN, son lien avec le GT Politiques de santé, les missions spécifiques à TRISAN. Les missions de TRISAN pérennisée ont également été définies dans le cadre des discussions au sein du comité opérationnel. Une proposition budgétaire sur la base d'une équipe de 3,5 ETP a été préparée.

La présente proposition est composée de :

- Proposition de convention entre les membres financeurs et l'Euro-Institut
- Proposition de description des tâches de TRISAN
- Proposition de budget pour une équipe de 3,5 ETP



Fonds européens de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

**Proposition de convention
 entre les membres financeurs de TRISAN et l'Euro-Institut**

Vereinbarung zur Verstetigung des trinationalen Kompetenzzentrums für die grenzüberschreitende Gesundheitskooperation (im Folgenden: TRISAN) ab dem 1. Juni 2023

Zwischen

den Mitgliedern von TRISAN:

und

und

Sowie

dem grenzüberschreitenden örtlichen Zweckverband „Institut für grenzüberschreitende Zusammenarbeit / Euro-Institut“, in Kurzfassung „Euro-Institut“,

wird folgendes vereinbart:

Convention pour la pérennisation du centre de compétences trinationale pour la coopération transfrontalière en matière de santé (ci-après TRISAN) à partir du 1^{er} juin 2023

Entre

les membres de TRISAN :

et xxx

et xxxx

et

le Groupement local de coopération transfrontalière « Institut pour la Coopération transfrontalière / Euro-Institut », en abrégé « Euro-Institut »,

il est convenu ce qui suit :

Artikel 1 – Ziele von TRISAN

Auf der Grundlage der Ergebnisse des INTERREG Projektes 11.12 „trinationaler Handlungsrahmen für eine grenzüberschreitende Gesundheitsversorgung“, verfolgt TRISAN das Ziel der Förderung der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit im Gesundheitsbereich. Die zur Umsetzung dieses Ziels von TRISAN zu erfüllenden Maßnahmen können von den Mitgliedern in einen Arbeitsplan konkretisiert werden.

Article 1 – Objectifs de TRISAN

Sur la base des résultats du projet INTERREG 11.12 « Plan d'action trinationale pour une offre de santé transfrontalière », TRISAN a pour objectif de promouvoir la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé. Les mesures devant être mises en œuvre par TRISAN pour la réalisation de cet objectif pourront être précisées par les membres dans le cadre du plan de travail.



Fonds européens de développement régional (FEDER)
 Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
 Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

Artikel 2 – Aufgaben von TRISAN TRISAN erfüllt die von seinen Mitgliedern in der vorliegenden Vereinbarung und den jeweiligen Arbeitsplänen definierten Aufgaben. Die jeweilige Fassung des Arbeitsplans ist Bestandteil dieser Vereinbarung (Anlage 1).	Article 2 – Missions de TRISAN TRISAN remplit les missions définies par ses membres dans la présente convention et les différents plans de travail. Le plan de travail fait partie intégrante de la présente convention (annexe 1).
Artikel 3 - Einbindung von TRISAN in das Euro-Institut TRISAN ist finanziell, in der Erfüllung seiner Aufgaben und in der Aufstellung seines Arbeitsplans unabhängig. Das Euro-Institut wird diese Unabhängigkeit beachten und TRISAN hierbei unterstützen.	Article 3 - TRISAN au sein de l'Euro-Institut TRISAN est indépendant financièrement, dans la réalisation de ses missions et la définition de son plan de travail. L'Euro-Institut respecte cette indépendance et apportera son soutien à TRISAN
Artikel 4 – Mitglieder von TRISAN Mitglieder von TRISAN sind: Darüber hinaus kann Mitglied von TRISAN jede juristische Person werden, die bereit ist, die Verwirklichung der Ziele und Aufgaben von TRISAN zu unterstützen. Die Aufnahme eines Mitglieds erfolgt auf Antragstellung durch den Verwaltungsrat. Mitglieder können als finanzierende Mitglieder mit Stimmrecht oder als nicht-finanzierende Mitglieder mit beratender Funktion mitwirken. Die Höhe der Mitgliedsbeiträge wird durch die Vollversammlung in einer von dieser zu erlassenden Beitragsordnung im Anlage 2 festgelegt. Der Austritt ist schriftlich gegenüber den Mitgliedern des Verwaltungsrats mit einer Frist von sechs Monaten zum Jahresende zu erklären. Mitglieder können auch durch Beschluss der Vollversammlung ausgeschlossen werden, wenn das Verhalten der Mitglieder den Interessen von TRISAN grob zuwiderläuft. Zu diesem Zeitpunkt bereits beschlossene finanzielle Verpflichtungen der	Article 4 – Membres de TRISAN Les membres de TRISAN sont : Par ailleurs, peut devenir membre de TRISAN toute personne morale prête à soutenir la réalisation des objectifs et des missions de TRISAN. L'adhésion d'un membre se fait par demande adressée au Conseil d'administration. Les membres peuvent participer soit en qualité de membre financeur avec pouvoir de vote soit en qualité de membre non-financeur avec fonction consultative. Le montant des contributions est défini par l'Assemblée générale dans le règlement des versements des contributions en annexe 2. La démission d'un membre doit être notifiée par écrit aux membres du Conseil d'administration avec un préavis de six mois avant la fin de l'année en cours. Un membre peut également être exclu par décision de l'Assemblée générale si la conduite du dit membre est manifestement contraire aux intérêts de TRISAN. Les obligations financières des membres validées au préalable ne sont pas affectées par la démission et restent donc dues.



Fonds européens de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

Mitglieder werden durch den Austritt nicht berührt und gelten damit weiterhin. Die Mitgliedschaft endet auch mit der Auflösung der juristischen Person oder mit der Beendigung der Tätigkeit von TRISAN oder des Euro-Instituts.	L'adhésion prend également fin avec la dissolution de la personne morale ou avec la cessation de l'activité de TRISAN ou de l'Euro-Institut.
Artikel 5 – Organe von TRISAN Organe von TRISAN sind die Vollversammlung und der Verwaltungsrat. Zur Erfüllung seiner Aufgaben können für TRISAN sowohl eigene Mitarbeiter/innen über das Euro-Institut eingestellt als auch über von den Mitgliedern oder vom Euro-Institut Mitarbeiter/innen entsandt werden. Diese Mitarbeiter werden von dem/der Leiter/in von TRISAN geführt.	Article 5 – Organes de TRISAN Les organes de TRISAN sont l'Assemblée générale et le Conseil d'administration. Afin de remplir les missions attribuées à TRISAN, l'Euro-Institut peut soit embaucher directement du personnel propre, soit intégrer du personnel détaché par ses membres financeurs ou l'Euro-Institut. Tous ces personnels sont sous la direction du /de la directeur/trice de TRISAN.
Artikel 6 – Vollversammlung Die Vollversammlung tagt mindestens einmal im Jahr. Sie wird geleitet vom Präsidenten/der Präsidentin. Der Leiter/die Leiterin nimmt daran teil. Die Vollversammlung wird vom Präsidenten/der Präsidentin oder im Verhinderungsfalle einer der Vizepräsidenten/innen einberufen. Die Einberufung ist den Mitgliedern mit der Tagesordnung und den Sitzungsunterlagen inklusive Beschlussvorschlägen mindestens zwei Wochen vor dem Sitzungstermin schriftlich oder per E-Mail zuzusenden. Jedes Mitglied kann beim Präsidenten/der Präsidentin bis spätestens eine Woche vor der Sitzung schriftlich oder per E-Mail eine Änderung, bzw. Ergänzung der Tagesordnung beantragen. Der Präsident/die Präsidentin und die Vizepräsidenten/innen legen zusammen auf Vorschlag des Leiters / der Leiterin die Tagesordnung fest. Sie rufen eine außerordentliche Vollversammlung ein, - wenn es das Interesse von TRISAN erfordert	Article 6 – Assemblée générale L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle est présidée par le Président. Le/la directeur/trice y participe. L'Assemblée générale est convoquée par le Président ou, en cas d'empêchement, l'un des Vice-Présidents. La convocation doit être envoyée aux membres avec l'ordre du jour et les documents de séance, y compris les propositions de résolution, par écrit ou par courrier électronique au moins deux semaines avant la date de la réunion. Tout membre peut demander au Président de modifier ou de compléter l'ordre du jour au plus tard une semaine avant la séance par écrit ou par courrier électronique. Le Président et les Vice-présidents fixent conjointement l'ordre du jour sur proposition du/de la Directeur/trice de TRISAN. Ils convoquent une Assemblée générale extraordinaire : - si l'intérêt de TRISAN l'exige - sur demande par écrit ou par courrier électronique d'un membre faisant état d'une proposition d'ordre du jour. L'Assemblée générale extraordinaire doit alors avoir lieu au plus tard un mois après la demande. Le président est lié par l'ordre du jour proposé.



Fonds européens de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

- auf einen schriftlich oder per E-Mail formulierten Antrag eines Mitglieds unter Angabe eines Tagesordnungsvorschlags. Die Einberufung muss spätestens einen Monat nach der Beantragung erfolgen. Der Vorsitzende ist an die vorgeschlagene Tagesordnung gebunden.	
Artikel 7 – Aufgaben der Vollversammlung Die Vollversammlung wählt den Präsidenten/die Präsidentin sowie mindestens zwei Vizepräsidenten/innen sowie weitere Personen des Verwaltungsrats für eine Amtszeit von zwei Jahren. Die Vollversammlung entscheidet über die in dieser Vereinbarung ihr zugewiesenen Bereiche sowie in allen Angelegenheiten von grundsätzlicher Bedeutung, insbesondere über den Arbeitsplan von TRISAN, den Jahresabschlussbericht, die Jahresabrechnung und den Entwurf des Budgets. Sie entlastet den Präsidenten/die Präsidenten und die Vizepräsidenten/innen und entscheidet über die Einstellung oder Entlassung des Leiters/der Leiterin. Die Vollversammlung beschließt außerdem über Änderungen der vorliegenden Vereinbarung.	Article 7 – Rôle de l'Assemblée générale L'Assemblée générale élit pour un mandat de deux ans le Président et au moins deux Vice-Présidents ainsi que les autres membres du Conseil d'administration. L'Assemblée générale statue sur les questions qui relèvent de sa compétence mentionnée dans la présente convention ainsi que sur toutes les questions d'importance, en particulier sur le plan de travail de TRISAN, le rapport annuel, les comptes annuels et le projet de budget. Elle donne quitus au Président et Vice-présidents et décide du recrutement ou de la révocation du/de la directeur/trice. L'Assemblée générale adopte également les amendements à la présente convention.
Artikel 8 – Beschlussfassung in der Vollversammlung Die Vollversammlung entscheidet mit qualifizierter 2/3-Mehrheit der von den anwesenden Mitgliedern abgegebenen Stimmen. Jede Teilregion (Deutschland, Frankreich, Schweiz) hat in dieser Vollversammlung 30 Stimmen. Die Teilregionen (Deutschland, Frankreich, Schweiz) regeln die interne Verteilung dieser Stimmen autonom und teilen die jeweilige Stimmverteilung den weiteren Mitgliedern der Vollversammlung mit. Eine Liste der Gewichtung und Stimmverteilung in den jeweiligen Teilregionen wird der vorliegenden Vereinbarung hinzugefügt (Anlage 3). Nicht-	Article 8 – Résolutions de l'Assemblée générale L'Assemblée générale statue à la majorité qualifiée des 2/3 des suffrages exprimés par les membres représentés. Chaque sous-espace (Allemagne, France, Suisse) dispose de 30 voix dans cette Assemblée. Chaque sous-espace (France, Allemagne, Suisse) régit de manière autonome la répartition interne de ces voix entre les membres relevant du sous-espace concerné et la communique aux autres membres de l'Assemblée générale. Une liste de la pondération des voix au sein des sous-espaces est jointe à la convention (Annexe 3). Les membres non financeurs n'ont pas de droit de vote à l'Assemblée générale et participent à



Fonds européens de développement régional (FEDER)
 Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
 Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

finanzierende Mitglieder haben in der Vollversammlung kein Stimmrecht und wirken nur beratend mit. Jedes Mitglied kann seine Stimmen auf ein anderes Mitglied übertragen und erklärt dies vor der Versammlung schriftlich oder per E-Mail gegenüber dem Präsidenten/der Präsidentin. Grenzüberschreitende Strukturen (EVTZ, GLCT und Eurodistricts) werden der Delegation des Landes zugeordnet, das ihrem Rechtsstatus entspricht, der auch den Sitz definiert. Der/die Vorsitzende der Arbeitsgruppe „Gesundheitspolitik“ der deutsch-französische-schweizerische Oberrheinkonferenz (im Folgenden: ORK), im Verhinderungsfalle eine von dieser Arbeitsgruppe benannte Person nimmt an der Vollversammlung ebenfalls mit Stimmrecht, einer zusätzlichen Stimme mit dem Stimmgewicht 1 teil. Versammlungsleiter ist der Präsident/die Präsidentin, im Verhinderungsfalle einer der Vizepräsidenten/innen. Sofern auch diese verhindert sind, wird der Versammlungsleiter von der Vollversammlung gewählt. Die Vollversammlung ist nur beschlussfähig, wenn zu ihr ordnungsgemäß und wie im Art. 6 beschrieben, eingeladen wurde. Sie kann nur über die in der Tagesordnung genannten Punkte entscheiden. Die Abstimmung erfolgt öffentlich, es sei denn eines der Mitglieder beantragt eine geheime Abstimmung. Über die Beschlussfassung der Vollversammlung ist ein Protokoll zu führen, das vom Versammlungsleiter zu unterschreiben ist. Das Protokoll ist den Mitgliedern zur Genehmigung vorzulegen.	titre consultatif à l'Assemblée. En cas d'absence, chaque membre peut transférer ses voix à un autre membre et doit le déclarer au Président par écrit ou par courrier électronique avant la réunion de l'Assemblée. Les structures transfrontalières (GECT, GLCT et Eurodistricts) seront rattachées à la délégation du pays correspondant à leur statut juridique définissant également le siège. Le Président du Groupe de travail « Politiques de santé » de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur (ci-après CRS), ou en cas d'empêchement, une personne désignée par ce Groupe de travail, participe également à l'Assemblée générale ; cette personne dispose d'un droit de vote supplémentaire équivalent à 1 voix. L'Assemblée générale est présidée par le Président de l'Assemblée ou, en cas d'empêchement, l'un des Vice-présidents. Si ceux-ci sont également empêchés, un Président de séance est élu par l'Assemblée générale. L'assemblée générale ne peut délibérer que si celle-ci a été dûment invitée, selon les modalités précisées à l'article 6. L'Assemblée générale ne peut se prononcer que sur les points portés à l'ordre du jour. Le vote a lieu en public sauf si l'un des membres demande un scrutin secret. Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale doivent faire l'objet d'un procès-verbal devant être signé par le Président de séance. Le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres.
Artikel 9 – Verwaltungsrat Der Verwaltungsrat besteht aus dem Präsidenten/der Präsidentin und den Vize-Präsidenten/innen von TRISAN, weiteren von der Vollversammlung gewählten Personen sowie dem Präsidenten/der Präsidentin der AG „Gesundheitspolitik“ der ORK und dem Leiter/der Leiterin von TRISAN mit beratender Stimme. Insgesamt soll der Verwaltungsrat	Article 9 – Conseil d'administration Le Conseil d'administration est composé du Président et des Vice-Présidents de TRISAN, d'autres personnes élues par l'Assemblée générale ainsi que du Président du Groupe de travail « Politiques de santé » de la CRS ainsi que, à titre consultatif, du/de la directeur/trice de TRISAN. Au total, le conseil d'administration ne doit pas compter plus de



Fonds européens de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

nicht mehr als neun Stimmberechtigte, davon jeweils drei aus jeder Delegation (D, F, CH) beinhalten. Der Verwaltungsrat wird in der Vollversammlung für eine Dauer von zwei Jahren gewählt. Er entscheidet mit einfacher Mehrheit in allen Angelegenheiten des laufenden Geschäftsbetriebs. Die Entscheidung des Verwaltungsrats ist grundsätzlich formfrei, sie können insbesondere in Präsenz-Sitzungen oder digitalen Sitzungen, im schriftlichen Umlaufverfahren, per E-Mail oder telefonisch erfolgen. Er/Sie kann bestimmte Entscheidungen einmalig oder dauerhaft an den/die Leiter/in delegieren. Diese Entscheidung ist in Schriftform gegenüber dem Leiter zu dokumentieren. In Eilfällen entscheidet der Präsident/die Präsidentin oder im Verhinderungsfalle einer/eine der Vize-Präsidenten/innen allein, sollten auch diese verhindert sein der/die Leiterin.	neuf votants, dont trois pour chaque délégation (D, F, CH). Le Conseil d'administration est élu par l'Assemblée générale pour une période de deux ans. Il statue à la majorité simple sur toutes les questions liées, en particulier, à la gestion des affaires courantes. D'une manière générale, les décisions du Conseil d'administration sont prises sans formalisme, notamment lors de réunions en présentiel ou en ligne, de réunions numériques, par procédure écrite, e-mail ou par téléphone. Il peut déléguer certaines décisions au directeur/trice de TRISAN, au cas par cas ou de façon permanente. Cette décision doit être documentée par écrit au/à la directeur/trice. En cas d'urgence, le Président, ou en cas d'empêchement l'un des vice-présidents décide seul ; si ces derniers devaient également être empêchés, le/la directeur/trice de TRISAN décide.
Artikel 10 – Haushaltsführung von TRISAN Für die Führung des Haushaltes von TRISAN ist innerhalb des Euro-Institut der/die Leiter/in von TRISAN zuständig. Er/sie ist verpflichtet, den kofinanzierenden Mitgliedern spätestens zum 30. Juni eines jeden Kalenderjahres eine vom Euro-Institut mit unterzeichnete Jahresrechnung / Ausgabenübersicht in deutscher und französischer Sprache vorzulegen. Der Abschlussbericht [Zwischenbericht] über die gesamte Dauer der Vereinbarung wird den Mitgliedern bis zum [Datum] vorgelegt. Wenn TRISAN - die Festlegungen dieser Vereinbarung nicht beachtet, - oder am Ende der Laufzeit der Vereinbarung einen positiven Saldo feststellt,	Article 10 – Gestion financière de TRISAN Le/la directeur/trice de TRISAN est en charge de la gestion budgétaire de TRISAN au sein de l'Euro-Institut. Il/elle est tenu(e) de présenter aux membres financeurs, au plus tard le 30 juin de chaque année civile, un compte rendu annuel / un état des dépenses cosigné par l'Euro-Institut, en allemand et en français. Le rapport final [rapport intermédiaire] couvrant toute la durée de cette convention est présenté aux membres au plus tard le [date]. Si TRISAN - ne respecte pas les dispositions de la présente convention, - ou constate un solde positif à la fin de la durée de la convention, - ou utilise les fonds à des fins autres que celles mentionnées dans la présente convention,



Fonds européens de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

- oder die Mittel für andere als die in der vorliegenden Vereinbarung erwähnten Zwecke nutzt, können die finanzierenden Mitglieder nach Ablauf der Vereinbarung die Rücküberweisung der zu Unrecht erhaltenen bzw. überschüssigen Mittel verlangen. Das Euro-Institut hat den Mitgliedern alle Originalrechnungsbelege und Kassenanweisungen zur Verfügung zu halten und diese gemäß den geltenden Bestimmungen aufzubewahren. Für die Führung des Haushaltes gilt das für das Euro-Institut geltende Recht. Die Unterlagen sind jeweils 10 Jahre aufzubewahren. Für jeden Auftrag, der an einen kommerziellen Anbieter vergeben wird, ist das Vergaberecht des Landes Baden-Württemberg maßgeblich.	les membres financeurs peuvent exiger le reversement des fonds indûment perçus ou excédentaires à l'expiration de la convention. L'Euro-Institut doit tenir à la disposition des membres tous les originaux des factures et des ordres de décaissement et les conserver conformément aux dispositions en vigueur. Le droit applicable à l'Euro-Institut s'applique à la gestion du budget. Les documents doivent être conservés pour une durée de 10 ans. Le droit des marchés publics du Land de Bade-Wurtemberg s'applique à tout marché attribué à un fournisseur commercial.
Artikel 11 - Sitz, Rechtswahl und Sprache TRISAN übt seine Aufgaben in den hierfür vom Euro-Institut angemieteten Räumlichkeiten. Die Vereinbarung ist in deutscher und französischer Sprache abgefasst. Im Falle von Rechtsstreitigkeiten sind beide Fassungen verbindlich. Die Korrespondenz von TRISAN mit den Mitgliedern erfolgt in Deutsch und Französisch. Diese Vereinbarung sowie die daraus resultierenden Verpflichtungen unterliegen deutschem Recht. Bei Rechtsstreitigkeiten ist der Gerichtsstand der Sitz des Euro-Instituts in Kehl.	Article 11 – Siège, choix du droit applicable et langue TRISAN est situé sur le sol allemand dans les locaux loués à cet effet par l'Euro-Institut. La convention est rédigée en allemand et en français. En cas de litige, les deux versions font foi. La correspondance de TRISAN avec ses membres est rédigée en français et en allemand. La présente convention, ainsi que les obligations qui en découlent, sont soumises au droit allemand. En cas de litige, le tribunal compétent est celui du siège de l'Euro-Institut à Kehl.
Artikel 12 – Personal von TRISAN Den Mitarbeiter/innen von TRISAN obliegt die Wahrnehmung der von den Mitgliedern definierten Aufgaben. Die Personal- und Reisekosten der Mitarbeiter/innen sind Bestandteil des getrennt auszuweisenden Haushalts von	Article 12 – Collaborateurs/trices de TRISAN Les collaborateurs/trices de TRISAN sont chargé/es de l'exécution des missions définies par les membres. Les frais de personnel et de déplacement des membres du personnel font partie du budget



Fonds européens de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

TRISAN, der in den Haushalt des Euro-Instituts integriert ist. Sollte die Erfüllung der Aufgaben von TRISAN aufgrund von längerfristigen Abwesenheiten nicht mehr sichergestellt ist, organisiert das Euro-Institut federführend mit den Mitgliedern die erforderlichen Maßnahmen zur Wiederherstellung der Kapazität von TRISAN der Aufgabenerfüllung. Das Euroinstitut ist in diesem Fall nicht für die inhaltliche Erfüllung der Aufgaben von TRISAN verantwortlich. Die arbeitsrechtliche Weisungsbefugnis gegenüber den Mitarbeitern von TRISAN obliegt der Direktion des Euro-Instituts. Die inhaltliche Federführung obliegt dem Verwaltungsrat. Es gilt das deutsche Arbeitsrecht, wie es beim Euro-Institut Anwendung findet. Über die Auswahl des Leiters/der Leiterin, insbesondere über die Festlegung des Anforderungsprofils, die Ausgestaltung des Auswahlverfahrens und die Auswahl der Bewerber(in) entscheidet der Verwaltungsrat einvernehmlich mit der Direktion des Euro-Instituts. Die Auswahl der weiteren Mitarbeitenden erfolgt durch den Leiter/die Leiterin von TRISAN einvernehmlich mit der Direktion des Euroinstituts. Darüber hinaus können die Partner Mitglieder mit Zustimmung des Verwaltungsrats zusätzlich weitere Personen als Mitarbeiter zu TRISAN entsenden, die als Teil des Teams betrachtet werden.	de TRISAN, intégré au budget de l'Euro-Institut mais présenté séparément. Si la réalisation des missions de TRISAN n'est plus assurée en raison d'absences de longue durée, l'Euro-Institut coordonne, avec les partenaires, la mise en place des mesures nécessaires pour assurer le remplacement des capacités nécessaires à la continuité de la réalisation des tâches. En ce cas, l'Euro-Institut n'est pas responsable des réalisations en termes de contenus. En matière de droit du travail, l'autorité sur les collaborateurs de TRISAN incombe à la direction de l'Euro-Institut. Le pilotage en termes de contenus revient au Conseil d'administration. Le droit du travail allemand, tel qu'il est appliqué à l'Euro-Institut, est applicable. Le choix du directeur/trice et en particulier la détermination du profil du poste, la mise en place du processus de sélection et la sélection des candidat/es relève du Conseil d'administration d'un commun accord avec la direction de l'Euro-Institut. Le choix des autres salariés sera fait par le/la directeur/trice de TRISAN en accord avec la direction de l'Euro-Institut. En outre, les membres peuvent, avec l'accord du Conseil d'administration, détacher du personnel au titre de leur cofinancement. Le personnel concerné sera alors intégré à l'équipe de TRISAN.
Artikel 13 – Finanzierung von TRISAN Die Mitglieder sind sich einig, dass TRISAN finanziell so ausgestattet ist, dass in erster Linie die Personalkosten, allgemeine Verwaltungskosten und Reisekosten für mindestens [Anzahl Stellen] sowie externe Kosten zur Realisierung der jährlichen von den Mitgliedern in der Leistungsvereinbarung vorgegebenen Grundaufgaben gedeckt werden. Darüber hinaus kann TRISAN sich im Geschäftsfeld der grenzüberschreitenden	Article 13 – Financement de TRISAN Les membres conviennent que TRISAN est doté financièrement de manière à couvrir en premier lieu les frais de personnel, les frais administratifs généraux et les frais de déplacement pour au moins [nombre de postes] ainsi que les frais externes pour la réalisation des tâches prévues annuellement et mentionnées dans le plan de travail défini par les membres. En outre, TRISAN peut mener des activités tierces, relevant du champ de la



Fonds européens de développement régional (FEDER)
 Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
 Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

Gesundheitspolitik frei nach Maßgabe des Verwaltungsrats entwickeln, dies gilt insbesondere für Drittmittelprojektanträge. Während der Dauer dieser Vereinbarung steht eine Gesamtsumme in Höhe von insgesamt XXX.XXX Euro zur Verfügung. Der Haushalt ist Bestandteil des Haushalts des Euro-Instituts, das die zugehörigen finanziellen Mittel erhält und verwaltet. Das Euro-Institut verpflichtet sich, diese Beträge nur im Rahmen des Zwecks dieser Vereinbarung zu verwenden. Das Euro-Institut ist nicht verpflichtet, eventuelle Fehlbeträge im Budget von TRISAN auszugleichen. In diesem Falle liegt es in der Verantwortung der finanzierenden Mitglieder, diese Fehlbeträge anteilig zu ihrem Finanzierungsanteil zu decken. Der beigefügte, von Euro-Institut kontentechnisch zu trennende Haushaltsplan von TRISAN mit den jährlichen Ausgabenübersichten ist Bestandteil dieser Vereinbarung (Anlage 4). Die Anträge auf Auszahlung der Finanzierungsanteile werden in elektronischer Form an die finanzierenden Mitglieder gerichtet und gemäß der Einnahmenübersicht des Haushaltsplans (Anlage 4) und von den Unterzeichnern im 1. Quartal eines jeden Jahres frühestmöglich ausgezahlt.	coopération transfrontalière en santé dans le cadre des conditions fixées par le Conseil d'administration ; cela concerne notamment les demandes de projets financés par des tiers. Pendant la durée de la présente convention, une somme totale de XXX.XXX euros est disponible. Le budget fait partie intégrante du budget de l'Euro-Institut, qui reçoit et gère les ressources financières y afférant. L'Euro-Institut s'engage à n'utiliser ces montants que dans le cadre de l'objet de la présente convention. L'Euro-Institut n'est pas tenu de combler les éventuels déficits du budget de TRISAN. Dans un tel cas, il incombe aux membres financeurs de couvrir ces déficits au prorata de leur part de cofinancement. Le budget de TRISAN ci-joint, qui doit être séparé des comptes de l'Euro-Institut, et les relevés de dépenses annuels font partie intégrante de la présente convention (annexe 4). Les demandes de versement des contributions sont adressées aux membres financeurs sous forme électronique conformément à l'état des recettes du budget (annexe 4) et par les signataires, le plus tôt possible au cours du premier trimestre de chaque année.
Art. 14 – Verhältnis von TRISAN zur Oberrheinkonferenz Der/die Leiter(in) Von TRISAN oder ein/e Vertreter/in nimmt vorbehaltlich eines entsprechenden Beschlusses der ORK als Beobachter/in ohne Stimmrecht an den Sitzungen der Arbeitsgruppe „Gesundheitspolitik“ [und deren Expertenausschüsse] der ORK teil. Die genauen Inhalte der Zusammenarbeit zwischen der ORK und TRISAN können in einer gesonderten Vereinbarung geregelt werden.	Article 14 – Lien entre TRISAN et la Conférence du Rhin supérieur Sous réserve de l'adoption par la CRS d'une résolution en ce sens, le/la directeur/trice de TRISAN ou l'un/e de ses représentant/e/s participe aux réunions du Groupes de travail « Politiques de santé » [et des réunions des groupes d'experts] sans droit de vote. La teneur exacte de la coopération entre la CRS et TRISAN pourra être réglée dans le cadre d'une convention spécifique.



Fonds européens de développement régional (FEDER)
 Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
 Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

Artikel 15 – Kooperation und Synergien, Konkurrenzverbot Auf der Grundlage dieser Vereinbarung kann TRISAN mit dem Euro-Institut und anderen Einrichtungen zusammenarbeiten, soweit dies für die Erfüllung seiner Aufgaben dient. Insbesondere soll TRISAN die Synergieeffekte mit den anderen Einrichtungen des europäischen Kompetenzzentrums für grenzüberschreitende Zusammenarbeit, insbesondere zum Euro-Institut, den INFOBESTen, dem Gemeinsamen Sekretariat der Oberheinkonferenz (ORK) sowie mit der Säule Wissenschaft der Trinationalen Metropolregion Oberrhein, aber auch mit TrirhenaTech, EUCOR und dem Sekretariat des deutsch-französischen Ausschusses für grenzüberschreitende Zusammenarbeit (AGZ), nutzen. TRISAN soll durch seine Tätigkeit nicht in Konkurrenz zu diesen Einrichtungen treten. Dies gilt entsprechend für das Euro-Institut. Die Mitglieder von TRISAN wirken in den Gremien der anderen Einrichtungen darauf hin, dass auch diese nicht in Konkurrenz zu TRISAN treten.	Article 15 – Coopération, synergies et clause de non-concurrence Sur la base de la présente convention, TRISAN peut coopérer avec l'Euro-Institut et d'autres organismes dans la mesure où cela semble utile à l'accomplissement de ses missions. En particulier, TRISAN doit profiter des effets de synergie avec les autres instances du Pôle de compétences pour les questions transfrontalières et européennes, notamment avec l'Euro-Institut, les INFOBEST, le Secrétariat commun de la Conférence du Rhin supérieur (CRS) ainsi que le pilier Science de la Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur, TrirhenaTech, EUCOR, ou encore le secrétariat du Comité franco-allemand pour la coopération transfrontalière (CCT). TRISAN ne doit pas entrer en concurrence avec les autres instances. Cela vaut également en particulier pour l'Euro-Institut. Les membres de TRISAN agissent au sein des structures des autres institutions pour que celles-ci n'entrent pas non plus en concurrence avec TRISAN.
Artikel 16 – Gültigkeit der Vereinbarung Die vorliegende Vereinbarung tritt am [DATUM] in Kraft und gilt zunächst bis zum [Datum]. Sie verlängert sich jeweils automatisch um weitere vier Jahre, sofern sie nicht unter Einhaltung einer 6-monatigen Kündigungsfrist am Ende der Geltungsdauer von einem der kofinanzierenden Mitglieder gekündigt wird. Im Falle einer Kündigung werden sich alle Mitglieder um den Neuabschluss einer Vereinbarung zur Weiterführung von TRISAN unter geänderten Bedingungen bemühen. Änderungen und Ergänzungen dieser Vereinbarung bedürfen einer von allen Vertragspartnern Mitgliedern unterzeichneten Zusatzvereinbarung.	Article 16 – Validité de la convention La présente convention entre en vigueur le [DATE] et est valable jusqu'au [date]. Elle est automatiquement reconduite pour une période de quatre ans, à moins qu'elle ne soit résiliée par l'un des membres cofinanceurs avec un préavis de six mois avant la fin de validité de la convention. En cas de résiliation, tous les membres s'efforceront de conclure un nouvel accord pour la poursuite de TRISAN dans des conditions modifiées. Toute modification ou tout complément à la présente convention doit faire l'objet d'un avenant signé par toutes les parties contractantes.

Kommentiert [(mf)1]: Gleichlaufend mit den Laufzeiten des EI (zunächst 31.12.2027)/Thevenet



Fonds européens de développement régional (FEDER)
 Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
 Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

Anlagen	Annexes
Die Anlagen sind in der jeweils geltenden Fassung Bestandteil dieser Vereinbarung: Anlage 1: Leistungsvereinbarung Anlage 2: Beitragsordnung Anlage 3: Gewichtung der Stimmen in den jeweiligen Teilregionen Anlage 4: Haushalt TRISAN	Font partie intégrante de la présente convention : Annexe 1 : Accord sur les missions / définition des missions de TRISAN Annexe 2 : Règlement du versement des contributions Annexe 3 : Pondération des voix au sein de chacun des sous-espaces Annexe 4 : Budget de TRISAN

PROJET



Fonds européens de développement régional (FEDER)
 Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
 Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

Proposition de descriptif des Tâches d'un TRISAN pérennisé

TRISAN a été développé comme centre de compétences pour les projets de santé transfrontalière dans le cadre des projets INTERREG 11.3 (TRISAN / 2016-2019) et 11.12 (Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière / 2019 – 2023) par les autorités de santé et les collectivités territoriales dans le but de contribuer au développement de la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé et plus particulièrement à l'optimisation de l'accès aux soins transfrontaliers des populations des zones frontalières.

TRISAN participe à l'articulation des politiques de santé de part et d'autre de la frontière en soutien aux acteurs de la santé, soutient et accompagne le développement de projets transfrontaliers et contribue à la visibilité de la coopération sanitaire transfrontalière. TRISAN n'a pas de compétence santé en propre. Il facilite l'émergence de projets transfrontaliers et la coordination technique des politiques existantes. TRISAN intervient par la production et le management de connaissances nécessaires à l'articulation des systèmes dans le cadre du développement de projets transfrontaliers, par l'ingénierie de projets, la mise en réseau, l'information et la formation des acteurs et multiplicateurs, la coordination technique et l'animation de processus de coopération.

Proposition pour une équipe de 3,5 ETP :

Un programme de travail est établi par le conseil d'administration et validé par l'assemblée générale pour une durée de quatre ans. Ce programme sera ajusté annuellement.

Le programme de travail comprend des

- **Missions transversales** s'appliquant à l'ensemble des thématiques et projets développés par TRISAN (30% du temps de travail) :
 - o Gouvernance du projet, lien avec les autres instances, gestion du projet
 - o Communication et visibilité de la coopération transfrontalière en matière de santé
 - o Acquisition de projets tiers
- **Missions à thématique ouverte** (permettant un ajustement en fonction des problématiques émergentes) – les missions proposées dans ce cadre, peuvent soit renforcer les actions menées dans les actions thématiques orientées projet ou être choisies parmi la liste des thématiques identifiées dans le plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière, ou répondre à une problématique émergente. La validation du/des projets ainsi réalisés est faite par le conseil d'administration. (30% du temps de travail) :
 - o Sur une thématique déterminée : réalisation d'une étude exploratoire d'un champ thématique et/ou orientée projet et/ou travaux comparatifs
 - o Sur une thématique déterminée : réalisation d'une grande manifestation de mise en réseau (80–100 participants), ou 2 formations ou séminaires thématiques comparatifs
- **Missions thématiques orientées projet** (40% du temps de travail) – livrables à définir



Fonds européens de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

Les thématiques choisies pour cette proposition correspondent aux thématiques priorisées dans le cadre du projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière » (réunions des comités opérationnels des 23.11.21, 18.01.2022, 28.02.2022 et 03.05.2022 ainsi que par les participants à la manifestation du 15.03.2022 de présentation du plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière). Il s'agit de thématiques transversales structurantes pour la coopération transfrontalière en santé ; elles permettent d'intensifier le travail en réseau et de développer des outils pour la coopération afin d'optimiser l'accès aux soins transfrontaliers et plus généralement la coopération transfrontalière en matière de santé.

Optimiser l'accès transfrontalier aux soins (mobilité des patients)

- Mobilité des patients : identification des obstacles et recherche de solutions, outils et actions d'information à destination des acteurs, multiplicateurs et populations, meilleure connaissance des flux transfrontaliers de patients
- Soutien au développement de parcours de soins transfrontaliers, en fonction des besoins identifiés
- Optimisation des interventions dans le domaine de l'aide médicale urgente

Acteurs impliqués : autorités de santé, opérateurs et acteurs de soins, Eurodistricts, collectivités territoriales, caisses d'assurance maladie, etc.

Développer des synergies dans le domaine de la prévention, prévention de la perte d'autonomie et promotion de la santé

- Meilleure connaissance des stratégies, programmes, projets en lien avec la prévention, prévention de la perte d'autonomie et la promotion de la santé ; échange de bonnes pratiques
- Identification de potentiels pour des projets communs, soutien au développement d'actions locales de coopération en matière de prévention
- Mise en réseau des acteurs et développement de synergies et d'échanges de pratiques

Acteurs impliqués : autorités de santé, opérateurs et acteurs de prévention et promotion de la santé, collectivités locales et territoriales, Eurodistricts, associations, caisses d'assurance maladie, etc.

Développer des synergies autour des questions de démographie des professions de santé

- Meilleure connaissance des dispositifs et problématiques en lien avec la démographie des professionnels de santé
- Soutenir et encourager l'interopérabilité et les capacités à travailler ensemble des professionnels de part et d'autre de la frontière
- Mise en réseau des acteurs de la formation (en fonction des professions), échange de pratiques, échange d'expériences...
- Soutenir les coopérations entre les établissements de formation/universités et les employeurs (centres hospitaliers, établissements médico-sociaux, maisons de santé) pour favoriser la mobilité des jeunes professionnels (stages, immersions...)

Acteurs impliqués : autorités de santé, opérateurs et acteurs du système de santé, acteurs de la formation, collectivités territoriales, Eurodistricts, associations, etc.



Fonds européens de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

Pérennisation TRISAN – proposition de budget prévisionnel

Verstetigung TIRSAN – vorläufiger Kostenvoranschlag

Besoin exprimé – ausgedrückter Bedarf

- Plateforme d'échange, de dialogue et de concertation, mise en synergie des stratégies et projets de coopération santé, accompagnement stratégique au développement de projets – Austauschplattform für den Dialog und die Absprache zwischen den Akteuren, zur Schaffung von Synergieeffekten zwischen den Gesundheitsstrategien und -projekten, strategische Begleitung zur Projektentwicklung
- Analyse et analyse comparative des politiques publiques, production de connaissances transfrontalière en lien avec des projets, management des informations – Analyse und vergleichende Analyse der Politikfelder, grenzüberschreitende projektorientierte Wissensproduktion und Informationsmanagement
- Mise en réseau, animation de réseaux transfrontaliers - Vernetzung und Moderation von grenzüberschreitenden Netzwerken
- Préparation, animation, documentation des réunions, de manifestations, d'ateliers et de processus de travail coopératif - Vorbereitung, Moderation, Dokumentation von Sitzungen, Veranstaltungen, Workshops, Moderation von grenzüberschreitenden Arbeitsprozessen
- Communication interne / externe et visibilité de la coopération transfrontalière – Interne und externe Kommunikation, Öffentlichkeitsarbeit und Visibilität der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit

Budget : 3,5 postes : Développement et coordination du projet, responsable d'études, chargé de développement de réseaux, assistant de projet - 3,5 Stellen : Projektentwicklung und -koordination, Studienreferent und Netzwerkreferent + Projektmanager



Fonds européens de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt



Etat: 17.08.2022

Propositions de budget – Vorschlag für einen Kostenvoranschlag

Poste / Kostenstelle	Coût / an – Kosten/Jahr	Coût pour 4 ans – Kosten 4 Jahre
Proposition 1 – Vorschlag 1 3,5 postes – 3,5 Stellen Fonctions : développement projet, production de connaissances, développement de réseaux, assistant de projets Aufgaben: Projektentwicklung, Wissensproduktion, Netzwerkentwicklung und Projektmanager		
Frais de personnel : 3,5 postes Personalkosten : 3,5 Stellen	220.000 €	880.000 €
Frais administratifs (15% des frais de personnel) – Verwaltungskosten (15% der Personalkosten): location bureaux, Internet/téléphone, électricité, chauffage, maintenance IT, comptabilité, frais administratifs, etc. – Büromiete, Internet/Telefon, Strom, Heizkosten, IT Service, Buchhaltung, Verwaltungsaufwand, etc.	33.000 €	132.000 €
Frais externes – externe Kosten Frais déplacement, frais de traduction, frais d'interprétation, d'organisation de réunion, développement site Internet, communication et production de documents – Reisekosten, Übersetzungs- und Dolmetscherkosten, Sitzungsorganisation, Internetentwicklung, Kommunikation und Dokumentproduktion	47.000 €	188.000 €
TOTAL 1	300.000 €	1.200.000 €



Fonds européens de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt

Document de séance n° 5.3/3/2022

Vorlage Nr. 5.3/3/2022

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 3/2022</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 01.12.2022
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragte</i> Laura HUBER	

Point n° 5.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 5.3 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Pérennisation du centre de compétences TRISAN / *Verstetigung vom trinationalen Kompetenzzentrum TRISAN*

I. Rapport / Sachverhalt

Depuis 2016, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau travaille en étroite collaboration avec TRISAN, le centre de compétence trinational pour la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé. Porté par l'Euro-Institut, TRISAN a pour objectif de soutenir la coopération en matière de santé dans la région du Rhin supérieur.

Dans le cadre du premier projet INTERREG (2017-2019) coordonné par le centre de compétences, l'Eurodistrict était partenaire associé. Ce projet visait l'élaboration d'une cartographie des médecins bilingues ainsi que d'un guide relatif aux remboursements transfrontaliers de prestations médicales.

Depuis 2019, l'Eurodistrict soutient financièrement le projet consécuteur « plan trinational d'action pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur ». Ce projet vise à développer les potentiels de coopération et à réduire les obstacles liés aux frontières dans le domaine de la santé, notamment par le biais de l'élaboration de protocoles de coopération et la réalisation d'études sur la mobilité transfrontalière des patients. Le projet prendra fin en mai 2023.

Seit 2016 arbeitet der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau in enger Kooperation mit TRISAN, dem trinationalen Kompetenzzentrum für grenzüberschreitende Zusammenarbeit im Gesundheitsbereich. TRISAN wird vom Euro-Institut getragen und hat das Ziel, die Zusammenarbeit im Gesundheitsbereich am Oberrhein zu unterstützen.

Im Rahmen des ersten vom Kompetenzzentrum koordinierten INTERREG-Projekts (2017-2019) war der Eurodistrikt assoziierter Partner. Letzteres galt der Erstellung einer Kartierung der zweisprachigen Ärzte sowie eines Leitfadens zur grenzüberschreitenden Kostenrückerstattung von medizinischen Leistungen.

Seit 2019 unterstützt der Eurodistrikt das Folgeprojekt „Trinationaler Handlungsrahmen für die grenzüberschreitende Gesundheitsversorgung am Oberrhein“ auch finanziell. Das Projekt zielt auf die Entwicklung von Kooperationspotenzialen und den Abbau von grenzbedingten Hindernissen im Gesundheitsbereich ab, insbesondere durch die Ausarbeitung von Kooperationsprotokollen und die Durchführung von Studien zur grenzüberschreitenden Patientenmobilität. Dieses Projekt soll im Mai 2023 abgeschlossen werden.

Les difficultés auxquelles sont confrontés les différents systèmes de santé à la suite de la pandémie de coronavirus et les obstacles encore rencontrés par les travailleurs frontaliers nécessitent néanmoins de poursuivre les travaux débutés dans le cadre de ces deux projets.

Par conséquent, les partenaires impliqués souhaiteraient pérenniser le centre de compétence TRISAN au-delà du co-financement communautaire. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a été invité à participer à cette démarche de pérennisation.

Mise en œuvre

Il est prévu que TRISAN reste rattaché à l'Euro-Institut afin de pouvoir profiter des synergies entre les structures transfrontalières déjà existantes. La pérennisation doit faire l'objet d'une convention de partenariat d'une durée de 4 ans (2023-2027) qui précisera les modalités de gouvernance, de fonctionnement et de financement. Les acteurs régionaux de la santé, les autorités sanitaires locales et régionales ainsi que d'autres collectivités territoriales pourront également compter parmi les signataires.

Programme de travail (cf. annexe I « proposition pour la pérennisation de TRISAN)

L'établissement d'un centre de compétence pérenne en matière de santé doit en particulier permettre 1) de continuer à travailler sur l'optimisation de l'accès aux soins dans le pays voisin, 2) de développer des synergies dans les domaines de la prévention, des soins et de la promotion de la santé, 3) d'élaborer des conditions cadres pour la mobilité du personnel de santé.

Budget

Le budget prévisionnel pour la période de 2023 à 2027 s'élèverait à 1 200 000 € et prévoit de financer 3,5 Equivalents Temps Plein ainsi que la production de documentation, d'études et de supports de communication ou encore l'organisation de réunions.

Un atelier en présence de l'ensemble des acteurs intéressés est prévu pour le début d'année 2023 afin de préciser l'ensemble de ces aspects administratifs et financiers ainsi que les éléments de la convention de partenariat.

Die Herausforderungen mit den verschiedenen Gesundheitssystemen nach der Coronapandemie konfrontiert sind, und die Hindernisse, auf die Grenzgänger immer noch stoßen, machen es jedoch erforderlich, die im Rahmen dieser beiden Projekte begonnenen Arbeiten fortzusetzen. Daher möchten die beteiligten Partner das TRISAN-Kompetenzzentrum über die INTERREG-Kofinanzierung hinaus fortführen. Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau wurde eingeladen, sich an dieser Verstetigung zu beteiligen.

Umsetzung

Es ist vorgesehen, dass TRISAN an das Euro-Institut angegliedert bleibt, um die bereits bestehenden Synergien zwischen grenzüberschreitenden Strukturen nutzen zu können. Die Verstetigung soll Gegenstand einer Partnerschaftsvereinbarung mit einer Laufzeit von 4 Jahren (2023-2027) sein, in der die Modalitäten der Funktionsweise und der Finanzierung festgelegt werden. Zu den Unterzeichnern sollen auch die regionalen Gesundheitsakteure, die lokalen und regionalen Gesundheitsbehörden sowie andere Gebietskörperschaften zählen.

Arbeitsprogramm (s. Anhang I „Vorschlag für die Verstetigung von TRISAN“)

Die Einrichtung eines dauerhaften Kompetenzzentrums im Gesundheitsbereich soll insbesondere ermöglichen, 1) weiterhin an einer Optimierung des Zugangs zur Gesundheitsversorgung im Nachbarland zu arbeiten, 2) Synergien in den Bereichen Prävention, Pflege und Gesundheitsförderung zu entwickeln, 3) Rahmenbedingungen für die Mobilität von Gesundheitspersonal zu erarbeiten.

Haushalt

Das voraussichtliche Budget für den Zeitraum von 2023 bis 2027 würde sich auf 1 200 000 € belaufen und sieht sowohl die Finanzierung von 3,5 Vollzeitäquivalenten sowie die Erstellung von Dokumentationsmaterialien, Studien und Kommunikationsmitteln als auch die Organisation von Sitzungen vor.

Ein Workshop mit allen interessierten Akteuren ist für Anfang 2023 geplant, um alle administrativen und finanziellen Aspekte sowie die inhaltlichen Bestandteile der Partnerschaftsvereinbarung zu präzisieren.

II. Recommandation du Secrétariat général / Empfehlung des Generalsekretariats

Dans la continuité des travaux menés dans le cadre des deux projets INTERREG précédemment cités, le Secrétariat général recommande de participer à la pérennisation du centre de compétence en devenant partenaire co-financeur et signataire de la convention de partenariat et en octroyant un co-financement unique à hauteur de 5 000 € pour la période 2023-2027.

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau s'engage en effet depuis sa création en faveur d'une diffusion accrue de l'information sur les offres, les acteurs et les structures de santé de part et d'autre du Rhin, avec pour objectif à long terme de permettre l'accès transfrontalier aux soins sur son territoire. Une participation à la pérennisation du centre de compétence pourrait notamment contribuer à atteindre ces objectifs, en participant en particulier aux actions de communication et de dissémination du projet.

Les autres Eurodistricts du Rhin Supérieur ont par ailleurs déjà annoncé leur intention de soutenir l'initiative de pérennisation, notamment par le biais d'une participation en tant que partenaires associés.

An die beiden INTERREG-Projekte anschließend, empfiehlt das Generalsekretariat, sich als kofinanzierender Partner und Unterzeichner der Vereinbarung an der Verstetigung des Kompetenzzentrums zu beteiligen, und eine einmalige Kofinanzierung i. H. v. 5.000 € für den Zeitraum 2023-2027 zu gewähren.

Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau setzt seit seiner Gründung für eine verstärkte Sichtbarkeit der Informationen über die Angebote, Akteure und Strukturen des Gesundheitswesens beiderseits des Rheins ein, mit dem langfristigen Ziel, den grenzüberschreitenden Zugang zur Gesundheitsversorgung auf seinem Gebiet zu ermöglichen. Eine Beteiligung an der Verstetigung des Kompetenzzentrums würde dazu beitragen, diese Ziele zu erreichen, insbesondere durch eine Teilnahme an den Kommunikations- und Verbreitungsmaßnahmen des Projekts.

Die anderen Eurodistrikte am Oberrhein haben bereits ihre Absicht bekundet, die Verstetigungsinitiative, u.a. durch eine Beteiligung als assoziierte Partner, unterstützen zu wollen.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict salue les travaux et avancées jusqu'ici accomplis dans le cadre des projets INTERREG portés par TRISAN et donne son accord à une participation de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau au projet de pérennisation du centre de compétence, ainsi qu'à l'octroi d'un co-financement unique à hauteur de 5 000 € pour la période allant de 2023 à 2027.

Le Conseil autorise le président de l'Eurodistrict à signer tout document relatif au projet.

Der Rat des Eurodistrikts begrüßt die bisherigen Arbeiten und Fortschritte im Rahmen der von TRISAN getragenen INTERREG-Projekte und stimmt einer Beteiligung des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau am Projekt zur Verstetigung des Kompetenzzentrums sowie der Gewährung einer einmaligen Kofinanzierung i.H.v. 5.000 € für den Zeitraum von 2023 bis 2027 zu.

Der Rat ermächtigt den Präsidenten des Eurodistrikts, alle Dokumente im Zusammenhang mit dem Projekt zu unterzeichnen.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

SLO

ID : 067-200024172-20221201-DEL_5_3_3_2022-DE

☒ Accord

☐ Refus

☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Document de séance n° 6.1/3/2022

Vorlage Nr. 6.1/3/2022

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Euro- distrikts</i> 3/2022	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 01.12.2022
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragte</i> Anika KLAFFKE	

Point n° 6.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 6.1 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Transfert du service « paie à façon » de CDG67 à ATIP / Wechsel der Lohnabrechnung « paie à façon » von CDG67 zu ATIP

I. Rapport / Sachverhalt

Depuis 2011, le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est membre du Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG67) et bénéficie de son assistance technique pour l'établissement des fiches de paie et le suivi des salariés sous contrat de droit français.

Le CDG67 a informé l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau fin juin 2022 qu'après plusieurs augmentations de frais préalables, il arrêtera sa prestation paie auprès de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau au 31 décembre 2022.

Pour le remplacer, le CDG67 a recommandé à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau de faire appel au prestataire Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), avec lequel le Secrétariat général a déjà pris contact.

Les services proposés par l'ATIP correspondent en grande partie à ceux du CDG67 (cf. annexe « Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique »). La cotisation annuelle s'élève à 300 €, le tarif annuel par salarié est inférieur à celui du CDG67 (ATIP : 120 € salarié/an contre CDG : 180 € salarié/an).

Seit 2011 ist der EVTZ Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau Mitglied des Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG67) und profitiert von dessen technischer Unterstützung bei der Erstellung von Gehaltsabrechnungen sowie der Personalbetreuung der Angestellten, die mit einem Vertrag nach französischem Recht beschäftigt sind.

Der CDG67 hat den Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau Ende Juni 2022 informiert, dass er nach mehrmaligen Kostenerhöhungen den Service „paie à façon“ Lohnabrechnung zum 31.12.2022 einstellt.

An seiner Stelle wurde dem Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau vom CDG67 der französische Dienstleister Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) empfohlen, mit dem das Generalsekretariat bereits Kontakt aufgenommen hat.

Die von ATIP angebotenen Leistungen entsprechen größtenteils den Leistungen des CDG67 (s. Anhang „Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique“). Der Jahresbeitrag beträgt 300 €, der pro Angestellten berechnete Jahressatz liegt unter dem des CDG67 (ATIP: 120 € Angestellter/Jahr vs. CDG: 180 € Angestellter/Jahr).

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

Afin d'éviter toute interruption du service « paie à façon », le Secrétariat général recommande d'adhérer à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) selon les modalités fixées dans la délibération d'adhésion ci-jointe (durée minimale de 24 mois) afin de lui confier le service de paie à façon à partir du 1er janvier 2023.

Compte tenu de la charge administrative (transmission des données, etc.), le Secrétariat général souhaite préparer le changement en collaboration avec l'ATIP dès décembre 2022.

Um eine Unterbrechung der Lohnabrechnung zu vermeiden, empfiehlt das Generalsekretariat, der Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) gemäß der Beschlussvorlage im Anhang beizutreten (Mindestlaufzeit 24 Monate), um ihr ab dem 01.01.2023 die Lohnabrechnungen „service de paie à façon“ zu übertragen.

Mit Blick auf den administrativen Aufwand (Datenübertragung etc.) möchte das Generalsekretariat den Wechsel bereits ab Dezember 2022 gemeinsam mit ATIP vorbereiten.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict vote l'adhésion de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) et le recours au service de paie à façon à partir du 1^{er} janvier 2023 proposé par ATIP.

Le Conseil autorise le président à signer tout document y afférant.

Der Rat des Eurodistrikts beschließt den Beitritt des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau zur Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) und die Inanspruchnahme der von ATIP angebotenen Dienstleistung zur Lohnabrechnung „service de paie à façon“ ab dem 01.01.2023.

Der Rat ermächtigt den Präsidenten, alle damit zusammenhängende Dokumente zu unterzeichnen.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord

☐ Refus

☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

TOP 6.1 - ANNEXE « Adhésion à l'Agence Territoriale Publique »

GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

**Séance du 1^{er} décembre 2022
Sous la Présidence de M. Frank SCHERER à Schiltigheim**

Nombre de conseillers élus : 30
En fonction : 30

Résultats du vote : à l'unanimité des membres présents

Objet : Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique – approbation des statuts, désignation des missions

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil :

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) a été créée par arrêté préfectoral le 30 juin 2015, pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016.

Ce syndicat mixte ouvert à la carte, créé à l'initiative du Département du Bas-Rhin et des collectivités locales « membres fondateurs », a pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaires à l'exercice de leurs compétences. Il assurera les missions suivantes pour le compte de ses membres, sans transfert de compétence ni obligation d'exclusivité :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 – Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- 8 – La formation dans ses domaines d'intervention
- 9 – L'accompagnement en information géographique
- 10 – Le contrôle des travaux et de la conformité des autorisations d'urbanisme

Le Comité syndical de l'ATIP est composé de 3 collèges de 13 délégués chacun : les communes, les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, la Collectivité Européenne d'Alsace.

Conformément aux statuts de l'ATIP, un membre adhère au Syndicat pour 24 mois minimum. Son adhésion est acceptée par vote du Comité syndical, sans que les membres ne soient amenés à délibérer. Tout membre à jour de ses cotisations peut se retirer du Syndicat par une demande écrite au Président.

Le modèle économique du Syndicat est basé sur une cotisation (1 euro par habitant et par an plafonné à 5000 euros pour les communes, 300 euros par an pour les syndicats et autres EPCI sans fiscalité

propre) qui ouvre droit au conseil en matière d'aménagement et urbanisme des missions « à la carte » choisies par chaque membre.

Les missions font l'objet d'une convention spécifique en fonction de leur nature.

LE CONSEIL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL : (à l'unanimité des membres présents)

Décide de demander son adhésion au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique-, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération
- Confie au Syndicat mixte la gestion du service paie à façon

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin (**Sous-Préfet le cas échéant**)
- Monsieur le Président du **GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau**

Pour extrait conforme

Fait à Schiltigheim, le 1^{er} décembre 2022

le Président,



Frank SCHERER

Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
Landrat de l'Ortenaukreis

Document de séance n° 6.2.1/3/2022

Vorlage Nr. 6.2.1/3/2022

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Euro- distrikts</i> 3/2022	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 01.12.2022
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragte</i> Anika KLAFFKE	

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 6.2.1 der Tagesordnung

Objet / Betreff : Poste de l'Adjointe à la Secrétaire générale / Stelle der Stellvertreterin der Generalsekretärin

I. Rapport / Sachverhalt

Depuis 2015, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau pouvait se targuer d'une gestion des ressources humaines stable avec des postes continuellement pourvus. Cependant, depuis la pandémie de Covid, le Secrétariat général est confronté à d'importants changements de personnel et à des difficultés pour pourvoir les postes vacants.

En effet, la condition de trouver du personnel parfaitement bilingue et capable de gérer au moins trois domaines thématiques différents, qui se traduisent à leur tour en mise en œuvre et suivi de projets, représente un énorme défi.

C'est un obstacle de plus en plus important, en particulier pour les profils débutants. Les nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices doivent donc être mieux formés et accompagnés, notamment en ce qui concerne les processus de travail et la familiarisation générale avec les domaines thématiques. Ceci qui constitue une charge supplémentaire compte tenu du sous-effectif actuel du Secrétariat général. En plus des nouveaux postes à pourvoir à court terme, un poste d'assistant est actuellement vacant en raison d'une maladie de longue durée.

La charge de travail supplémentaire qui en résulte est actuellement assumée au mieux par la Secrétaire générale.

Jusqu'à présent, la Secrétaire générale était la seule interlocutrice pour les questions de budget et de projets. En plus du président, elle avait jusqu'à présent le seul droit de signature pour gérer les affaires courantes du Secrétariat

Seit 2015 konnte der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau auf ein stabiles Personalmanagement mit kontinuierlicher Stellenbesetzung blicken. Seit der Covid-Pandemie sieht sich das Generalsekretariat jedoch mit erheblichen Personalwechseln und Schwierigkeiten bei der Stellenneubesetzung konfrontiert.

In der Tat stellt die Bedingung, perfekt zweisprachiges Personal zu finden, das zudem die Betreuung von mindestens drei verschiedenen Themenfeldern händeln kann, die sich wiederum in Eigenprojektumsetzung und Projektbegleitung unterteilen, eine enorme Herausforderung dar.

Gerade für Berufsanfängerprofile ist dies immer mehr eine Hürde. Neu eingestellte Mitarbeitende müssen daher, auch mit Blick auf Arbeitsabläufe und die generelle Einfeldung in die Themenbereiche, verstärkt eingearbeitet und begleitet werden, was angesichts des aktuell unterbesetzten Generalsekretariats eine zusätzliche Belastung ist. Neben den kurzfristig neu zu besetzenden Stellen ist zudem aktuell eine Assistentenstelle bedingt durch langfristige Krankheit unbesetzt.

Die dadurch anfallende Mehrbelastung wird derzeit von der Generalsekretärin bestmöglich aufgefangen.

Bisher war die Generalsekretärin, die alleinige Ansprechpartnerin für Budget und Projektfragen. Neben dem Präsidenten hatte sie bisher zudem die alleinige Unterschriftsberechtigung zur

général, sans remplacement officiel, même en son absence (congé, maladie).

Pour faire face à la situation actuelle, mais aussi pour garantir un retour rapide des décisions aux chargés de projet en cas de charge de travail importante ou d'absence de la Secrétaire générale, et donc un travail efficace du Secrétariat général, il est proposé de créer une fonction d'adjoint.

Il ne s'agit pas d'un nouveau poste, mais d'une revalorisation et d'une transformation du poste actuel de "responsable de la communication et des relations publiques", tel qu'indiqué dans l'annexe "Description du poste". Étant donné que l'ancien poste de senior de projet a été mis sur un pied d'égalité avec les autres postes de responsable de projet, cette transformation en poste d'adjoint n'entraîne pas d'augmentation du coût total du personnel.

Steuerung des Tagesgeschäfts des CSLO
sekretariats, ohne offizielle Vertretung auch in ihrer Abwesenheit (Urlaub, Krankheit).

Um der aktuellen Situation gerecht zu werden, aber auch um grundsätzlich bei hoher Arbeitsbelastung sowie in Abwesenheit der Generalsekretärin schnelle Entscheidungsrückmeldungen an die Projektreferenten und damit ein effizientes Arbeiten des Generalsekretariats zu garantieren, wird das Schaffen einer Stellvertreterfunktion vorgeschlagen.

Dabei soll es sich nicht um eine neue Stelle handeln, sondern die Stelle der „Verantwortlichen Kommunikation & Öffentlichkeitsarbeit“, wie im Anhang „Stellenbeschreibung“ dargelegt, aufgewertet und umgewandelt werden. Da die ehemalige Projekt-Seniorstelle mit den übrigen Projektreferentenstellen gleichgeschaltet wurde, ist diese Umwandlung zur Stelle als Stellvertreterin nicht mit einer Erhöhung der Gesamtpersonalkosten verbunden.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag

Le Conseil approuve la revalorisation du poste de responsable de la communication et des relations publiques en "adjointe de la Secrétaire générale", conformément à la description de poste en annexe, ainsi qu'à la délégation de signature qui en découle, en concertation avec la Secrétaire générale.

Le Conseil autorise le président à signer tous les documents relatifs au poste de responsable de la communication et des relations publiques / adjointe de la Secrétaire générale.

Der Rat bewilligt die Aufwertung der Stelle der Verantwortlichen für Kommunikation & Öffentlichkeitsarbeit auf „Stellvertreterin der Generalsekretärin“ entsprechend der im Anhang vorliegenden Stellenbeschreibung und der damit verbundenen Unterschriftsberechtigung in Absprache mit der Generalsekretärin.

Der Rat ermächtigt den Präsidenten, alle Unterlagen bezüglich der Stelle der Verantwortlichen Kommunikation & Öffentlichkeitsarbeit / Stellvertreterin der Generalsekretärin zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☐ Accord	☐ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☒ Résolution modifiée	☒ Abweichender Beschluss

IV. Résolution modifiée / Abweichender Beschluss

Le Conseil approuve la revalorisation du poste de responsable de la communication et des relations publiques en « adjointe de la Secrétaire générale » conformément à la description de poste en annexe **et le changement de l'échelon de 5 à 6**, ainsi qu'à la délégation de signature qui en découle, en concertation avec la Secrétaire générale.

Der Rat bewilligt die Aufwertung der Stelle der Verantwortlichen für Kommunikation & Öffentlichkeitsarbeit auf „Stellvertreterin der Generalsekretärin“ entsprechend der im Anhang vorliegenden Stellenbeschreibung **und die Anhebung der Gehaltsstufe von 5 auf 6**, sowie die damit verbundene Unterschriftsberechtigung in Absprache mit der Generalsekretärin.

Le Conseil autorise le président à signer tous les documents relatifs au poste de responsable de la communication et des relations publiques / adjointe de la Secrétaire générale.

Der Rat ermächtigt den Präsidenten, alle Unterlagen bezüglich der Stelle der verantwortlichen Kommunikation & Öffentlichkeitsarbeit / Stellvertreterin der Generalsekretärin zu unterzeichnen.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le 08/12/2022
ID : 067-200024172-20221201-DEL_6_21_3_2022-DE

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Document de séance n° 6.2.2/3/2022

Vorlage Nr. 6.2.2/3/2022

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eu- rodistrikts</i> 3/2022	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 01.12.2022
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragte</i> Anika KLAFFKE	

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 6.2.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Adaptation RIFSEEP / Anpassung RIFSEEP

I. Rapport / Sachverhalt

Les salariés du Secrétariat général du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau sont rémunérés sur la base du régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Le RIFSEEP a pour objectif d'harmoniser les régimes indemnitaires entre les différentes fonctions publiques et de simplifier le régime indemnitaire en remplaçant toutes les autres primes liées aux fonctions et à la manière de servir. Il s'agit de valoriser les fonctions et responsabilités exercées ainsi que l'expérience professionnelle. Il est composé d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et d'un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Par délibération du Conseil du 02/12/2021, ont été défini les groupes de fonction A1 et A3 pour le RIFSEEP appliqué par l'Eurodistrict. Suite à la valorisation du poste de la Responsable Communication & Relations publiques en tant qu'Adjointe à la Secrétaire Générale, le RIFSEEP doit être complété par le groupe de fonctions A2 (cf. annexe). Cela n'a pas d'impact sur les plafonds fixés du RIFSEEP.

Die Angestellten im Generalsekretariat des EVTZ Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau werden auf Basis des französischen Vergütungssystems für Angestellte der territorialen öffentlichen Verwaltung RIFSEEP (Vergütungssystem unter Berücksichtigung der Funktionen, Aufgaben, Kompetenzen und des beruflichen Engagements) vergütet.

Das Ziel des RIFSEEP ist die Vergütungssysteme der verschiedenen öffentlichen Dienste zu vereinheitlichen und das Vergütungssystem zu vereinfachen, da alle anderen mit Amt und Dienstleistung verbundenen Vergütungen durch den RIFSEEP ersetzt werden. Es geht darum, Funktion und Verantwortung sowie Berufserfahrung aufzuwerten. Er besteht aus einer Vergütung abhängig von Funktion und Fachwissen (IFSE) sowie einer Jahreszusatzvergütung, die das berufliche Engagement und die Arbeitsweise berücksichtigt (CIA).

Mit Ratsbeschluss vom 02.12.2021 wurden für das vom Eurodistrikt angewandte Vergütungssystem RIFSEEP die Funktionsgruppen A1 und A3 festgelegt. Im Zuge der Stellenaufwertung der Verantwortlichen Kommunikation & Öffentlichkeitsarbeit als Stellvertreterin der Generalsekretärin, muss das RIFSEEP um die Funktionsgruppe A2 erweitert werden (s. Anhang). Diese Erweiterung hat keinen Einfluss auf die festgelegten RIFSEEP-Obergrenzen.

II. Résolution / Beschluss

Le Conseil vote la délibération ci-jointe (annexe « Délibération pour la mise à jour du RIFSEEP ») pour élargir le RIFSEEP au groupe de fonction A2 au 01/12/2022 sous réserve de l'accord du Comité Technique du CDG67 et autorise le Président à la signer ainsi que tout document y afférent.

Der Rat stimmt für den beigefügten Beschluss (Anhang „Beschlussvorlage zur Aktualisierung des RIFSEEP“) zur Erweiterung des RIFSEEP um die Funktionsgruppe A2 zum 01.12.2022 vorbehaltlich der Zustimmung des Technischen Ausschusses des CDG67 und ermächtigt den Präsidenten, diesen sowie alle damit zusammenhängenden Dokumente zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	☒ Zustimmung ☐ Ablehnung ☐ Abweichender Beschluss
--	---

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

TOP 6.2.2 - ANNEXE

DELIBERATION POUR LA MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Sur rapport de Monsieur le Président,

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88 et 136.
- le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;
- le décret modifié n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat,
- l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

VU l'avis du Comité Technique en date du 24/11/2021 relatif à la mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement (RIFSEEP) au sein de la collectivité

Le Président informe l'assemblée,

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Il se compose de deux parts :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a engagé une réflexion visant à mettre à jour le RIFSEEP mis en place le 01/04/2017, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- valoriser l'expérience professionnelle;
- prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes en fonction des trois critères d'encadrement, d'expertise et de sujétions ;
- renforcer l'attractivité de la collectivité.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles explicitement cumulables.

ARTICLE 1 : BENEFICIAIRES

Le RIFSEEP pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des cadres d'emplois suivants :

- Administrateurs
- Attachés,
- Rédacteurs
- Adjoints administratifs.

Le RIFSEEP peut être versé aux agents contractuels de droit public, recrutés sur le fondement des articles 3, 3-1, 3-2, et 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 suscitée.

Les agents contractuels de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

ARTICLE 2 : L'IFSE : PART FONCTIONNELLE

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base du montant annuel individuel attribué.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale selon les modalités critères définis ci-dessous et fera l'objet d'un arrêté.

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

a) Le rattachement à un groupe de fonctions

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités (voir annexe 2), le niveau d'expertise et les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes de fonctions définis ci-dessous.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions (voir annexe 1) à partir de critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard de
 - o Niveau hiérarchique
 - o Nombre de collaborateurs (encadrés directement)
 - o Type de collaborateurs encadrés
 - o Niveau d'encadrement
 - o Niveau de responsabilités liées aux missions (humaine, financière, juridique, politique...)
 - o Niveau d'influence sur les résultats collectifs
 - o Délégation de signature
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
 - o Connaissance requise
 - o Technicité / niveau de difficulté
 - o Champ d'application
 - o Diplôme
 - o Certification
 - o Autonomie
 - o Influence/motivation d'autrui
 - o Rareté de l'expertise.....
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
 - o Relations externes / internes (typologie des interlocuteurs)
 - o Contact avec des publics difficiles
 - o Impact sur l'image de la collectivité
 - o Risque d'agression physique
 - o Risque d'agression verbale
 - o Exposition aux risques de contagion(s)
 - o Risque de blessure
 - o Itinérance/déplacements
 - o Variabilité des horaires
 - o Horaires décalés
 - o Contraintes météorologiques
 - o Travail posté
 - o Liberté de prise de congés
 - o Obligation d'assister aux instances
 - o Engagement de la responsabilité financière
 - o Engagement de la responsabilité juridique
 - o Zone d'affectation
 - o Actualisation des connaissances.....
- De la valorisation contextuelle
 - o Gestion de projets
 - o Tutorat
 - o Référent formateur

b) L'expérience professionnelle

Le montant de l'IFSE peut être modulé en fonction de l'expérience professionnelle. Il est proposé de retenir les critères de modulations suivants :

- Expérience dans le domaine d'activité ;
- Expérience dans d'autres domaines ;
- Connaissance de l'environnement de travail ;
- Capacité à exploiter les acquis de l'expérience ;
- Capacités à mobiliser les acquis de la formation suivie ;
- Capacités à exercer les activités de la fonction.

ARTICLE 3 : LE CIA, PART LIEE A L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET A LA MANIERE DE SERVIR

Il est proposé d'attribuer individuellement chaque année un complément indemnitaire aux agents en fonction de leur **engagement professionnel** et leur **manière de servir** en application des conditions fixées pour l'entretien professionnel.

La part liée à la manière de servir sera versée en février de N+1 suivant l'évaluation professionnelle de l'agent à l'année N. Cette part sera revue annuellement à partir des résultats des entretiens professionnels.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou à temps non complet ainsi que pour les agents quittant la collectivité ou étant recrutés dans la collectivité en cours d'année.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale selon les modalités critères définis ci-dessous et fera l'objet d'un arrêté.

Le CIA est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

Les critères d'évaluation :

Le CIA sera déterminé en tenant compte des critères suivants :

- *Résultats professionnels obtenus par l'agent et réalisation des objectifs ;*
- *Niveau de maîtrise des compétences professionnelles et techniques ;*
- *Qualités relationnelles ;*
- *Capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur*

(Voir détail en annexe 3)

ARTICLE 4 : MODULATION DE L'IFSE ET DU CIA EN FONCTION DE L'INDISPONIBILITE PHYSIQUE DES AGENTS ET AUTRES CONGES

L'IFSE et le CIA sont maintenus dans les proportions du traitement en cas de maladie ordinaire, accident de service ou maladie professionnelle et congé maternité, paternité et d'accueil de l'enfant ou de congé d'adoption, sans préjudice de la possibilité pour le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau de moduler le CIA ou de ne pas le verser compte tenu de la manière de servir de l'agent et des résultats obtenus au cours de l'année de son versement.

En revanche, l'IFSE et le CIA ne seront pas versés en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de congé de grave maladie.

Toutefois, l'agent en congé de maladie ordinaire (CMO), placé rétroactivement en congé de longue maladie (CLM), en congé de longue durée (CLD), ou en congé de grave maladie conserve les primes d'ores et déjà versées pendant la période du CMO.

ARTICLE 5 : REPARTITION IFSE et CIA

Conformément à l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 suscitée, le Président propose la répartition cumulée des deux parts (IFSE et CIA) comme suit :

- 80 % affectés sur l'IFSE,
- 20 % affectés sur le CIA.

Le Président propose de fixer les groupes et les montants de référence pour les cadres d'emplois suivants :

Groupes de fonction	Fonctions	Cadres d'emplois concernés	Montant plafond annuel fonction IFSE (80% du plafond réglementaire cumulé IFSE et CIA)	Montant plafond annuel fonction CIA (20% du plafond réglementaire cumulé IFSE et CIA)	Montant du plafond réglementaire RIFSEEP (IFSE + CIA) fixé par arrêtés ministériels
A1	Secrétaire Générale	Administrateur	47 040 €	11 760 €	58 800 €
A2	Adjointe	Attaché	30 240 €	7 560 €	37 800 €
A3	Chargé de projets sénior	Attaché Principal	24 000 €	6 000 €	30 000 €
	Chargé de projets junior	Attaché	24 000 €	6 000 €	30 000 €
	Chargé de projets & fonds microprojets	Attaché	24 000 €	6 000 €	30 000 €
	Chargé d'Événementiel et Communication	Attaché	24 000 €	6 000 €	30 000 €
	Chargé de mission, coordination de projet Interreg	Attaché	24 000 €	6 000 €	30 000 €
	Chargé de mission Pilotage, analyse budgétaire et gestion administrative du personnel	Attaché	24 000 €	6 000 €	30 000 €
B1	Assistante RH	Rédacteur	15 888 €	3 972 €	19 860 €
	Assistante de Direction & Comptabilité	Rédacteur	15 888 €	3 972 €	19 860 €
C1	Assistante administrative	Adjoint administratif	10 080 €	2 520 €	12 600 €

DECIDE

- De modifier l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- D'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du : **01/12/2022**
- De mettre à jour la présente délibération conformément à l'évolution des dispositions législatives, réglementaires ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des dispositions définies ci-dessus ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à moduler l'IFSE et le CIA au vu de l'indisponibilité physique des agents et autres périodes de congés selon les modalités prévues ci-dessus ;

- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

PJ : Annexe A – Grille de répartition des emplois du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau par groupes de fonctions
Annexe B – Organigramme du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau avec les niveaux identifiés
Annexe C – Grille des sous-indicateurs d'appréciation de l'engagement professionnel et de la manière de servir

Fait à Schiltigheim, le 1^{er} décembre 2022

Le Président,

Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, Landrat de l'Ortenaukreis

Visa de la Préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication
et/ou notification à compter du .

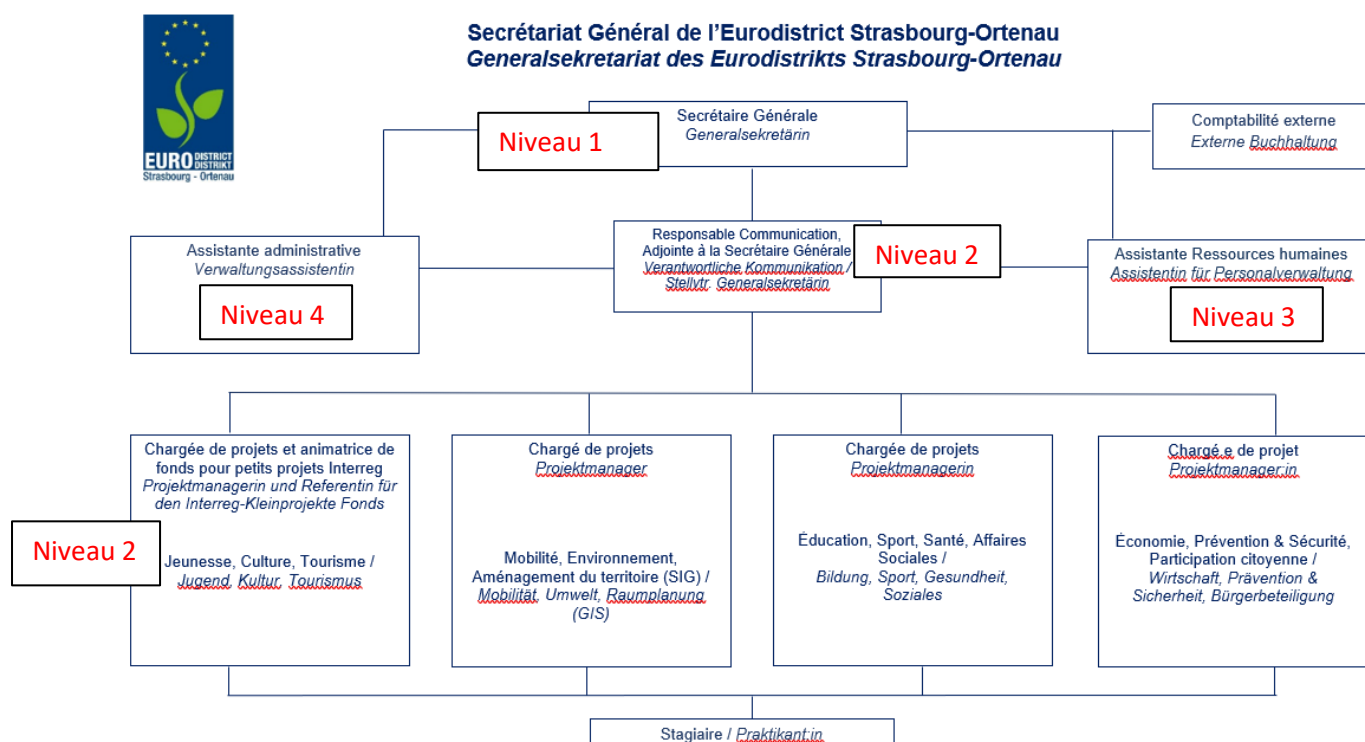
Le Président

Annexe A : Grille de répartition des emplois du GECT EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU par groupes de fonctions

	Indicateur	échelle d'évaluation				
Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	niveau hiérarchique	DGS	Directeur	Chef de service	Chef d'équipe	Agents d'exécution
	5	5	4	3	2	1
	Nbr de collaborateurs (encadrés directement)		0 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 50
	4	0	1	2	3	4
	Type de collaborateurs encadrés	Cadre sup	Cadres intermédiaires	Cadres de proximité	Agents d'exécution	Aucun
	4	1	1	1	1	0
	Niveau d'encadrement	Stratégique	intermédiaire	de Proximité	Coordination	Sans
	4	4	3	2	1	0
	Niveau responsabilités liées aux missions (humaine, financière, juridique, politique...)	Déterminant	Fort	Modéré	Faible	
	4	4	3	2	1	
	Niveau d'influence sur les résultats collectifs	Déterminant	Partagé	Faible		
	3	3	2	1		
Technicité, expertise, expérience, qualifications	délégation de signature	OUI	NON			
	1	1	0			
	25					S/s Total
	Indicateur	échelle d'évaluation				
Technicité, expertise, expérience, qualifications	Connaissance requise	maîtrise	expertise			
	4	1	4			
	Technicité / niveau de difficulté	Exécution	Conseil/ interprétation	Arbitrage/ décision		
	5	1	3	5		
	champ d'application	monométier/ monosectoriel	Polymétier/ polysectoriel/diversité domaines de Cptc			
	4	1	4			
	diplôme	I	II	III	IV	V
	5	5	4	3	2	1
	certification	OUI	NON			
	1	1	0			
	autonomie	restreinte	encadrée	large		
	5	1	3	5		
Technicité, expertise, expérience, qualifications	Influence/motivation d'autrui	Forte	Faible			
	3	3	1			
	Rareté de l'expertise	Oui	non			
	1	1	0			
	28					S/s Total

	Indicateur	échelle				
	Relations externes / internes (typologie des interlocuteurs)	Elus	Administrés	Partenaires institutionnels	Agents	Prestataires extérieurs
Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel (issues de la fiche de poste et du document unique)	5	1	1	1	1	1
	contact avec publics difficiles	oui	non			
	3	3	0			
	impact sur l'image de la collectivité	immédiat	différé			
	3	3	1			
	risque d'agression physique	faible	modéré	élevé		
	5	1	3	5		
	risque d'agression verbale	faible	modéré	élevé		
	3	1	2	3		
	Exposition aux risques de contagion(s)	faible	modéré	élevé		
	5	1	3	5		
	risque de blessure	très grave	grave	légère		
	10	10	5	1		
	itinérance/déplacements	fréquente	ponctuelle	rare	sans	
	5	5	3	1	0	
	variabilité des horaires	fréquente	ponctuelle	rare		
	7	7	3	1		
	horaires décalés	régulier	ponctuel	non concerné		
	5	5	2	0		
	contraintes météorologiques	fortes	faibles	sans objet		
	3	3	1	0		
	travail posté	OUI	NON			
	2	2	0			
	liberté pose congés	encadrée	restreinte	imposée		
	2	0	1	2		
	obligation d'assister aux instances	rare	ponctuelle	récurrente		
	2	0	1	2		
	engagement de la responsabilité financière	élevé	modéré	faible		
	3	3	2	1		
	engagement de la responsabilité juridique	élevé	modéré	faible		
	3	3	2	1		
	zone d'affectation	sensible	avec contraintes	sans contrainte particulière		
	3	3	1	0		
	Actualisation des connaissances	indispensable	nécessaire	encouragée		
	3	3	2	1		
	72					S/s Total
Valorisation contextuelle	Indicateur	échelle d'évaluation				
	Gestion de projets	chef projet	membre équipe projet	contributeur ponctuel		
	3	3	2	1		
	Tutorat	Oui	Non			
	1	1	0			
	Référent formateur	Oui	Non			
	1	1	0			
	5					S/s Total
maxi	130					TOTAL
MINI	19					
Prise en compte de l'expérience professionnelle (cette partie permet de prendre en compte les éléments propres à l'agent titulaire de la fonction, pour envisager l'attribution du montant individuel indemnitaire)	Indicateur	échelle d'évaluation				
	Expérience dans le domaine d'activité	0	1 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 10 ans	> 10 ans
	4	0	1	2	3	4
	Expérience dans d'autres domaines	faible	diversifiée	diversifiée avec compétences transférables		
	3	0	1	3		
	Connaissance de l'environnement de travail	basique	courant	approfondi	non évaluable	
	5	1	3	5	0	
	Capacité à exploiter les acquis de l'expérience	notions	opérationnel	maîtrise	expertise (transmission des savoirs et formulation de propositions)	non évaluable
	5	1	2	3	5	0
	Capacité à mobiliser les acquis des formations suivies	notions	opérationnel	maîtrise	expertise (transmission des savoirs et formulation de propositions)	non évaluable
	5	1	3	4	5	0
	Capacité à exercer les activités de la fonction	supérieur aux attentes	conforme aux attentes	inférieur aux attentes	très inférieur aux attentes	non évaluable
	5	3	0	-3	-6	0
	27					TOTAL

Annexe B : Organigramme du GECT EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU avec les niveaux identifiés



Niveaux	Groupes de fonctions	Fonctions	Cadres d'emploi concernés	Montant annuel maximum (IFSE+CIA)
N1	A1	Secrétaire Générale	Administrateur	58 800 €
N2	A2	Adjointe	Attaché	37 800 €
N2	A3	Chargé de projets sénior	Attaché Principal	30 000 €
		Chargé de projets junior	Attaché	30 000 €
		Chargé de projets & fonds microprojets	Attaché	30 000 €
		Chargée de projet	Attaché	30 000 €
N3	B1	Assistante Ressources humaines	Redacteur	19 860 €
N4	C1	Assistante administrative	Adjoint administratif	12 600 €

Annexe C : Grille des sous-indicateurs d'appréciation de l'engagement professionnel et de la manière de servir

- A. Résultats professionnels obtenus par l'agent et réalisation des objectifs
- Ponctualité
 - Suivi des activités : respect des échéances, gestion des priorités, gestion du temps, utilisation des moyens mis à disposition du service et de l'agent, planification des activités, anticipation
 - Esprit d'initiative
 - Réalisation des objectifs
- B. Compétences professionnelles et techniques,
- Respect des directives, procédures, règlements intérieurs
 - Capacité à prendre en compte les besoins du service public et les évolutions du métier et du service
 - Capacité à mettre en œuvre les spécificités du métier
 - Qualité du travail
- C. Qualités relationnelles,
- Niveau relationnel (esprit d'équipe, respect de la hiérarchie, remontées d'alerte, sens du service public)
 - Capacité à travailler en équipe
 - Respect de l'organisation collective du travail
- D. Capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur
- Potentiel d'encadrement
 - Capacités d'expertise
 - Potentiel à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Fourchettes d'attribution de la part CIA	
Entre 0 et 12 points obtenus à l'évaluation du CIA	0 %
Entre 13 et 24 points obtenus à l'évaluation du CIA	25 %
Entre 25 et 49 points obtenus à l'évaluation du CIA	50 %
Entre 50 et 74 points obtenus à l'évaluation du CIA	75 %
Entre 75 et 100 points obtenus à l'évaluation du CIA	100 %

Barème / Skala	Attribution des points / Anzahl der Punkte	Critère appliqué / Angewandte Punkteskala
Comportement insuffisant / Compétences à acquérir ungenügendes Verhalten / zu erwerbende Kompetenzen	0	
Comportement à améliorer / Compétences à développer verbesserungswürdiges Verhalten / ausbaufähige Kompetenzen	2	
Comportement suffisant / Compétences maîtrisées hinreichendes Verhalten / beherrschte Kompetenzen	3	
Comportement très satisfaisant / Expertise de la compétence sehr zufriedenstellendes Verhalten / Expertise der Kompetenzen	5 10	lorsque le critère est sur 5 points / sofern Bewertung bis 5 Punkte lorsque le critère est sur 10 points / sofern Bewertung bis 10 Punkte
A) résultats professionnels obtenus par l'agent et réalisation des objectifs (cumulatif) / berufliche Leistung des/der Angestellten und Erreichen der Ziele (kumulativ)		
Réalisation des objectifs / Erreichen der gesteckten Ziele		Points sur 10 / Bewertung bis 10
Ponctualité / Pünktlichkeit		Points sur 5 / Bewertung bis 5
Suivi des activités / Arbeitsausübung		Points sur 5 / Bewertung bis 5
Esprit d'initiative / Eigeninitiative		Points sur 5 / Bewertung bis 5
B) Compétences professionnelles et techniques (cumulatif) / Berufliche und fachliche Kompetenzen (kumulativ)		
Respect des directives, procédures, règlements intérieurs / Einhaltung der Richtlinien, Verfahren, Geschäftsordnungen		Points sur 10 / Bewertung bis 10
Capacité à prendre en compte les besoins du service public et les évolutions du métier et du service / Fähigkeit, Besonderheiten und Bedarfe des öffentlichen Dienstes sowie die Entwicklungen des Berufs- und Arbeitsfeldes zu berücksichtigen		Points sur 5 / Bewertung bis 5
Capacité à mettre en oeuvre les spécificités des métiers / Fähigkeit, die besonderen Anforderungen des Berufs umzusetzen		Points sur 5 / Bewertung bis 5
Qualité du travail / Qualität der Arbeit		Points sur 5 / Bewertung bis 5
C) Qualités relationnelles (cumulatif) / Sozialkompetenzen (kumulativ)		
Niveau relationnel / zwischenmenschliche Beziehungen		Points sur 10 / Bewertung bis 10
Capacité à travailler en équipe / Teamfähigkeit		Points sur 5 / Bewertung bis 5
Respect de l'organisation collective du travail / Einhaltung der gesamtheitlichen Arbeitsorganisation		Points sur 5 / Bewertung bis 5
D) Capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions du niveau supérieur (cumulatif) / Führungs- und Fachkompetenz oder ggf. Fähigkeit, Aufgaben der nächsthöheren Arbeitsebene zu übernehmen (kumulativ)		
Potentiel d'encadrement / Führungspotenzial		Points sur 10 / Bewertung bis 10
Capacités d'expertise / Fachkompetenz		Points sur 10 / Bewertung bis 10
Potentiel à exercer des fonctions d'un niveau supérieur / Potenzial, Aufgaben einer höheren Arbeitsebene zu übernehmen		Points sur 5 / Bewertung bis 5
TOTAL / GESAMT		

Document de séance n° 6.3/3/2022

Vorlage Nr. 6.3/3/2022

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Euro- distrikts</i> 3/2022	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 01.12.2022
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragte</i> Anika KLAFFKE	

Point n° 6.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 6.3 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Conventions d'adhésion aux procédures de médiation du CDG67 /
Mediationsvereinbarung CDG67**

I. Rapport / Sachverhalt

Le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est membre du Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG67) depuis l'année 2011 et bénéficie ainsi de son soutien technique.

Dans le cadre de cette adhésion, le Secrétariat général a été informé de deux procédures de médiation proposées par le CDG67, dont l'objectif est d'éviter des procédures judiciaires longues et coûteuses en cas de litige :

La médiation préalable obligatoire (MPO) :

La médiation préalable obligatoire (MPO) intervient en cas de plainte d'un salarié qui souhaite contester une décision administrative de son employeur le concernant.

Après une phase d'expérimentation de 2018 à 2021, la procédure de médiation MPO est inscrite depuis 2022 par l'Etat français comme procédure de médiation possible sur l'ensemble du territoire.

Sept domaines ont été définis dans lesquels une tentative de médiation sous la forme d'une MPO doit être entreprise en cas de litige avant la saisine d'un tribunal administratif. Il s'agit de : Rémunération, détachement/congé non rémunéré, réintégration professionnelle, classement en grade, formation professionnelle continue, mesures pour les travailleurs handicapés, aménagement des conditions de travail pour les fonctionnaires en incapacité de travail.

Dans ces domaines, une MPO est une condition préalable à la recevabilité d'un

Der EVTZ Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau ist seit dem Jahr 2011 Mitglied des Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG67) und profitiert damit von dessen technischer Unterstützung.

Im Rahmen dieser Mitgliedschaft wurde das Generalsekretariat über zwei vom CDG67 angebotene Schlichtungsverfahren informiert, deren Ziel es ist, im Falle von Streitigkeiten längere kostspielige Gerichtsverfahren zu vermeiden:

Die „médiation préalable obligatoire (MPO)“ (obligatorische vorherige Schlichtung):

Die „médiation préalable obligatoire“ (MPO) greift im Falle von Klagen von Angestellten, die eine sie betreffende Verwaltungsentscheidung des Arbeitgebers anfechten wollen.

Nach einer Testphase von 2018-2021 ist das MPO-Schlichtungsverfahren seit 2022 vom französischen Staat landesweit als mögliches Mediationsverfahren festgeschrieben.

Festgelegt wurden dabei sieben Bereiche, in denen im Falle von Streitigkeiten vor Anrufung eines Verwaltungsgerichts ein Schlichtungsverfahren in Form einer MPO unternommen werden muss. Diese sind: Vergütung, Abordnung/unbezahlter Urlaub, berufliche Wiedereingliederung, Einstufung in Besoldungsgruppe, berufliche Weiterbildung, Maßnahmen für Arbeitnehmende mit Behinderung, Anpassung der Arbeitsbedingungen für arbeitsunfähige Beamte. In diesen Bereichen ist eine MPO Voraussetzung für die Zulässigkeit einer Klage vor dem Verwaltungsgericht. Die Kosten für die MPO

recours devant le tribunal administratif. Les frais d'une MPO sont à la charge exclusive de l'employeur qui a pris la décision contestée (taux horaire du CDG67 de 120 €) (Annexe 1).

La médiation à l'initiative des parties :

Pour les litiges qui n'entrent pas dans les domaines de conciliation de la MPO, mais qui relèvent néanmoins de la compétence du CDG67, il est possible de recourir à une médiation à l'initiative des deux parties, afin de trouver une solution extrajudiciaire en accord avec les deux parties en conflit. Les frais sont à la charge de l'employeur, un partage des frais peut être envisagé dans le cadre de la médiation (taux horaire du CDG67 de 120 €).

Pour avoir recours aux deux procédures de médiation, le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau doit conclure des conventions correspondantes avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG67). La signature de ces conventions n'entraîne aucune conséquence financière, seule l'intervention d'un médiateur en cas de litige ou de désaccord entre l'employeur et l'un de ses salariés est payante. Les conventions entrent en vigueur à partir du 1er jour du mois suivant leur signature par les deux parties et peuvent être résiliées à tout moment moyennant un préavis de deux mois (Annexe 2).

II. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict vote les délibérations ci-jointes (Annexe 1 « *Médiation préalable obligatoire* » et Annexe 2 « *Médiation à l'initiative des parties* ») pour le recours aux deux procédures de médiation proposées par le CDG67 et autorise le président à les signer ainsi que tout document afférent à ces médiations proposées.

trägt allein der Arbeitgeber, der die angestrebte Entscheidung getroffen hat (Stundensatz des CDG67 von 120 €) (Anhang 1).

Die „médiation à l'initiative des parties“ (Schlichtung auf Initiative der Parteien):

Für Streitigkeiten, die nicht in die Schlichtungsbereiche der MPO, aber dennoch in den Zuständigkeitsbereich des CDG67 fallen, kann eine sogenannte Schlichtung auf Initiative beider Parteien in Anspruch genommen werden, um im Einverständnis beider Konfliktparteien eine außergerichtliche Lösung zu finden. Die Kosten trägt der Arbeitgeber, eine Kostenteilung kann im Rahmen der Schlichtung anvisiert werden (Stundensatz des CDG67 von 120 €).

Für die Inanspruchnahme beider Schlichtungsverfahren muss der EVTZ Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau je eine entsprechende Konvention mit dem Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG67) abschließen. Die Unterzeichnung dieser Vereinbarungen hat keinerlei finanzielle Konsequenzen, lediglich das Einschalten eines Mediators bei Streitigkeiten oder Meinungsverschiedenheiten zwischen dem Arbeitgeber und einem seiner Angestellten ist kostenpflichtig. Die Vereinbarungen treten jeweils ab dem 1. Tag des Folgemonats nach der Unterzeichnung durch beide Parteien in Kraft und können jederzeit mit einer Kündigungsfrist von zwei Monaten aufgehoben werden (Anhang 2).

Der Rat des Eurodistrikts stimmt für die beigefügten Beschlüsse (Anhang 1 „*Médiation préalable obligatoire*“ und Anhang 2 „*Médiation à l'initiative des parties*“) zur Inanspruchnahme der beiden vom CDG67 angebotenen Schlichtungsverfahren und ermächtigt den Präsidenten, diese und alle damit zusammenhängenden Dokumente zu den Schlichtungsverfahren zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

SLO

ID : 067-200024172-20221201-DEL_6_3_3_2022-DE

☒ Accord

☐ Refus

☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Fait à Schiltigheim, le 1 décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 1 décembre 2022 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

TOP 6.3 - ANNEXE 1 « Médiation préalable obligatoire »

MODELE DE DELIBERATION **POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN MEDiateur** **DU CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN** **DANS LE CADRE DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO)**

Le 1^{er} décembre 2022 à 14h à Schiltigheim s'est réuni le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau sous la présidence de M. Frank Scherer, Landrat de l'Ortenaukreis.

- Vu le code de justice administrative et notamment ses articles L.213-11 et suivants ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire et notamment ses articles 27 et 28 ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux ;
- Vu la délibération n°08/22 datée du 8 mars 2022 autorisant le Président du centre de gestion du Bas-Rhin à signer les conventions de mise à disposition de médiateurs auprès des collectivités territoriales du Bas-Rhin et de leurs établissements publics ;

Considérant que l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) menée de 2018 à 2021 a été jugée probante, confirmant le dispositif comme outil d'apaisement au bénéfice

- des employeurs territoriaux, qui peuvent régler le plus en amont possible et à un moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;
- des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus apaisée, plus rapide et moins onéreuse ;

Considérant que, compte tenu de ce bilan positif, le législateur a décidé de pérenniser et de généraliser le dispositif sur tout le territoire, en consacrant le rôle des centres de gestion comme la seule instance territorialement compétente pour assurer la mission de médiation préalable obligatoire avant toute saisine du juge, dès lors qu'un agent entend contester l'une des décisions relevant des 7 domaines suivants :

1. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
2. Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
3. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement
4. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
5. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
6. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;
7. Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

Considérant que l'intervention du médiateur du centre de gestion du Bas-Rhin ne peut se faire qu'à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui auront conclu, au préalable, une convention avec l'instance de gestion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau,

DECISION

À l'unanimité des membres présents

→ **AUTORISE** le Président à signer la convention-cadre avec le centre de gestion du Bas-Rhin afin que ce dernier procède à une tentative de médiation pour toutes les décisions individuelles limitativement énumérées à l'article 2 du décret n°2022-433 du 25 mars 2022 suscité et qui font l'objet d'une contestation de la part de l'agent concerné ;

→ **S'ENGAGE** à respecter les termes de la convention et notamment à informer tous leurs agents, titulaires et non titulaires, de l'existence de cette médiation préalable obligatoire, notamment en indiquant sur la décision litigieuse les conditions dans lesquelles le médiateur doit être saisi (délais, coordonnées du médiateur), à défaut de quoi le délai de recours contentieux ne court pas ;

→ **PARTICIPE** au frais d'intervention du médiateur sur la base d'un tarif horaire décidé par le conseil d'administration du centre de gestion du Bas-Rhin fixé à 120 € pour les collectivités et établissements publics affiliés, sans pouvoir demander de contrepartie financière à l'agent pour lequel le service est entièrement gratuit.

Fait à Schiltigheim, le 1^{er} décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
Landrat de l'Ortenaukreis

Transmis au représentant de l'Etat le : (date de transmission)

Publié le : (Date de publication)

TOP 6.3 - ANNEXE 2 « Médiation à l'initiative des parties »

MODELE DE DELIBERATION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN MEDiateUR DU CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN DANS LE CADRE D'UNE MEDIATION A L'INITIATIVE DES PARTIES

Le 1^{er} décembre 2022 à 14h à Schiltigheim s'est réuni le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau sous la présidence de M. Frank Scherer, Landrat de l'Ortenaukreis.

- Vu le code de la justice administrative et notamment les articles L.213-5 et L.213-6 ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire et notamment son article 28 ;
Vu la délibération n°08/22 datée du 8 mars 2022 autorisant le Président du centre de gestion du Bas-Rhin à signer les conventions de mise à disposition de médiateurs auprès des collectivités territoriales du Bas-Rhin et de leurs établissements publics ;

Considérant que la médiation est un dispositif novateur qui a vocation à régler à l'amiable les différends ou les litiges sans passer devant le juge ; que ce dispositif a toute sa place dans la fonction publique territoriale au bénéfice

- des employeurs territoriaux, qui souhaitent régler le plus en amont possible et à un moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;
- des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus apaisée, plus rapide et moins onéreuse ;

Considérant qu'aux termes de la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 suscitée, le législateur a reconnu la place centrale des centres de gestion en tant que tiers de confiance pour aider les parties à trouver une solution à l'amiable, qu'il a consacré expressément la faculté pour ces instances de gestion de mettre à disposition un médiateur qui, avec l'accord des parties et en dehors de toute procédure juridictionnelle, pourra intervenir dans les domaines non couverts par la médiation préalable obligatoire (MPO) et pour des avis ou décisions ne résultant pas d'instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter de avis ou des décisions ;

Considérant que cette mise à disposition d'un médiateur entrant dans la catégorie des missions complémentaires à caractère facultatif ne peut se faire que sur demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui auront au préalable signer une convention, laquelle fixe notamment les modalités de prise en charge financière ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau,

DECISION

À l'unanimité des membres présents

→ **AUTORISE** le Président à signer la convention-cadre avec le centre de gestion du Bas-Rhin (CDG 67) en vue de pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'un médiateur en cas de survenance d'un litige ou d'un différend avec un ou des agents dans un domaine ouvert à une telle intervention ;

→ **S'ENGAGE** à respecter les termes de la convention et notamment à informer tous leurs agents, titulaires et non titulaires, de l'existence de cette mission de médiation facultative sur accord des parties ;

→ **PREND NOTE** que c'est au GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ou à l'agent de faire appel au médiateur du CDG 67 mais qu'une médiation ne pourra intervenir que sur accord des deux parties par la signature d'une convention de mise en œuvre établie pour chaque affaire ;

→ **PREND ACTE DES** frais d'intervention du médiateur sur la base d'un tarif horaire décidé par le conseil d'administration du CDG 67 fixé à 120 € pour les collectivités et établissements publics affiliés ;

→ **PREND ACTE** qu'à l'égard du CDG 67 les frais d'intervention sont à la charge de l'employeur mais que ce dernier peut s'accorder avec l'agent pour un partage de ces frais.

Fait à Schiltigheim, le 1^{er} décembre 2022



Frank SCHERER
Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
Landrat de l'Ortenaukreis

Transmis au représentant de l'Etat le : (date de transmission)

Publié le : (Date de publication)